

OBSERVATION PARTICIPATIVE & PARTAGÉE

DES **ARTS VISUELS**
EN PAYS DE LA LOIRE

*Étude socio-économique des acteurs
des Pays de la Loire : structures,
artistes, professions intermédiaires.
Juillet 2013*

*À partir de données 2011 collectées
auprès des acteurs du territoire, de
décembre 2012 à avril 2013.*



Dans le cadre de la

Conférence régionale
consultative de la **culture**

Région des Pays de la Loire

Étude menée par **omac**

l'esprit grand ouvert



Région
PAYS DE LA LOIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADAGP : Société des Auteurs dans les Arts
Graphiques et Plastiques

AGESSA : Association pour la Gestion de la Sécurité
Sociale des Auteurs

CNAP : Centre national des arts plastiques

DEPS : Département des Études de la Prospective
et des Statistiques, Ministère de la Culture
et de la Communication

DNSEP : Diplôme National Supérieur d'Expression
Plastique

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

EPCC : Établissement Public de Coopération
Culturelle

EPCI : Établissement Public de Coopération
Intercommunale (Communautés de communes,
communautés d'agglomération, etc.)

EPIC : Établissement Public à caractère Industriel
et Commercial

FRAAP : Fédération des réseaux et associations
d'artistes plasticiens

FRAC : Fond Régional d'Art Contemporain

INSEE : Institut National de la Statistique
et des Études Économiques

MDA : Maison des Artistes (Sécurité sociale)

SAIF : Société des Auteurs des arts visuels
et de l'Image Fixe

SCAM : Société Civile des Auteurs Multimédia

À noter : les mots en italique suivis d'un astérisque
sont définis dans le lexique p.65*

RÉALISATION :

amac, Charlène Skornik. Sous la direction de Céline Guimbertaud et Virginie Lardière
Cette enquête a été réalisée avec le soutien de la Région des Pays de la Loire. Elle a
également bénéficié d'un accompagnement méthodologique du Pôle régional des
Musiques Actuelles, co-financé par l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles)
et la Région des Pays de la Loire.

AVANT-PROPOS

Suite aux initiatives menées dans le domaine des musiques actuelles et du spectacle vivant, un cadre commun d'observation de tous les secteurs par et pour les acteurs a été défini au sein de la Conférence régionale consultative de la culture. Des enquêtes d'observation participative et partagée ont ensuite été conduites en 2012 et 2013 dans les secteurs des arts visuels, du cinéma et de l'audiovisuel, du livre et du patrimoine. Elles répondent à un besoin clairement exprimé par les acteurs de la culture de se connaître et de reconnaître, préalable à toutes actions collectives et de coopération, permettant d'agir sur la réalité sociale et économique des activités culturelles.

Le manque d'informations et de données sur le secteur des arts visuels, à une échelle nationale ou régionale, est particulièrement criant. En voie de structuration à l'échelle nationale, ce secteur ne dispose donc à ce jour que de peu d'informations socio-économiques permettant d'identifier des enjeux propres.

L'enquête réalisée lève donc le voile sur les conditions d'exercices, méconnues, des métiers relevant des arts visuels et sur une discipline pourtant aujourd'hui très plébiscitée. Il suffit d'observer la multiplication des biennales et foires à une échelle nationale et internationale pour constater que l'art contemporain est devenu vecteur d'attractivité territoriale.

Elle révèle en premier lieu que les acteurs et porteurs de projets de cette filière font tous preuve d'une extrême polyvalence. Si cette spécificité permet de saluer la ressource des acteurs, elle révèle toutefois d'un manque de reconnaissance des métiers et des compétences à déployer comme de leur insertion dans une économie de filière. Par reconnaissance, j'entends également la question de la rémunération, tant la précarité décrite dans cette enquête est prégnante pour ne pas dire alarmante.

Autre perspective qui émerge : l'organisation du secteur en région et la création d'une fonction ressource, quasi inexistante à ce jour, utile à tous les acteurs de la filière. C'est également pour vaincre l'isolement de trop nombreux créateurs que cette perspective prendrait tout son sens. Mais la coopération ne se résume pas uniquement à une fonction ressource, elle peut également encourager la mutualisation, à l'instar de ce qui existe déjà avec des ateliers de production, en matière de compétences, d'emploi ou encore de communication. Elle peut être une réponse au contexte financier difficile que nous connaissons tous et aux perspectives peu réjouissantes en la matière.

Car plutôt que de baisser les bras, il s'agit en premier lieu de reconnaître l'extraordinaire vivacité de ce secteur en région et le renouvellement permanent de la création comme des lieux de diffusion. Cette vivacité se fonde sur un équilibre à mon sens indispensable entre les institutions, principalement financées par les pouvoirs publics et le réseau associatif, plus fragile et en perpétuelle invention quant à la mobilisation de nouvelles ressources et modes de diffusion.

Garantir la diversité artistique, accompagner la structuration et une plus grande autonomie des créateurs comme des porteurs de projet, et enfin le contact des œuvres avec le plus grand nombre de nos concitoyens sont encore des perspectives qui peuvent nourrir les politiques publiques de la culture et je souhaite donc que les informations concrètes contenues dans cette enquête soient à même de les orienter. Elles constituent aussi une opportunité pour envisager des transversalités d'actions avec d'autres secteurs de la culture.

Je tiens enfin à remercier tous les participants, qui ont de près ou de loin contribué à cette enquête, amac qui l'a conduite et Le Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire pour l'accompagnement des différents travaux d'observation participative et partagée.

Alain GRALEPOIS

Vice-Président de la Région Pays de la Loire chargé de la Culture et des Sports

SOMMAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS - P.2

PRÉSENTATION GÉNÉRALE : **L'ENQUÊTE, LA FILIÈRE DES ARTS** **VISUELS & L'ÉCHANTILLON** - P.6

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE
DE L'ENQUÊTE - P.7

- Principes et mise en œuvre
- Précautions d'usage à propos des résultats
- Un rapport d'enquête, par et pour les acteurs

LA FILIÈRE DES ARTS VISUELS - P.9

LE PÉRIMÈTRE DE L'OBSERVATION - P.10

- Les structures œuvrant dans le champ des arts visuels
- La complexité à observer les artistes-auteurs
- La typologie des structures

PRÉSENTATION DE L'ÉCHANTILLON - P.11

- Une structuration récente
- Les statuts juridiques des acteurs de l'échantillon

PESÉE ÉCONOMIQUE DES ARTS VISUELS EN PAYS
DE LA LOIRE - P.17

FONCTIONS, ACTIVITÉS **ET STRUCTURATION** - P.18

LA FORMATION INITIALE EN ARTS VISUELS : LES
FORMATIONS PROPOSÉES PAR LES STRUCTURES
ET SUIVIES PAR LES ARTISTES - P.19

- La formation initiale des répondants :
diversité des parcours artistiques et autodidaxie
- L'enseignement supérieur des arts plastiques en région Pays de la Loire
- L'offre éducative artistique et culturelle en direction
des scolaires
- La formation amateur

LA CRÉATION
ET LA PRODUCTION D'ŒUVRES - P.22

- La production d'œuvres au sein des structures
- L'organisation du travail et du temps de création artistique

LA DIFFUSION DES ŒUVRES
DANS LE SECTEUR NON MARCHAND - P.26

- La programmation d'expositions et d'événements artistiques
- La participation des artistes en région à des événements artistiques et la
diffusion de leurs œuvres

LES INTERMÉDIAIRES AU SERVICE DES ARTISTES ET DES STRUCTURES - P.27

L'accompagnement des artistes plasticiens
Les indépendants

LES AUTRES ASPECTS DE LA STRUCTURATION : MISE EN RÉSEAU, MUTUALISATION DES RESSOURCES ET ORGANISATION DU TRAVAIL SALARIÉ - P.29

Une adhésion faible à des réseaux
Mutualisation des moyens
Peu de syndicats et de recours à une convention collective
au sein des structures

LES RESSOURCES HUMAINES

L'EMPLOI SALARIÉ ET NON-SALARIÉ - P.33

Les volumes d'emploi moyens
La composition de l'emploi
La qualité de l'emploi

LES AUTRES RESSOURCES HUMAINES - P.36

Le bénévolat, ressource non négligeable dans les microstructures
Peu de recours aux autres types de ressources humaines

LA COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE - P.37

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

RÉPARTITION DES MOYENS FINANCIERS DES STRUCTURES EN ARTS VISUELS - P.39

LES MODÈLES ÉCONOMIQUES DES STRUCTURES DE L'ÉCHANTILLON - P.40

Le secteur non marchand
Le secteur marchand
Les microstructures

LES RESSOURCES PUBLIQUES - P.42

LA MULTIPLICATION DES SOURCES DE REVENUS DES ARTISTES PLASTICIENS - P.45

Les revenus des artistes de l'échantillon
Les modèles économiques des artistes répondants

CONCLUSION

TABLE DES ANNEXES - P.52

LEXIQUE - P.65

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE - P.66

PRÉSENTATION GÉNÉRALE : L'ENQUÊTE, LA FILIÈRE DES ARTS VISUELS & L'ÉCHANTILLON

CHIFFRES CLÉS

**Entre 2 900
et 3 600**

*c'est l'estimation du nombre total d'artistes des
arts visuels en Pays de la Loire.*

96 %

*des artistes répondants exercent leur activité
artistique à titre principal.*

178

*structures composent la filière arts visuels en
Pays de la Loire.*

60 %

*des structures de la filière se situent en Loire-
Atlantique.*

58 %

*des structures sont de droit privé non lucratif
(association loi 1901) au sein de la filière.*

1.1 DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

PRINCIPES ET MISE EN ŒUVRE

L'Observation participative et partagée (OPP) est une philosophie d'action qui repose sur l'implication et la participation des acteurs. Elle induit un équilibre des intérêts des participants à l'observation en donnant une priorité à celui qui génère l'information dans son usage. L'OPP associe l'ensemble des personnes et structures participant au processus d'observation en offrant les espaces et temps de contribution nécessaires à son élaboration.

L'OPP est un point d'appui pour identifier des évolutions ou tendances sur les activités étudiées et participer à la structuration des filières, au dialogue interprofessionnel et à la co-construction des politiques publiques. Mieux se connaître permet de mieux être reconnu et de mieux agir.

Ses objectifs généraux sont les suivants :

Consolider la coopération et la mise en réseau des acteurs d'un même secteur et entre les secteurs ;

Acquérir une connaissance des données socio-économiques du secteur culturel ;

Identifier des enjeux structurels au secteur culturel ;

Accompagner la décision publique et l'évaluation grâce à la connaissance et à l'analyse ;

Comparer et échanger avec d'autres secteurs d'activités ou d'autres territoires ;

Favoriser le développement de l'observation en région et la prospective.

Cette enquête socio-économique née de la demande des acteurs régionaux lors de la Conférence régionale consultative de la culture (CRCC) et impulsée par la Région des Pays de la Loire, a été lancée dès fin 2011 dans la filière du spectacle vivant et fin 2012 dans les secteurs culturels du livre, du patrimoine, du cinéma-audiovisuel et des arts visuels. Lors de la première CRCC (2009-2011), la commission transversale Observation a défini une Charte de l'Observation Participative et Partagée¹ qui établit une méthode, des objectifs et des outils de travail, communs à toutes les observations. Les questionnaires² se basent donc sur un tronc commun, sur l'utilisation d'items socio-économiques nationaux, et ce dans un souci de comparaison. Ils ont été diffusés en ligne via le logiciel d'enquête GIMIC.

L'OPP se veut être une photographie de l'activité des acteurs sur une année, l'année 2011 pour l'enquête arts visuels. Le choix a été fait de réaliser deux questionnaires, le premier à l'attention des structures et le second destiné aux artistes individuels, afin de les intégrer à la démarche et à l'étude.

Le Pôle a réalisé l'accompagnement méthodologique et technique de la démarche, en veillant au respect des différentes étapes de la démarche d'Observation Participative et Partagée, en mettant à la disposition d'amac les ressources techniques dont il dispose, en l'accompagnant de manière individualisée tout au long du processus, en participant au comité de suivi et aux réunions sur le terrain, en assurant le suivi des publications réalisées.

PRÉCAUTIONS D'USAGE À PROPOS DES RÉSULTATS

Les questionnaires étaient disponibles de manière dématérialisée en ligne, accessibles dès fin décembre 2012. Les répondants pouvaient compléter le questionnaire en plusieurs fois et avaient la possibilité de revenir sur leurs réponses. Des entretiens téléphoniques ont ensuite été menés avec certains acteurs pour vérifier les données recueillies (notamment concernant les statuts juridiques pour les artistes) et la compréhension des questions, qui peuvent être interprétées de différentes manières.

À aucun moment nous n'avons remis en cause les réponses données. Par exemple, nous n'avons pas de moyens de vérifier le nombre d'œuvres produites en 2011, le nombre de bénévoles sollicités, le nombre d'artistes accompagnés (pour les structures), l'année marquant le début de l'activité artistique ou encore le nombre de dossiers de candidature adressés (pour les artistes).

UN RAPPORT D'ENQUÊTE, PAR ET POUR LES ACTEURS

Ce rapport présente l'analyse statistique des données recueillies pour l'année 2011. Il s'organise autour de la filière des arts visuels (cf. schéma page suivante) et s'attache à mettre en corrélation les données issues des questionnaires structures et des artistes individuels.

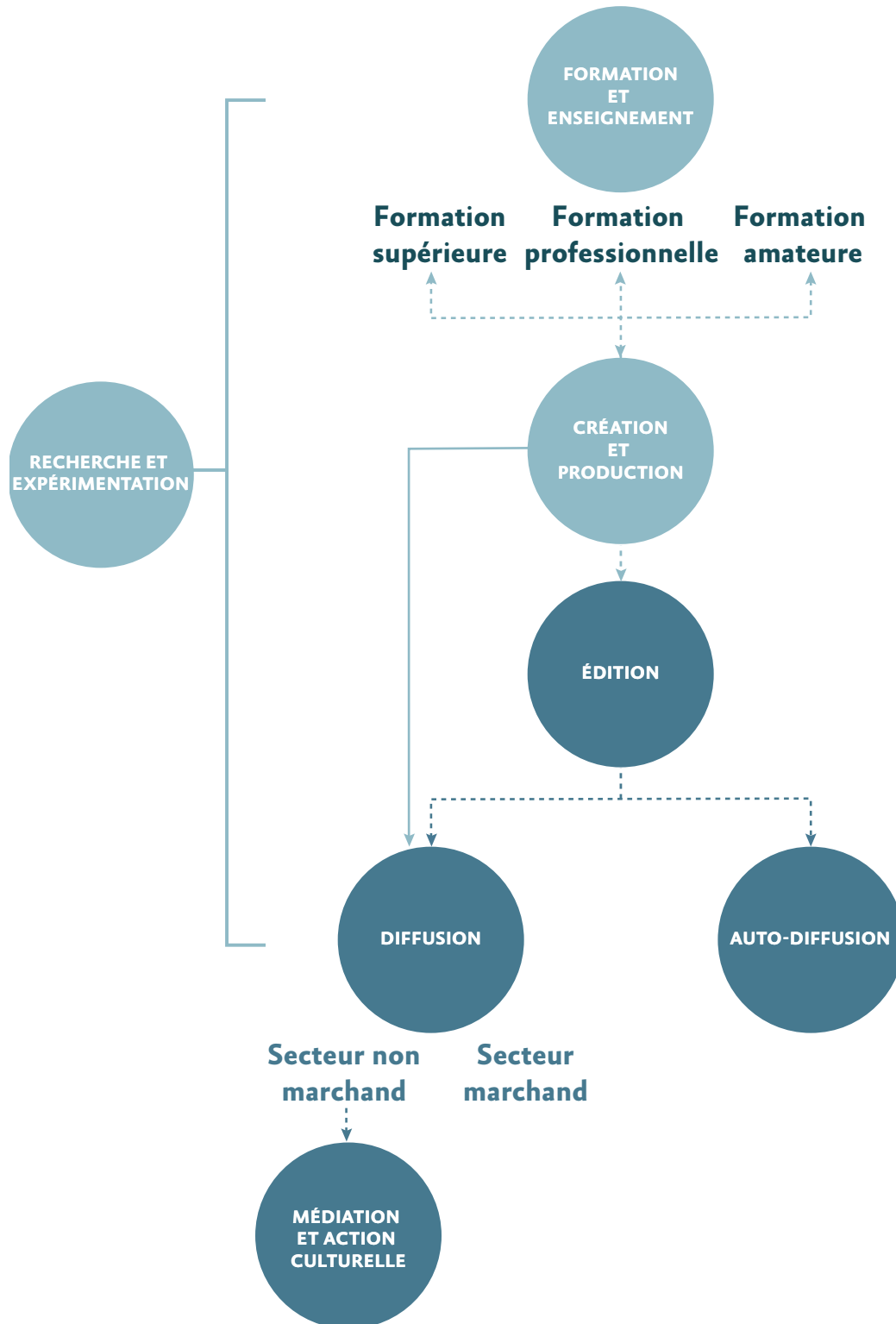
Un comité de suivi, constitué d'acteurs du territoire régional concernés par l'observation, a pu suivre l'évolution de la démarche depuis son lancement en octobre 2012. Les membres - artistes et représentants de diverses structures - ont participé à la création des questionnaires, la mobilisation des acteurs, aux interprétations des résultats et à la relecture du rapport. Les répondants de leur côté ont été mobilisés lors des réunions d'information et de présentation des premiers résultats, où nous avons pu débattre ensemble des orientations à prendre et des sujets à traiter. Ces réunions ont rassemblé au total entre 120 et 130 acteurs, et ainsi permis de favoriser les rencontres.

Pour ne pas considérer que ce rapport constitue la dernière phase de la démarche d'observation, il faut rappeler que les acteurs, et plus largement les lecteurs, sont invités à se réapproprier personnellement les résultats, à enrichir les données et les interprétations, pour montrer la nécessité d'obtenir ce type de données chiffrées inexistantes en région et en France.

1 Cf. Note méthodologique téléchargeable en ligne sur le site internet d'amac : www.amac-web.com

2 Idem pour les questionnaires, op.cit.

Les fonctions principales de la filière des arts visuels



1.2 LA FILIÈRE DES ARTS VISUELS

Le schéma présenté ici prend en compte tous les stades de la vie d'une œuvre, de sa création à sa diffusion. Depuis les travaux des années 1970-1980 du sociologue américain Howard Becker qui part du principe que l'art est un travail, il est acquis que l'œuvre d'art n'est pas la production d'un seul créateur mais bien le fruit d'un processus d'interdépendance entre différents acteurs.

Comme pour l'observation du spectacle vivant, nous avons choisi une approche par la notion de filière* : « cette approche revient à considérer chacun des acteurs comme un élément assumant une fonction spécifique de la conception [d'une œuvre] jusqu'à sa diffusion auprès d'un large public »³. Sont intégrés à la filière deux types d'acteurs : les structures et les artistes individuels, ces derniers étant inclus dans la création-production.

Les trois fonctions principales observées dans l'étude sont les suivantes : la formation, la création-production et la diffusion. La fonction de médiation est incluse dans la diffusion et celle liée à la recherche et l'expérimentation est commune aux trois fonctions ci-dessus. Il est nécessaire de noter ici que les acteurs des arts visuels assument plusieurs fonctions. Par exemple, une école d'art en plus de la formation peut organiser des expositions (diffusion) ou des résidences d'artistes (création-production) et ainsi favoriser la recherche ; un collectif d'artiste ou un artiste individuel dont l'activité principale est la création-production peut proposer des ateliers de pratiques artistiques (formation) et des événements artistiques (diffusion), etc. Nous pouvons d'ores et déjà souligner que la pluriactivité est une des caractéristiques des acteurs (structures et artistes) des arts visuels. De plus, certains types d'acteurs que l'on qualifie d'intermédiaires dans la suite de ce rapport ne sont pas inclus dans le schéma de la filière, car ils peuvent être rattachés à plusieurs activités.

Dans le schéma, l'édition est un mode de diffusion qui participe à la valorisation de la production artistique. L'édition est une activité qui peut être portée par des structures ou des artistes, elle recouvre des formes variées : revue, magazine, édition numérique... Cette activité a été prise en compte dans l'observation du livre et n'est donc pas étudiée ici afin d'éviter les doublons.

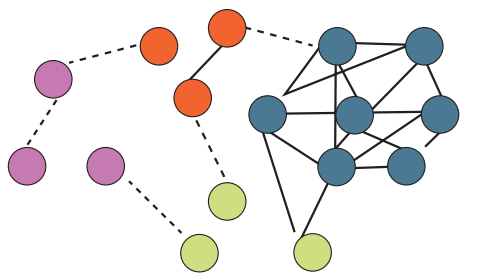
L'activité de recherche et d'expérimentation – donnant lieu à des collaborations et des croisements entre acteurs, disciplines, outils et savoirs – fait partie intégrante de la filière. On la retrouve au travers de la formation, création-production et diffusion. Aucune structure ne relève en région uniquement de cette activité, qui est portée conjointement par plusieurs acteurs : structures, artistes, collectifs, et mêle souvent des disciplines.

Pour connaître les types de structures incluses dans les fonctions principales citées, le tableau en annexe 2 (p.56) présente les structures existantes au niveau régional et national, ainsi que les métiers.

Au niveau régional on observe que toutes les fonctions sont présentes, et parmi les différents types d'acteurs on constate l'absence des foires d'art contemporain⁴ qui participent à la diffusion des artistes et favorisent le développement d'un marché de l'art local. « En province, la situation des galeries est compliquée faute d'un marché local vivace [...]. Et les foires restent essentielles, ce sont des lieux de vente et aussi de sociabilité, de rencontres indispensables » comme le souligne la journaliste Roxana Azimi dans le dernier hors-série de artension qui s'intéresse aux galeries privées⁵. Il existe en effet peu de foires en France en dehors de Paris. Nous pouvons citer Marseille, Lille et Strasbourg qui organisent des foires d'art contemporain relativement importantes et reconnues. *Lille Art Fair* rassemble par exemple pour sa 6^e édition en 2012 près d'une centaine de galeries françaises et européennes et plus de 20 000 visiteurs. Pour sa 17^e édition la même année, *ST-ART* à Strasbourg s'organise de son côté autour de 90 galeries dont 40 internationales, et a accueilli près de 26 000 visiteurs.

Il convient d'insister sur le fait que la filière des arts visuels rassemble de nombreux acteurs appartenant à différents mondes de l'art qui n'interagissent pas tous ensemble. C'est ce que souligne l'étude du DEPS « Diffusion et valorisation de l'art actuel en région » (2011) à travers le schéma suivant. Se distinguent ainsi quatre mondes de l'art : les artistes auto-organisés et collectifs (toutes esthétiques confondues), l'art moderne en marge du réseau institutionnel, le réseau institutionnel (art contemporain) et les galeries commerciales représentant un art classique.

Configuration type des mondes de l'art actuel en région



- ARTISTES AUTO-ORGANISÉS, ART CLASSIQUE, MODERNE ET CONTEMPORAIN
- ART MODERNE, EN MARGE DU RÉSEAU INSTITUTIONNEL
- GALERIES COMMERCIALES, ART CLASSIQUE
- RÉSEAU INSTITUTIONNEL, ART CONTEMPORAIN

La schématisation représente le mode d'organisation récurrent de l'art actuel dans les agglomérations étudiées. En bleu-gris, un réseau institutionnel très dense se caractérise par l'importance des coopérations entre ses acteurs. L'école des Beaux-Arts, le Frac, les musées ou centres d'art contemporain, les galeries associatives émanant d'anciens élèves de l'école, constituent les invariants de ce réseau auquel s'adjoignent parfois quelques galeries privées de promotion (comme à Lyon). À sa marge, des acteurs représentatifs de ce que Nathalie Heinich qualifie d'art moderne tentent, difficilement, de garder contact avec les institutions, souvent par l'intermédiaire des associations des amis des musées et des services culturels des villes, en orange. En vert, des artistes, toutes tendances confondues, s'auto-organisent, sous forme de collectifs, ou en proposant des journées portes ouvertes ou des salons. Enfin, en rose, les galeries commerciales représentant un art classique sont coupées du monde institutionnel et entretiennent peu de relations entre elles.

Source : DEPS, Diffusion et valorisation de l'art actuel en région, une étude des agglomérations du Havre, de Lyon, de Montpellier, Nantes et Rouen, janvier 2011, p.3.

3 A. Bruneau et E. Parent, *Observation Participative et Partagée du Spectacle Vivant en Pays de la Loire*, Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, Nantes, sept. 2012.

4 Manifestation commerciale temporaire se tenant en un lieu et une date généralement fixes, qui réunit galeristes, collectionneurs et amateurs d'art. C'est un lieu de rencontres internationales autour duquel se joue en principe l'économie du marché de l'art.

5 Françoise Monnin recueille les propos de trois journalistes dans l'article « Quelle galerie pour le futur ? », In Artension, hors-série n°11, *Guide 2014, 588 galeries d'art actuel à connaître en France*, avril 2013, p.13.

1.3 LE PÉRIMÈTRE DE L'OBSERVATION

L'expression « arts visuels », empruntée au monde anglo-saxon, fait référence aux arts plastiques au sens traditionnel (tout art qui a une action sur la matière comme la peinture, ou la sculpture), aux pratiques usant et mixant les techniques et nouveaux médias (photographie, vidéo, multimédia), ainsi qu'aux pratiques artistiques expérimentales (performance, pratique corporelle, art numérique, formes sonores, mix-média, etc.).

LES STRUCTURES ŒUVRANT DANS LE CHAMP DES ARTS VISUELS

On dénombre 178 structures œuvrant dans la filière des arts visuels en région Pays de la Loire. Cette base de données a été constituée d'après le fichier d'amac, de la Région Pays de la Loire et des relais opérés sur le territoire. 97 structures ont participé (échantillon étudié) à l'OPP des arts visuels en région, soit un taux de réponse de 54 %. Cependant, étant donné le nombre restreint de structures œuvrant dans les arts visuels, les données recueillies ne sont pas extrapolables* même si elles sont représentatives de l'ensemble de notre échantillon (Cf. tests de représentativité, annexe 3).

Même si l'idéal est l'exhaustivité, notons que cette enquête d'observation est une démarche ouverte visant à rassembler l'ensemble des structures intégrées à une filière culturelle régionale. En effet, les répondants dans les arts visuels ne sont pas constitués en réseau, comme ce peut être le cas dans d'autres filières. Par exemple c'est cette constitution en réseau qui a permis au champ des musiques actuelles d'expérimenter l'observation au sein de sa fédération, avec des acteurs qui via leur adhésion sont informés et incités à transmettre leurs données.

LA COMPLEXITÉ À OBSERVER LES ARTISTES-AUTEURS

Il est important de noter que c'est la première fois qu'une démarche collective d'implication des acteurs est tentée, avec les difficultés que l'on peut aujourd'hui recenser, en particulier pour les artistes plasticiens individuels : cerner le périmètre observé compte tenu de l'absence d'obligation d'inscription à un registre d'activité ; mobiliser des personnes pouvant exercer plusieurs activités professionnelles, parfois éloignées des enjeux socio-économiques de la filière culturelle. Ceci explique un taux de retour faible (10 %) qui permet néanmoins d'appuyer les différentes analyses présentées dans la suite de cette étude.

Sur les 1 331 artistes contactés pour participer à l'enquête, 138 ont complété le questionnaire. La méconnaissance des caractéristiques générales de la population mère* ne nous permet pas ici d'extrapoler nos données à l'ensemble de la population des artistes en région. Des tests de représentativité présentés en annexe 4 ont quand même été effectués avec les chiffres de la Maison des artistes (2012) en fonction de cinq critères discriminants* : le sexe, la répartition géographique, l'âge, la pratique artistique et les revenus.

En mobilisant et en croisant diverses sources⁶, on peut estimer entre 80 000 et 100 000 le nombre total d'artistes en France, soit entre 2 900 et 3 600 en région Pays de la Loire⁷. 55 % des artistes présents en Pays de la Loire résident en Loire-Atlantique, sachant que près de 70 % d'entre eux vivent dans l'agglomération nantaise⁸.

Il est nécessaire d'appréhender ces chiffres avec précaution car il n'existe en effet pas de données nationales chiffrées sur cette question. Les seuls chiffres existants sont ceux de la MDA, sur lesquels s'appuie d'ailleurs le DEPS (Département des études de la prospective et des statistiques, Ministère de la Culture et de la Communication), mais ils prennent seulement en compte les artistes déclarant leur activité avec le statut d'artiste-auteur. « Certaines organisations professionnelles estiment que le nombre d'artistes identifiés socialement par la MDA-SSAA [Maison des artistes – Sécurité Sociale des Artistes auteurs] reste largement en dessous du nombre effectif d'artistes en France ».⁹

En l'absence de cadre légal unique, la définition prise pour délimiter le périmètre de l'enquête se base sur le principe de l'auto-déclaration, dans l'objectif de ne pas exclure les artistes dont l'activité ne serait pas déclarée juridiquement. Le questionnaire était donc ouvert à tout artiste. Les répondants sont des artistes qui se définissent avant toute chose comme tels.

On entend par artiste tout personne qui crée ou participe par son interprétation à la création ou à la recreation d'œuvres d'art, qui considère sa création artistique comme un élément essentiel de sa vie, qui ainsi contribue au développement de l'art et de la culture, et qui est reconnue ou cherche à être reconnue en tant qu'artiste, qu'elle soit liée ou non par une relation de travail ou d'association quelconque.

Définition internationale de l'UNESCO, 1980.

Dans notre enquête d'observation les critères de notoriété et de champs esthétiques ont été écartés car ils mériteraient, selon nous, d'être traités de manière qualitative. Ne sont pas concernées par notre questionnaire les personnes exerçant une activité relevant des arts appliqués¹⁰. Nous nous référons ici aux articles du Code de la Propriété Intellectuelle, de la Sécurité sociale et du Code Général des Impôts¹¹ qui définissent le périmètre d'activité des artistes auteurs des arts visuels.

6 « Les artistes plasticiens aujourd'hui », dossier de l'ADDC en prélude du colloque « Art contemporain et département » (en 2006 à Périgueux) : estime entre 100 000 et 150 000 le nombre d'artistes plasticiens en France. amac, « Étude sur les lieux de travail, individuels et collectifs, des artistes plasticiens en région Pays de la Loire » (rapport pour la région, février 2011) estime avec l'aide du SNAP CGT et d'après les chiffres 2009 de la MDA à plus de 80 000 le nombre d'artistes en France.

7 Selon les données de la Maison des artistes, le nombre d'artistes en région Pays de la Loire représente 3,46 % du nombre total des affiliés et 3,79 % des artistes assujettis au niveau national.

8 Sont entendues comme faisant parties de l'« agglomération nantaise » les communes suivantes : Bouguenais, Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Nantes, Rezé, Saint-Herblain, Saint-Sébastien-sur-Loire, Orvault, Sainte-Luce-sur-Loire. Ces chiffres sont issus de l'étude d'amac sur les lieux de travail (op.cit.) et du bilan réalisé à l'issue d'une étude quantitative effectuée sur les artistes plasticiens participants à *l'Art prend l'air* en Loire-Atlantique en 2012.

9 « Les collectifs d'arts plastiques et visuels », Les Repères de l'Avise, Culture N°9 (OPAL et la FRAAP), février 2012.

10 Contrairement aux arts plastiques, les arts appliqués rassemblent les métiers dont les savoir-faire techniques aboutissent à la réalisation d'objets utilitaires (architecture d'intérieur, stylisme, design de produit, métiers d'arts, graphisme, illustration, publicité, communication, etc.).

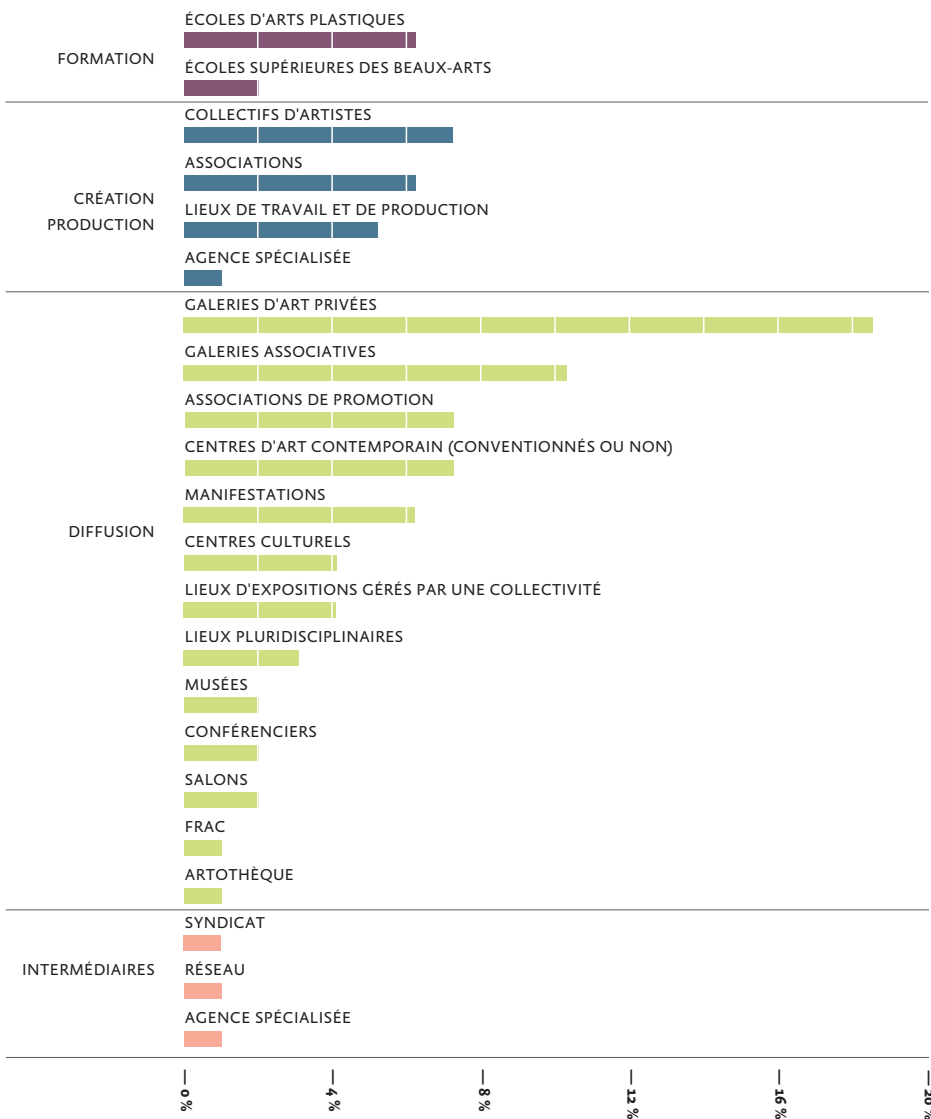
11 Le Code de la propriété intellectuelle : articles L112-2 ou L113-3 ; le Code de la Sécurité sociale : articles L382-1, R382-1, R382-2 ; le Code Général des Impôts : article 98A de l'annexe III.

1.4 PRÉSENTATION DE L'ÉCHANTILLON

LA TYPOLOGIE DES STRUCTURES

Les 22 types de structures observées dans notre échantillon ont été regroupés en quatre grandes catégories qui trouvent leur place dans le schéma de la filière arts visuels, en fonction de leur activité principale : formation, création/production, diffusion (cf. schéma de la filière arts visuels p.8) et les intermédiaires.

Répartition des structures de l'échantillon selon leur activité principale



Parmi nos répondants, près de 30 % sont des galeries d'art (privées ou associatives).
Source : données 2011, amac/OPP AV.

Définition des catégories utilisées

La formation : les structures dédiées à l'enseignement et la formation artistique sont les écoles d'arts municipales ou associatives et les écoles supérieures des Beaux-arts. Elles forment ensemble 8 % de notre échantillon.

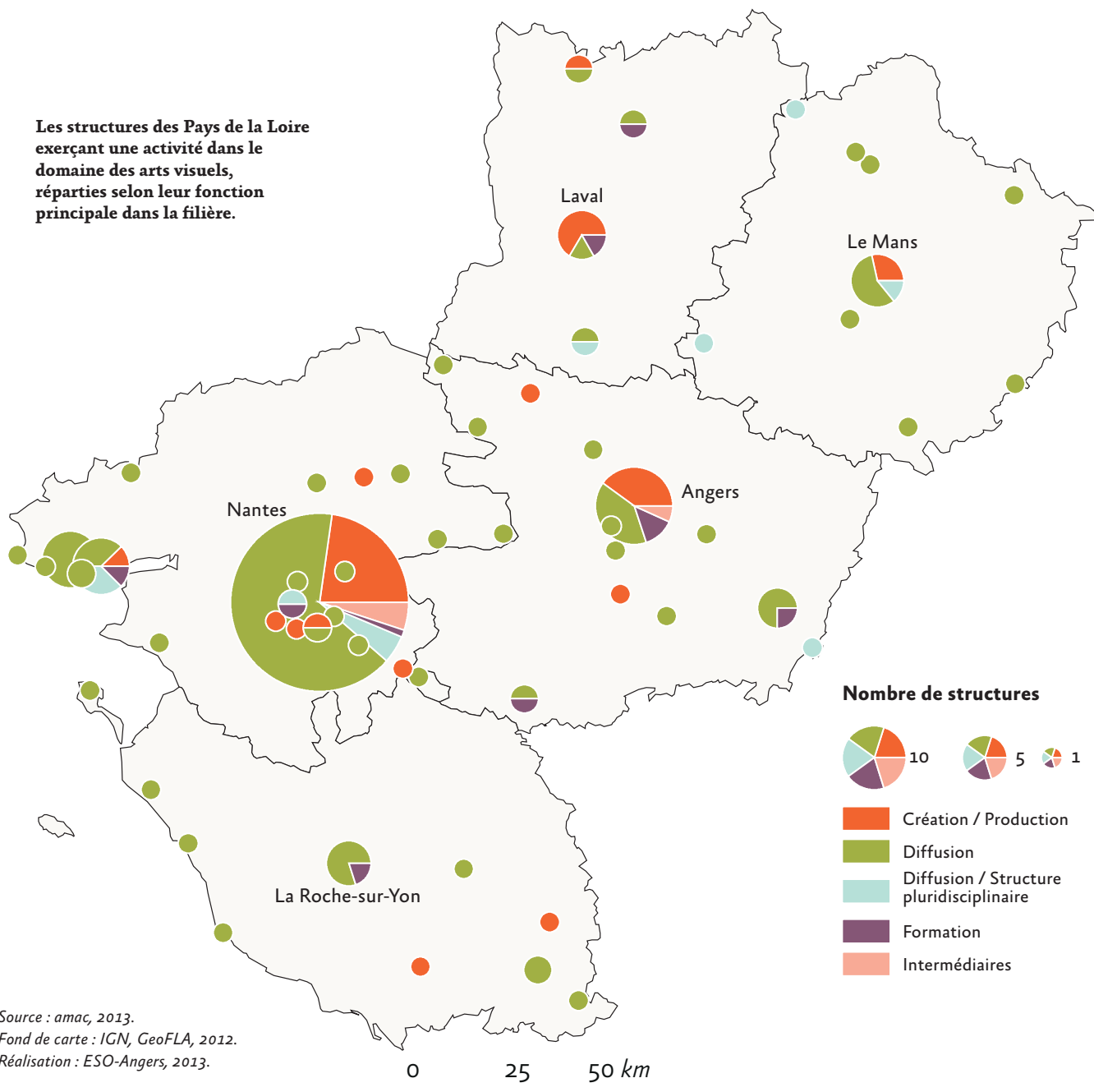
La création-production : les collectifs d'artistes et lieux de travail sont les principaux acteurs de la création dans notre échantillon (près de 20 %). Toutes les structures de création sont constituées en association loi 1901. Les artistes plasticiens individuels sont inclus ici même si leurs données sont traitées séparément.

La diffusion : les structures de diffusion, c'est-à-dire celles proposant une programmation (expositions ou événements artistiques) de manière régulière ou ponctuelle, sont largement majoritaires au sein de notre échantillon (69 %) ; les galeries d'art privées et associatives en représentent presque la moitié.

Les intermédiaires : la catégorie des intermédiaires a été créée dans le but de prendre en compte les « acteurs situés entre les créateurs et les différents publics, les employeurs et les institutions », soit « l'ensemble des individus et des organisations rémunérées pour appairer les artistes et leurs employeurs »¹². Au même titre que les développeurs dans les musiques actuelles, ou les agents littéraires dans le livre, nous avons intégré dans les intermédiaires les commissaires d'exposition, les critiques d'art, les assistants, les agents d'artistes, ainsi que les structures participant à la professionnalisation de la filière des arts visuels. En région la plupart des professionnels de l'intermédiation exercent leur activité, notamment pour les commissaires d'exposition en tant qu'artistes ou salariés d'une structure (directeurs de centres d'art par exemple) et non comme indépendants. Les structures de « réseau » ont pour objectif de faciliter la mise en relation des acteurs entre eux et avec le public. Les intermédiaires constituent seulement 3 % de l'échantillon.

12 « Intermédiaires du travail artistique, à la frontière de l'art et du commerce », Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS), Ministère de la culture et de la communication, p.9 et 19.

Les structures des Pays de la Loire exerçant une activité dans le domaine des arts visuels, réparties selon leur fonction principale dans la filière.



Source : amac, 2013.
Fond de carte : IGN, GeoFLA, 2012.
Réalisation : ESO-Angers, 2013.

Pour confronter cette répartition à celles des artistes, se référer à la carte.

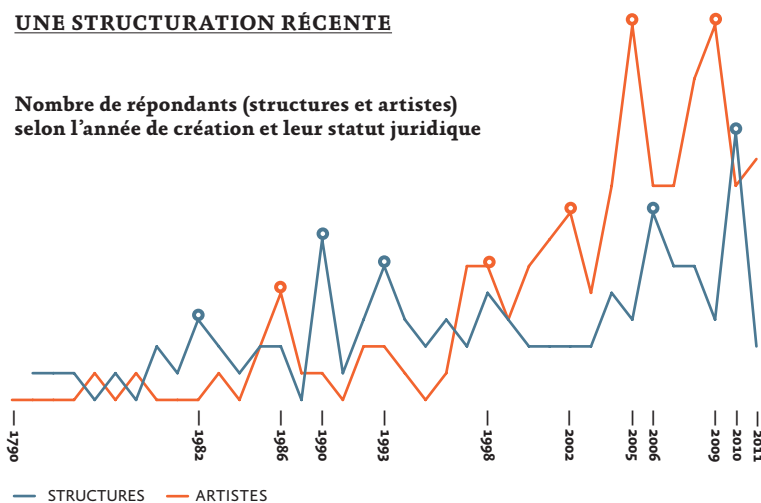
On constate que les structures des arts visuels sont fortement concentrées en Loire-Atlantique, en particulier à Nantes et sur le littoral atlantique.

Près de 70 % des structures de la population mère sont des structures de diffusion. Près de 60 % des structures sont situées en Loire-Atlantique, dont 45 % dans l'agglomération nantaise¹³.

¹³ Pour consulter la liste des 24 communes de l'agglomération nantaise, se référer au site de l'INSEE : http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/uu_listecom.asp?reg=52&uu=44701

UNE STRUCTURATION RÉCENTE

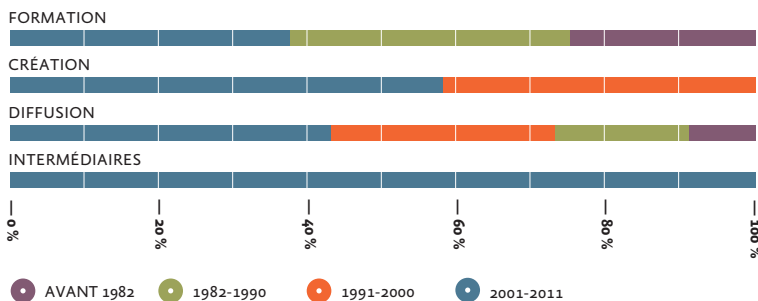
Nombre de répondants (structures et artistes) selon l'année de création et leur statut juridique



Comme pour les diffuseurs d'art inscrits à la MDA¹⁴, les trois quarts de nos structures ont été créées il y a moins de 20 ans. L'âge moyen des structures de notre échantillon est de 17 ans (15 ans pour les diffuseurs inscrits à la MDA). Une structure sur deux a moins de 12 ans et seulement 8 % ont près de 30 ans d'existence. On constate donc qu'une première vague de création des structures date des lois de décentralisation de 1982 et 1983, et que la grande majorité des structures se sont créées après 2000, venant progressivement compléter les fonctions des premières institutions mises en place.

Du côté des artistes répondants, on remarque qu'ils ont créé leur statut il y a moins de 10 ans (en 2003 en moyenne).

La répartition des structures (échantillon) selon la date de création et la fonction principale exercée dans la filière



On peut retenir de ces chiffres que les premières structures créées sont celles relevant de la formation et de la diffusion. Les structures de création arrivent ensuite dès les années 1990, et les intermédiaires à partir de 2000.

Depuis 1982, on constate une augmentation globale du nombre de structures créées en région. En Loire-Atlantique, cette évolution est régulière et forte¹⁵, ce qui va de pair avec l'évolution de la politique en faveur des arts plastiques. En effet « l'investissement public dans la culture devient un réel enjeu à partir des années 1980 » sur le plan national puis local. « Cet intérêt politique se traduit par une croissance des subventions en faveur de la culture, qui permet la multiplication des projets, contribuant ainsi à la construction d'un tissu culturel plus dense »¹⁶. Depuis l'arrivée de Jack Lang

rue de Valois en 1981, une nouvelle politique se développe : augmentation des budgets, développement des formes de création contemporaine, naissance d'un réseau institutionnel sur les territoires (issue de la décentralisation). Ces changements favorisent la diffusion, le soutien à la création et l'action culturelle. On voit par exemple se créer les FRAC¹⁷, les Centres d'art conventionnés ou encore les écoles supérieures d'art, dès les années 1982.

La jeunesse des structures observées et l'inscription récente des artistes dans un cadre juridique légal (c'est-à-dire avoir une déclaration d'activité juridique, sociale et fiscale) montrent une préoccupation émergente de la structuration de la filière des arts visuels (création du statut d'artiste-auteur dans les années 1970, arrivée du droit à la formation professionnelle en juillet 2012).

14 Les diffuseurs inscrits à la Maison des artistes regroupent des galeries d'art, antiquaires/brocanteurs, éditeurs d'art et musées, In « Portrait économique des diffuseurs d'art actuel inscrits à la Maison des artistes », enquête du DEPS, Ministère de la culture et de la communication, 2011 (sur l'année 2006).

15 Pour plus de précisions, se référer à l'annexe 5 (graphique présentant la répartition des structures répondantes en fonction de l'année de création et du département).

16 Laura Delavaud, *L'Art et la ville, la diffusion des arts plastiques dans une métropole de province*, Thèse de doctorat de sociologie soutenue en 2009, sous la direction d'Annie Collovald, professeur des universités et Gérard Mauger, directeur de recherche au CNRS, Université de Nantes, p. 300.

17 12 FRAC sont créés en France entre 1981 et 1985, celui des Pays de la Loire est créé en 1982. Il est transféré à Carquefou en 2000.

LES STATUTS JURIDIQUES DES ACTEURS DE L'ÉCHANTILLON

Les structures

Notre échantillon se constitue ainsi :

58 % de structures de droit privé non lucratif

22 % de structures de droit public

20 % de structures de droit privé commercial

Seuls les collectifs d'artistes sont intégrés aux structures de création et non les artistes individuels (cf. partie suivante).

Cette répartition fait apparaître une majorité de **structures du secteur privé non lucratif**, parmi lesquelles 98 % sont constituées en associations loi 1901. On trouve également un organisme professionnel. Ces structures œuvrent dans la diffusion, la création et l'intermédiation.

Les communes constituent à plus de la moitié (57 %) **les structures de droit public** dont les fonctions principales sont la diffusion et la formation. 19 % sont des EPCL, 10 % des EPCC (écoles supérieures d'art). Les autres se répartissent entre EPIC, département et syndicat mixte (Cf. liste des abréviations p.2).

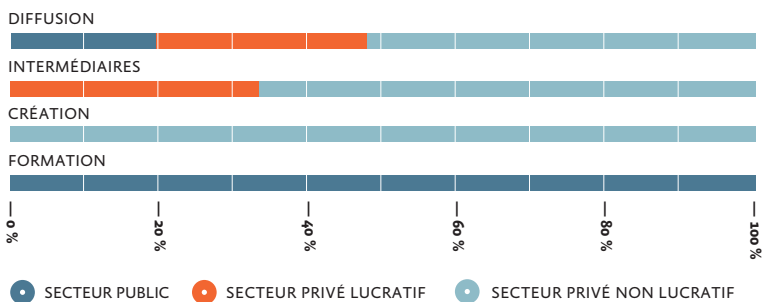
Les structures de droit privé commercial sont principalement constituées de galeries d'art privées (à 90 %). On trouve aussi une SARL¹⁸ (agence spécialisée) et une SA¹⁹ (centre d'art non conventionné). 61 % des galeries sont constituées en SARL, les autres étant des TPE (Très Petites Entreprises) : EURL²⁰, entreprise individuelle²¹ en nom propre, SARL unipersonnelles. En majorité ce sont des structures de diffusion.

On constate que la filière des arts visuels en région Pays de la Loire est certes constituée autour d'un tissu associatif, mais s'inscrit également dans un réseau de petites entreprises.

Cependant, le poids de l'initiative privée (lucrative ou non) peut être nuancé dans le secteur. Des établissements majeurs en région, pensés comme des outils au service de la décentralisation culturelle par les pouvoirs publics, relèvent davantage d'un secteur parapublic tel que le définissent E. Parent et A. Bruneau : « Personnes morales de droit privé, subventionnées, dont les subventions dépassent 153 000 euros. Conventionnées, en délégation de service public, ou disposant d'un label national, ces structures font partie intégrante de la politique territoriale / d'État. (...) La gouvernance accordée une place aux élus des collectivités partenaires »²². Il s'agit notamment du FRAC, de l'Abbaye de Fontevraud – Centre culturel de rencontre, ainsi que de 2 scènes nationales : Le Carré et le Lieu Unique.

Cette observation de la filière régionale des arts visuels reprend la grille d'analyse proposée par l'OPP spectacle vivant en 2010, qui fait la distinction entre **les structures du service public, du service parapublic, de l'initiative privée d'intérêt général, de l'initiative privée artisanale et de l'initiative privée de grande échelle**.

Répartition des statuts juridiques des structures (échantillon) selon l'activité principale exercée dans la filière en 2011



100 % des structures de formation appartiennent au secteur public, 100 % des structures de création au secteur privé non lucratif. Seule l'activité de diffusion se retrouve sous les trois statuts juridiques. À noter : plusieurs associations proposent en parallèle des activités de diffusion et formation, mais ont été intégrées à la diffusion (activité principale).
Source : données 2011, amac/OPP AV.

DÉFINITION DES CATÉGORIES UTILISÉES ²³

Le service public

Personnes morales de droit public. Ces structures sont en gestion directe ou en gestion mixte associée (par exemple collectivités multiples/État). Il s'agit notamment de centres d'art contemporains conventionnés, des lieux d'expositions gérés par des collectivités, des musées, de l'artothèque, des écoles supérieures d'art et des écoles municipales d'art.

Le service parapublic

Personnes morales de droit privé dont les subventions dépassent les 150 000 euros, en délégation de service public ou disposant d'un label national. On y trouve le FRAC, les centres culturels et les lieux pluridisciplinaires (scènes nationales et centres culturels) ainsi que des centres d'art conventionnés.

L'initiative privée d'intérêt général

Associations subventionnées, leurs budgets dépassent rarement 150 000 euros. Souvent proches des entreprises privées artisanales, le soutien public que ces structures reçoivent les positionne dans le champ de l'intérêt général. Il s'agit de manifestations ou festivals, de collectifs d'artistes, de galeries associatives, de lieux de travail.

L'initiative privée artisanale

Personnes morales de droit privé (associations, SARL...) dont les subventions sont inférieures à 2 % du budget total. Ce sont principalement des galeries d'art privées, des galeries associatives, des associations de promotions, des collectifs d'artistes, qui entrent dans une logique de proximité.

L'initiative privée de grande échelle

Personnes morales de droit privé non subventionnées et dont les budgets dépassent en général 1 000 000 d'euros. Elles se sont affranchies des logiques de proximité pour un rayon d'action national et international.

18 Société à Responsabilité Limitée : minimum 2 associés, pas de capital minimum.

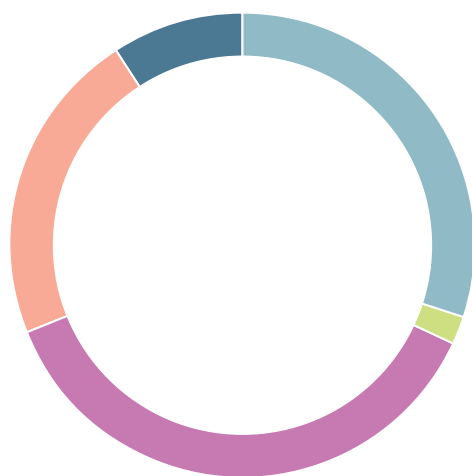
19 Société Anonyme : au moins 7 associés généralement actionnaires, capital de départ de 37 000 € minimum.

20 Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée : 1 seul et unique propriétaire, pas de capital minimum.

21 L'entreprise individuelle a le même statut que l'EURL mais elle ne possède pas de personnalité morale. Ce sont généralement des artisans-commerçants.

22 A. Bruneau et E. Parent, *Observation Participative et Partagée du Spectacle Vivant en Pays de la Loire*, Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, Nantes, sept. 2012.

Répartition des structures de l'échantillon selon la grille d'analyse initiative privée, intérêt général et service public en 2011



- 30 % / INITIATIVE PRIVÉE ARTISANALE
- 2 % / INITIATIVE PRIVÉE DE GRANDE ÉCHELLE
- 37 % / INTÉRÊT GÉNÉRAL
- 22% / SERVICE PUBLIC
- 9% / SERVICE PARAPUBLIC

Dans notre échantillon, 37 % des structures appartiennent à l'initiative privée d'intérêt général. Source : données 2011, amac/OPP AV.

LES ARTISTES INDIVIDUELS...

Nous distinguons dans cette partie parmi les 138 artistes plasticiens de l'échantillon, les artistes plasticiens qui ont déclaré leur activité et disposent d'un n° SIRET de ceux qui n'ont pas encore déclaré leur activité juridiquement.

... ayant déclaré leur activité

122 artistes indiquent avoir un n° SIRET en 2011 (soit 88 %). Parmi eux, 72 % exercent leur activité à titre principal. Leurs inscriptions juridiques et sociales se répartissent ainsi :

Statut juridique :

99 répondants déclarent leur activité sous le statut de travailleur indépendant comme artiste-auteur dont 94 en BNC (bénéfices non commerciaux) et 5 en traitements et salaires.

- 9 relèvent du régime de l'auto-entrepreneur
- 6 de l'entreprise individuelle
- 8 précisent n'avoir aucun statut juridique

Régime social :

83 répondants sont identifiés par les organismes de sécurité sociale (22 affiliés à la MDA, 6 à l'AGESSA, 49 assujettis à la MDA et 6 à l'AGESSA). Seuls ces 83 artistes sont recensés lors des études statistiques menées par le DEPS qui s'appuient exclusivement sur les données issues de ces deux organismes. Parmi eux :

- 24 indiquent être au régime général
- 10 au RSI (régime social des indépendants)
- 5 n'avoir aucun régime social

... n'ayant pas déclaré leur activité

Parmi nos répondants, 16 artistes indiquent ne pas avoir de n° SIRET en 2011 (soit 12 %).

On peut supposer que soit, ils ne déclarent pas leur activité, soit ils ne tirent pas de revenus de la vente d'œuvres. 69 % précisent cependant exercer leur activité à titre principal.

Statut juridique :

- 10 indiquent n'avoir aucun statut juridique (parmi eux, 7 n'ont pas perçu de rémunération liée à leur activité artistique).
- 4 précisent être salariés
- 2 déclarent leur activité sous le statut de travailleur indépendant comme artiste-auteur

Régime social :

- 12 répondants précisent être au régime général
- 2 n'avoir aucun régime social
- 2 indiquent être assujettis à la MDA

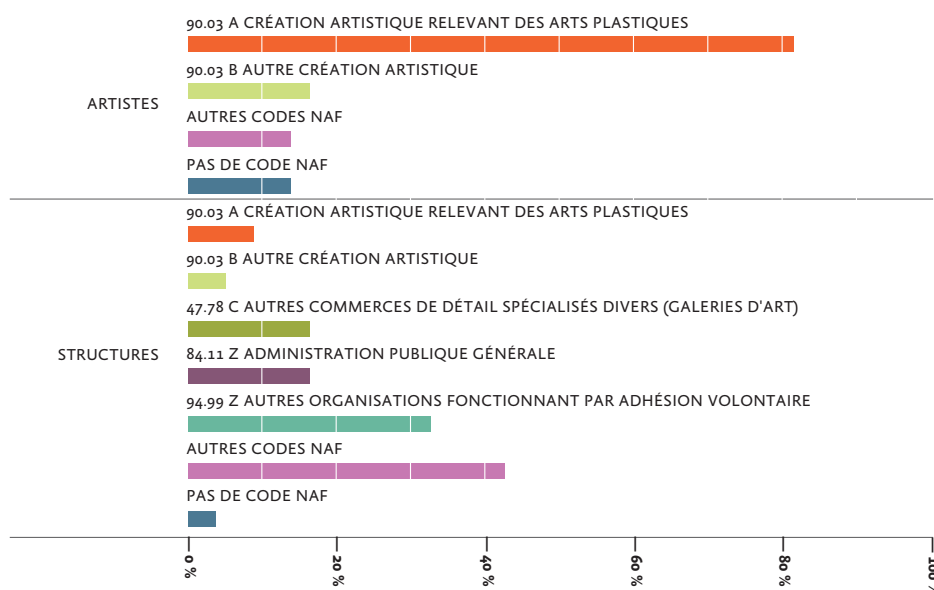
L'analyse des réponses transmises par les artistes sur leurs régimes fiscaux et sociaux soulève la question de la méconnaissance de leur propre statut juridique. À titre d'exemple, il est contradictoire d'indiquer ne pas avoir de statut juridique lorsque par ailleurs on déclare avoir un n° SIRET ; de même pour le régime social, l'assujettissement à la Maison des artistes impose d'avoir au préalable un n° SIRET. Ainsi, les résultats présentés plus haut sont à prendre avec précaution. De nombreux artistes ont d'ailleurs demandé dans le questionnaire d'éclaircir les différents statuts possibles pour exercer son activité : « il reste pour moi un grand flou face aux différents statuts pouvant regrouper les multiples activités liées aux arts visuels tels que les ateliers pédagogiques, les performances, les expos, les ventes et notamment la réglementation en matière de facturation ». Les pratiques artistiques, l'âge ou le niveau de diplôme n'entrent pas en corrélation avec leur inscription dans un cadre légal et ne permettent pas de dresser un portrait type de l'artiste.

Pour plus d'informations sur les différents statuts juridiques possibles de l'artiste-auteur, se référer au cahier pratique en annexe 1.

UNE LARGE DIVERSITÉ DES CODES NAF

Le code NAF (Nomenclature des activités françaises), anciennement code APE²⁴, est attribué par l'INSEE à chacune des entreprises (personne morale ou physique) en fonction de l'activité principale exercée, et ce à des fins statistiques notamment. L'INSEE s'appuie sur la déclaration effectuée pour déterminer le code correspondant, qui délimite et identifie le champ d'activité. De l'attribution d'un code NAF correct à chaque structure dépend la qualité des études socio-économiques menées par l'INSEE.

Répartition des acteurs de l'échantillon (structures et artistes) selon leur code NAF en 2011



Parmi les structures de notre échantillon, 34 % ont un code NAF « autre ». 65 % des artistes répondants ont le code NAF 90.03 A lié aux arts plastiques. Source : données 2011, amac/OPP AV.

En observant les codes NAF déclarés par les acteurs de notre échantillon, on s'aperçoit rapidement de leur diversité dans la filière des arts visuels. Comme il n'existe pas de codes NAF spécifiques pour l'activité des arts visuels, les structures se voient attribuer de codes NAF variés dont :

- le 90.03 A *Création artistique relevant des arts plastiques*, comprend « les activités exercées par des artistes indépendants tels que des sculpteurs, peintres, dessinateurs-caricaturistes, graveurs au burin, aquafortistes, etc. ; la restauration d'œuvres d'art telles que les peintures, etc. ».
- le 90.03B *Autre création artistique* comprend « les activités des écrivains indépendants [...], les activités des compositeurs de musique, les activités des journalistes indépendants ». Ce code NAF est associé à la sous-catégorie « Œuvres originales d'auteurs, compositeurs et autres artistes, à l'exclusion des artistes du spectacle, peintres, graphistes et sculpteurs ». Dans notre échantillon, 18 artistes indiquent ce code NAF (dessinateurs, plasticiens, peintres, photographes, performeurs, arts numériques). Deux d'entre eux indiquent avoir une activité liée à l'écriture. Sont concernés par ce code NAF tous les artistes exclus du 90.03 A.

En résumé, les codes NAF spécifiques à l'exercice d'une activité liée aux arts plastiques ne sont pas destinés aux structures mais bien aux artistes indépendants, ce qui explique que le code NAF 94.99 Z ait été attribué à 26 % de nos structures (échantillon) et que parmi nos artistes répondants, 65 % utilisent le code 90.03 A.

34 % des structures de l'échantillon indiquent avoir un code NAF « autre », dont 11 % un code lié aux activités du spectacle vivant. On remarque que parmi les 181 structures recensées, 14 sont des structures pluridisciplinaires comme *Le Lieu Unique* (scène nationale de Nantes), *l'Espal* (scène conventionnée du Mans), le *Life* (Lieu international des formes émergentes, Saint-Nazaire) ou encore *l'Entracte* (scène conventionnée de Sablé-sur-Sarthe). Elles proposent une programmation en arts visuels qui n'est pas leur activité principale.

L'analyse des codes NAF attribués par l'INSEE indique qu'une étude sur les arts visuels ne peut reposer sur cette nomenclature qui ne reflète pas l'activité des structures de la filière. La méthodologie de l'OPP offre un périmètre plus large permettant de mieux cerner la diversité et l'activité des acteurs sur le territoire.

1.3 PESÉE ÉCONOMIQUE DES ARTS VISUELS EN PAYS DE LA LOIRE

La pesée économique permet de connaître l'importance que représentent les arts visuels dans les dépenses des habitants sur le territoire ligérien. L'approche par la consommation finale consiste à évaluer combien dépensent sur une année les habitants sur le territoire ligérien. Celle-ci s'attache à « mesurer la valeur du produit final à laquelle toutes les entreprises de la filière ont contribué et qui, d'une certaine manière, financent l'ensemble de la chaîne d'acteurs, du créateur au diffuseur »²⁵.

Par cette approche globale, nous estimons que le secteur des arts visuels pèse entre 40 et 62 millions d'euros en 2011. Cette filière est soutenue par l'argent public à environ 40 %. Pour rappel, les trois fonctions principales - la formation, la création-production et la diffusion - représentent en région presque 200 structures et environ 3 000 artistes plasticiens individuels.

MÉTHODE DE CALCUL :

Pour connaître la consommation finale de ce secteur en région, nous avons cherché à évaluer les dépenses en 2011 pour les ligériens en arts visuels. Cette consommation comprend :

- Le financement de la diffusion publique : entre 10 et 15 millions d'euros
- Les ventes d'œuvres dans le secteur marchand: entre 11 et 24 millions d'euros
- L'achat de matériel pour la création : entre 11 et 16 millions d'euros
- L'inscription en formation supérieure : 8,3 millions d'euros
- La perception des droits d'auteurs : 63 000 euros

QUELQUES PRÉCAUTIONS À PRENDRE :

Cet exercice peut prêter à discussion : que prendre en compte précisément ? Quelle est la fiabilité et la commensurabilité des sources qui permettent l'agrégat ? Il faut y ajouter une difficulté, celles des frontières territoriales imposées de façon quelque peu arbitraire sur des économies qui sont d'emblée nationales, voire internationales. En effet, si la diffusion des biens culturels marchands peut être prise en compte de manière territorialisée, les circuits de production et de distribution de ces biens culturels ne correspondent que rarement à cet échelon territorial. Les données chiffrées présentées ici pour les arts visuels résultent d'estimations réalisées à partir de sources d'informations diverses qui tendent à être exhaustives. Elles doivent à ce titre être considérées comme des ordres de grandeur et non comme des représentations exactes de la réalité, comme le souligne Romuald Ripon « en dépit de leur relative imprécision, elles ont le mérite de fournir une première appréciation de l'importance de ce secteur souvent méconnu de l'économie de la culture »²⁶.



SYNTHÈSE

On estime à près de 3 200 le nombre d'acteurs (artistes et structures) œuvrant dans la filière des arts visuels sur la région des Pays de la Loire. Notre échantillon se constitue de 138 artistes et 97 structures. Il n'a pas vocation à être extrapolé même s'il est représentatif de la population mère*. Les données communiquées dans la suite du rapport concernent donc seulement nos répondants.

On observe une forte concentration des acteurs de la filière des arts visuels dans le département de la Loire-Atlantique. Les artistes sont installés près des structures elles-mêmes situées à 60 % sur ce département. L'association loi 1901 et le statut spécifique d'artiste-auteur sont les formes juridiques les plus utilisées au sein de notre échantillon.

70 % des structures ont une activité de diffusion mais il est important de soulever ici la question de la pluriactivité, tant au niveau des structures que des artistes, qui bien souvent cumulent activité de formation, de création et de diffusion.

Pour conclure, si cette première partie permet de mettre en avant la présence d'une filière arts visuels en Pays de la Loire avec l'ensemble des activités et structures principales, on note cependant l'absence de foires d'art contemporain et d'événements en mesure de jouer un rôle déterminant au niveau du développement d'une activité commerciale de dimension nationale.

On estime entre 40 et 62 millions d'euros son poids économique sur le territoire régional.

La préoccupation de sa structuration de la part des acteurs et du champ politique est récente, et les engage aujourd'hui à s'y intéresser, avec par exemple la réalisation d'études pour acquérir des premières données chiffrées, l'identification des intermédiaires et métiers de ce secteur ainsi que les conditions d'exercice de l'activité d'artiste. En région, la CRCC²⁷ mise en place en 2009 « vise à offrir une instance au service des politiques publiques et des acteurs culturels en région et à créer les conditions de développement et de structuration du champ culturel »²⁸. Au niveau national, la commission des affaires culturelles et de l'éducation et la commission des affaires sociales ont décidé le 25 juillet 2012 de créer une mission d'information commune sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques. De cette mission est né un rapport d'information mettant en avant que « le travail de création doit s'exercer dans le respect de règles juridiques »²⁹.

25 A. Bruneau et E. Parent, *Observation Participative et Partagée du Spectacle Vivant en Pays de la Loire*, Le Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, Nantes, sept. 2012.

26 Op.cit.

27 Conférence régionale consultative de la culture. Pour plus d'informations sur la CRCC : <http://www.culture.paysdelaloire.fr/politiques-regionales/conference-regionale-consultative/>

28 « Contribution à la Mission sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques – Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée Nationale », Région Pays de la Loire, dans le cadre de la CRCC. Disponible sur : http://www.paysdelaloire.fr/uploads/tx_oxcsnewsfiles/Contribution_metiers_artistiques.pdf

29 Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement, par la mission d'information commune, en conclusion des travaux de la mission sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques. Disponible sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i0941.asp>

FONCTIONS, ACTIVITÉS ET STRUCTURATION

CHIFFRES CLÉS

63 %

*des artistes répondants ont une formation
initiale en arts visuels et*

40 %

un niveau bac + 5.

562

*étudiants sont inscrits en École supérieure d'art
en Pays de la Loire et plus de*

4600

élèves suivent des cours amateurs.

45 %

*des artistes ont perçu une rémunération
en 2011.*

13 %

*des artistes répondants sont membres d'une
fédération et/ou de réseaux professionnels.*

62 %

des artistes et

40%

*des structures indiquent ne jamais mutualiser
leurs moyens au sein de notre échantillon.*

Cette partie s'attache à analyser les activités des répondants au travers du prisme de la filière des arts visuels, composée, comme nous l'avons évoqué plus haut, de trois fonctions principales : la formation, la création-production et la diffusion (dans laquelle est incluse la médiation). La catégorie des intermédiaires, que l'on retrouve dans toutes les fonctions, est traitée indépendamment. L'action culturelle liée à la diffusion est quant à elle abordée dans la partie éducation artistique et culturelle, après la formation amateur.

2.1 LA FORMATION INITIALE EN ARTS VISUELS : LES FORMATIONS PROPOSÉES PAR LES STRUCTURES ET SUIVIES PAR LES ARTISTES

La fonction de formation regroupe les enseignements supérieurs, dispensés en majorité par les établissements tels que les écoles supérieures des Beaux-arts, universités, écoles spécialisées dans les arts appliqués ; ainsi que les formations destinées aux amateurs (écoles d'arts territoriales non diplômantes, cours du soir aux Beaux-arts, ateliers de pratiques artistiques). La formation continue professionnelle n'est pas traitée bien que présente dans le schéma de la filière arts visuels, car le droit à la formation professionnelle n'était pas mis en place en 2011 pour les artistes individuels. En revanche les salariés des structures bénéficient bien du DIF (Droit individuel à la formation), et ce depuis 2004.

LA FORMATION INITIALE DES RÉPONDANTS : DIVERSITÉ DES PARCOURS ARTISTIQUES ET AUTODIDAXIE

Une large majorité (63 %) des artistes répondants indique avoir suivi une formation initiale en arts visuels, ce qui rejoint les résultats de l'enquête réalisée par la FRAAP en 2008 sur les artistes plasticiens et la formation professionnelle, qui avance le chiffre de 66,5 %³⁰.

On entend par formation initiale « le premier programme d'études qui conduit à l'exercice d'un métier ou d'une profession. Elle est dite « initiale » parce qu'elle vise d'abord l'acquisition de compétences par une personne qui n'a jamais exercé la profession pour laquelle elle désire se préparer. Cette formation, de durées variables, peut être offerte par l'un ou l'autre des trois ordres d'enseignement (secondaire, collégial et universitaire). Elle est toujours sanctionnée par un diplôme »³¹.

Parmi nos répondants, 37 % sont autodidactes, c'est-à-dire qu'ils ont appris par eux-mêmes sans avoir fréquenté d'institutions éducatives diplômantes. Ils ont de fait pu suivre des cours d'arts plastiques dispensés dans des ateliers, des associations ou des écoles municipales.

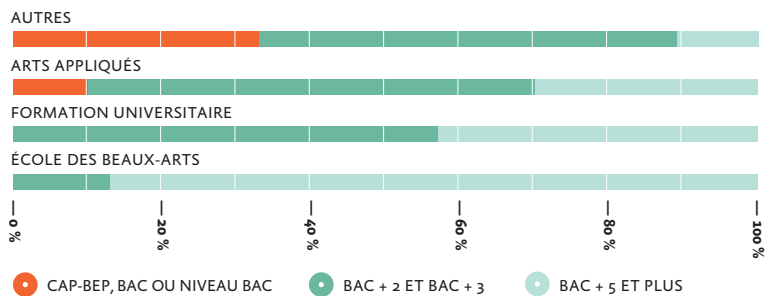
Après consultation des réponses, les formations initiales suivies ont été réparties en plusieurs catégories. La première celle des Beaux-arts comprend les artistes titulaires d'un diplôme délivré par une école supérieure d'art. La catégorie de la formation universitaire inclut les personnes ayant suivi un cursus en arts plastiques ou histoire de l'art (licence, master, CAPES). Les arts appliqués prennent en compte les artistes ayant suivi des études (lycées et écoles supérieures) se rapportant au stylisme, à l'architecture d'intérieur, au design ou aux métiers d'arts. Enfin la dernière catégorie intitulée « autre » regroupe les personnes ayant suivi une formation en audiovisuel ou en architecture.

Les 87 répondants ayant suivi une formation initiale en arts visuels, en France ou à l'étranger, se répartissent ainsi :

- 53 sont passés par une école supérieure des Beaux-arts (61 %)
- 14 par un cursus universitaire (16 %)
- 10 par une formation relevant des arts appliqués (11,5 %)
- 10 par une formation « autre » (11,5 %)

À noter : parmi les artistes sortant d'une école supérieure des Beaux-arts, 5 ont indiqué avoir prolongé leur cursus par une formation universitaire.

Les artistes ayant suivi une formation initiale en arts visuels, selon le cursus suivi et le niveau d'étude

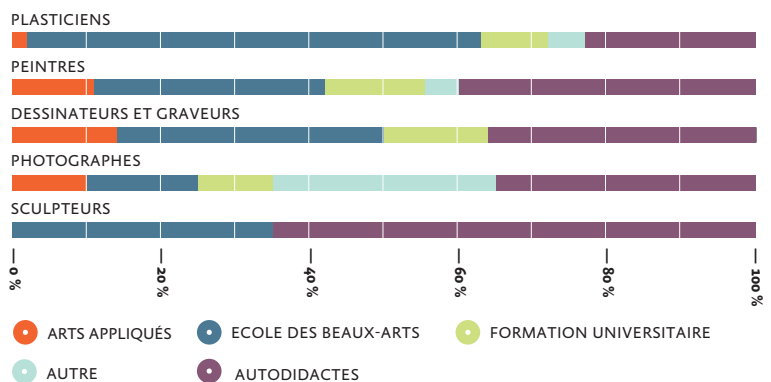


87 % des artistes sortants de l'école supérieure des beaux-arts ont un niveau supérieur ou égal au BAC + 5. Source : données 2011, amac/OPP AV.

Au total, 40 % des répondants ont un niveau BAC + 5 et plus, taux largement supérieur à la population générale des Pays de la Loire (9,6 % sont titulaires d'un diplôme de niveau supérieur : BAC + 2 et plus³²).

Dans notre échantillon, les artistes diplômés sont généralement titulaires d'un diplôme plus élevé que l'ensemble de la population au niveau régional.

Répartition des artistes selon leur pratique artistique principale et le type de formation initiale suivie



61 % des plasticiens sont diplômés de l'école supérieure des Beaux-arts ; 40 % des peintres et 65 % des sculpteurs. 36 % des dessinateurs et graveurs sont autodidactes ; 30 % des photographes ont suivi une autre formation. Source : données 2011, amac/OPP AV.

Les pratiques artistiques principales des répondants ont été regroupées en 6 catégories issues de la typologie utilisée par la Maison des artistes. Sont considérés comme plasticiens les artistes ayant une pratique liée à l'expression d'une démarche artistique singulière, qui s'inscrit dans la recherche, l'expérimentation de pratiques traditionnelles ou nouvelles, ces dernières pouvant être la photographie, la vidéo, le son, les arts numériques, la performance, les installations/techniques mixtes, les pratiques corporelles, etc.

Si 30 % des photographes ont reçu une formation « autre » liée à l'audiovisuel et la pratique photographique, ils sont en majorité titulaires d'un BTS (Brevet de technicien supérieur niveau BAC + 2). Les autres ont suivi une formation professionnelle dès le lycée, puisqu'il existe de nombreuses formations initiales dans les domaines de la photographie et de l'audiovisuel, à partir du CAP-BEP.

Les plasticiens, dessinateurs et graveurs sont les artistes qui sont le plus issus d'une formation artistique des écoles supérieures des Beaux-arts ; les sculpteurs et les peintres comprennent le plus grand nombre d'autodidactes dans notre échantillon.

³⁰ Sur un total de 1 243 réponses recueillies via un questionnaire ouvert en ligne pendant plus de 7 mois en 2008. En revanche la FRAAP inclut dans ses chiffres les artistes déclarant avoir débuté par une pratique amateur lors de cours ou de stages, ce que nous avons exclu ici comme faisant partie de la formation initiale.

³¹ Source : http://www.recrut.com/article/Formation_mode_d_emploi_1101

³² Source : INSEE, recensement de la population 2009.

À partir des années 1980, les écoles supérieures des Beaux-arts ne mettent plus en avant dans leurs programmes les enseignements techniques. Comme le remarque Françoise Liot³³, ces changements font suite aux revendications des étudiants lors des événements de 1968, qui jugent l'enseignement supérieur trop conservateur. Les écoles territoriales délivrent alors des diplômes nationaux. Elles abandonnent – contrairement à l'école nationale supérieure de Paris – le modèle académique de l'artiste dans son atelier, et deviennent des établissements se basant sur la recherche personnelle. Elles offrent un environnement, un accompagnement, un encadrement et une pensée théorique autour du projet artistique singulier de l'étudiant, tout en conservant les enseignements techniques souvent spécifiques à chaque école. Ce tournant vers une nouvelle conception de l'art, ces écoles tendent à favoriser une économie de projet plus qu'une économie de l'œuvre³⁴ : les techniques sont mises au service des projets.

Pour toute information complémentaire à propos de la formation professionnelle continue des artistes, se référer au cahier pratique en annexe 1.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES ARTS PLASTIQUES EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE

3 structures proposent en 2011 un enseignement supérieur en arts visuels sur le territoire ligérien : 2 écoles supérieures des Beaux-arts et une université.

Les écoles territoriales d'art³⁵

En 2011, l'enseignement supérieur des arts plastiques en France est placé sous l'autorité pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication, au travers d'un réseau constitué de 45 écoles publiques supérieures réparties sur 58 sites sur le territoire et qui accueillent près de 11 000 étudiants. En région Pays de la Loire, 2 écoles territoriales d'art – ou dites des Beaux-arts – sont présentes sur 3 sites : Nantes, Angers et Le Mans, les deux derniers sites étant regroupés en EPCC avec celui de Tours (situé en région Centre) depuis 2010.

En 2011, 562 étudiants étaient inscrits dans les deux écoles supérieures des Beaux-arts : 210 à Nantes et 352 sur les sites d'Angers et du Mans (+ 98 étudiants à Tours en 2011).

Chacune des écoles délivre, après l'obtention du BAC, les diplômes nationaux suivants : le DNAP (diplôme national d'arts plastiques, niveau licence Bac + 3) et DNSEP (diplôme national supérieur d'expression plastique, homologué au grade de master Bac + 5)³⁶. Ils permettent – au même titre qu'une formation universitaire – de se présenter aux concours du CAPES (Certificat d'aptitudes au professorat de l'enseignement du second degré). Les 186 enseignants salariés dispensent des cours théoriques et pratiques et sont le plus souvent eux-mêmes artistes.

Les deux EPCC participent à l'animation de la vie artistique locale et programment chacune des expositions proposant de découvrir le travail des étudiants : en 2011, entre 15 et 20 expositions ont été proposées en

leur sein ou hors les murs. Elles proposent également des activités liées à la création et la diffusion : production d'œuvres, accueil d'artistes en résidence, mise en place de projets d'action culturelle, accompagnement des artistes.

Focus sur les étudiants entrant en école d'art...

Face à l'augmentation du nombre de demandes pour accéder à un établissement d'enseignement artistique supérieur, le niveau des concours ne cesse de monter et les classes préparatoires privées ou publiques se développent pour les préparer. En 2011, « 70 % des étudiants reçus au concours d'entrée à l'école des Beaux-arts d'Angers sortaient d'une classe préparatoire » et « la plupart d'entre eux de prépas privées »³⁷. Il existe en France une multitude de formations privées (une centaine recensées en 2010³⁸), dont le contenu et les tarifs sont très variables (entre 4 000 et 7 500 euros l'année). Au niveau national, 14 écoles publiques sont membres de l'APPEA (Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art). Leurs tarifs oscillent entre 150 et 1 500 euros l'année. À ce jour, aucune classe préparatoire publique ou privée ne délivre un statut d'étudiant aux élèves.

En région Pays de la Loire, l'école d'arts du Choletais, membre de l'APPEA et l'école d'arts de Saint-Nazaire proposent une formation publique qui prépare aux concours d'entrée aux établissements supérieurs de formation artistique (beaux-arts, architecture, design...); 5 établissements proposent des prépas privées. La DRAC soutient la mise en place de ces classes préparatoires publiques.

... Et sur l'insertion professionnelle au sortir de l'école

D'après le Ministère de la Culture et de la Communication³⁹ :

À côté de la carrière artistique, qui ne concerne nécessairement qu'un petit nombre d'anciens étudiants, les écoles supérieures d'art mènent à des professions très diverses, de l'enseignement au graphisme, au design en passant par la conception de sites Internet ou la mode...

Les études menées s'accordent sur un certain nombre de points essentiels :

- Les diplômés d'écoles supérieures d'art connaissent des parcours d'insertion assez voisins de ceux des autres diplômés de l'enseignement supérieur. En moyenne, 80 % d'entre eux sont insérés professionnellement et 40% créent leur propre agence.
- La majorité des diplômés exercent une activité, de façon prédominante dans la sphère artistique professionnelle, à l'issue d'un parcours d'insertion de quelques mois. Un petit nombre de diplômés poursuivent leur parcours de formation ; ils s'orientent pour certains vers les cursus universitaires (troisième cycle, préparation aux concours d'enseignement etc.).
- Le nombre d'anciens étudiants qui exercent à titre principal comme artistes (inscrits à la Maison des artistes et tirant l'essentiel de leur revenu de la vente de leurs œuvres) est peu important, mais à l'inverse, une grande partie des artistes reconnus sont passés par une école supérieure d'art.
- La pluriactivité est également l'un des traits dominants de ces parcours d'insertion : les diplômés exercent souvent plusieurs activités simultanées qui sont autant de sources de revenus (enseignant et artiste indépendant, par exemple). Mais l'image de l'artiste qui doit avoir un travail accessoire n'ayant rien à voir avec la création est elle aussi un cliché. Cette pluriactivité se fait le plus souvent dans le champ artistique et l'enseignement est une des voies prépondérantes.
- Les étudiants issus de l'option art s'orientent souvent vers l'enseignement et la médiation, tout en poursuivant une pratique artistique ; les étudiants en design et en communication s'orientent vers les nombreuses professions liées aux arts visuels et au design, et vers les nouveaux métiers liés à la création numérique.

33 Françoise Liot, *Le Métier d'artiste*, L'Harmattan, Logiques sociales, Paris, 2004.

34 *Diffusion et valorisation de l'art actuel en région, une étude des agglomérations du Havre, de Lyon, de Montpellier, Nantes et Rouen*, DEPS, Ministère de la culture et de la communication, 2011.

35 Le Ministère de la culture et de la communication fait la distinction entre les écoles nationales et les écoles territoriales supérieures d'art. Les premières sont financées par l'État et les secondes par les villes ou les communautés d'agglomération. <http://www.culture.gouv.fr/culture/dap/dap/pdf/enseignement-superieur-arts-plastiques.pdf>

36 Cette typologie est effective depuis 2002 et fait suite au décret de Bologne du 30 août 1999, modifié par le décret n° 2002-480 du 8 avril 2002.

37 Source : <http://www.ouestfrance-emploi.com/actualite-formation/beaux-arts-une-prepa-efficace-a-cholet>

38 *Guide des écoles d'art et des stages, le guide des formations artistiques*, Hors-série d'Artistes Magazine 2010-2011 mis à jour chaque année.

39 Ministère de la Culture et de la Communication, *L'enseignement supérieur des arts plastiques, 35 questions/réponses*, Département des écoles supérieures d'art et de la recherche, novembre 2011, p.11.

La formation universitaire en arts plastiques

L'évolution de l'enseignement supérieur dans les écoles supérieures des Beaux-arts s'accompagne dans les années 1970 de l'arrivée des formations artistiques dans les universités.

L'université de Nantes propose une licence mention histoire de l'art et archéologie délivrée par l'UFR d'Histoire, résolument tournée vers le patrimoine et des masters plus généraux en sociologie de la culture. 90 élèves suivent la licence d'arts plastiques à l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) à Angers, seule faculté proposant cette formation en Pays de la Loire. Ce cursus universitaire privé est une formation composée à 50 % de cours théoriques et 50 % de cours pratiques, et n'existe pas de manière publique en région. La plus proche se trouve à l'université Rennes 2 en Bretagne.

L'université en général dispense une formation plus théorique que les écoles supérieures des Beaux-arts et s'appuie sur des disciplines comme l'histoire de l'art, l'esthétique, la critique d'art, la philosophie, la sociologie ou encore la sémiologie. Des cours ou des stages de pratiques traditionnelles sont proposés (dessin, peinture, moulage ou photographie argentique), sans pour autant oublier les nouvelles pratiques liées au numérique.

« Alors que l'école met l'accent sur les références internes à l'artiste et fait appel à la sensibilité, à l'imagination ou aux expériences de la vie professionnelle, l'Université privilégie au contraire des références plus intellectuelles liées à l'histoire contemporaine de l'art et à la philosophie » explique Françoise Liot ⁴⁰. Ces deux formations semblent par conséquent plutôt complémentaires.

L'OFFRE ÉDUCATIVE ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN DIRECTION DES SCOLAIRES

Depuis de nombreuses années, l'offre éducative artistique et culturelle s'est développée en région. Elle propose des dispositifs d'actions et des projets en direction des élèves dans les écoles, de la maternelle au lycée, des projets pédagogiques construits et réalisés en relation étroite avec les enseignants des établissements scolaires.

L'éducation artistique et culturelle se construit au quotidien et dès le début de la scolarité, sur des temps scolaires et périscolaires. Cette mission affirmée comme étant prioritaire par les institutions publiques se traduit par la mise en place de programmes particuliers :

- l'enseignement en histoire des arts dès l'école primaire
- le dispositif « plasticiens au collège » du Conseil général de Loire-Atlantique qui permet la rencontre directe d'œuvres et d'artistes
- la manifestation « les jeunes s'exposent » du Conseil régional, destiné aux lycéens et apprentis
- les ateliers artistiques financés par la DRAC Pays de la Loire, etc.

En région, cette politique d'éducation artistique s'appuie aussi sur la formation amateur proposée par les communes, les communautés de communes à travers leurs écoles d'arts et les associations locales. L'action culturelle est développée par la moitié des structures arts visuels du territoire. Enfin, en région, sur 154 lycées publics et privés sous contrat, 70 proposent des enseignements liés aux arts plastiques (enseignement d'exploration « arts visuels » en seconde, option facultative en arts plastiques ou en histoire de l'art).

LA FORMATION AMATEUR

Présentation des écoles d'arts non diplômantes

Les écoles d'arts municipales jouent un rôle dans le champ de l'art et de la culture. Ayant pour mission la formation à l'éducation artistique des enfants, adolescents et des adultes, elles contribuent fortement à préparer le citoyen à rencontrer la création artistique. Dans le même temps, elles sont à même de susciter chez certains de leurs élèves des envies débouchant sur des orientations professionnelles dans le domaine des arts visuels. Par ailleurs, la majorité des écoles d'arts non diplômantes de la région sont, non seulement des lieux ressources pour les jeunes et leurs parents, en termes d'information et d'orientation, mais aussi pour les enseignants des écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées.

En accueillant des artistes dans leurs murs, les écoles d'arts sont également des acteurs de la scène et de la dynamique artistique, et mettent directement le public en relation avec ces dernières. Elles s'appuient sur leurs projets d'établissement développant des contenus pédagogiques en direction de tous les publics. Les cours et les ateliers de pratiques artistiques sont assurés par des enseignants professionnels et diplômés d'études supérieures avec pour leur majorité, une application du cadre d'emploi de la filière culturelle de la fonction publique (assistant d'enseignement artistique territorial). Elles sont dirigées par des professeurs d'enseignement artistique en charge de la direction administrative et pédagogique des écoles (statut filière culturelle).

2.2 LA CRÉATION ET LA PRODUCTION D'ŒUVRES

Chiffres clés de notre échantillon

Parmi les répondants, 12 structures ont accueilli 4 559 élèves (enfants et adultes), qui ont suivi en 2011 des cours d'arts plastiques amateurs. Elles se répartissent ainsi : 6 écoles d'arts municipales non diplômantes (Cholet, La Roche-sur-Yon, Saumur, Saint-Herblain, Saint-Nazaire, Laval) ; 2 écoles supérieures des Beaux-arts qui proposent en plus de la formation initiale des enseignements péri et post scolaires ; 4 associations : *Le Kiosque* à Mayenne, *L'atelier Blanc* à Saint-Sébastien-sur-Loire, *Pocosphère* à Bouguenais et la *Galerie A* à Denée.

40 % des élèves suivent des cours en Loire-Atlantique, 36 % en Maine-et-Loire, 11 % en Mayenne, 10 % en Vendée et 3 % en Sarthe ce qui correspond à la répartition des structures de formation, concentrées en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire.

Parmi les 138 artistes répondants, 63 (soit 46 %) indiquent consacrer en moyenne 5 heures par semaine à une activité d'animation d'ateliers. Parmi eux, seuls 18 ont indiqué avoir perçu des revenus issus de cette activité en 2011. Dans son enquête *Les pratiques culturelles des français à l'ère numérique de 2008*, Olivier Donnat s'intéresse aux pratiques artistiques amateurs individuelles des français âgés de 15 ans et plus. À partir de cette étude et des données de l'INSEE⁴¹, on peut donc estimer la pratique amateur en Pays de la Loire à :

- 2 032 476 : le nombre de ligériens pratiquant la photographie
- 261 318 : la peinture, sculpture ou la gravure
- 406 495 : le dessin
- 232 283 : le nombre de ligériens ayant une pratique graphique sur ordinateur

À noter : une personne peut avoir plusieurs pratiques.

L'action culturelle

Parmi nos structures répondantes, 44 % ont indiqué avoir mené des projets de médiation ou d'action culturelle en 2011, tout comme les structures du spectacle vivant en 2010 (Cf. OPP SV). Ces projets sont portés à 90 % par des structures œuvrant dans une démarche d'intérêt général (associations de création et de diffusion, structures publiques de diffusion).

L'action culturelle peut prendre la forme de résidences d'artistes, de stages pour les jeunes, de visites commentées dans la plupart des lieux de diffusion ou encore d'ateliers artistiques. Elle est portée à tous les niveaux de la filière des arts visuels.

Parmi les structures ayant mené ce type d'action chez nos répondants, on note qu'en 2011, 660 projets ont été conduits en région Pays de la Loire. 11 % d'entre eux ont été financés en 2011 par des aides spécifiques. 1 structure sur 2 a mené plus de 6 projets qui ont regroupés environ 500 personnes. Au total, plus de 83 000 personnes auraient participé à des actions de médiation.

La fonction de création-production rassemble les artistes plasticiens individuels ainsi que les structures liées à la fabrication d'une œuvre d'art. Elles sont en majorité des collectifs d'artistes, des lieux de travail et de production et des associations de promotion.

LA PRODUCTION D'ŒUVRES AU SEIN DES STRUCTURES

19 structures de création ont répondu au questionnaire, situées à 80 % en Loire-Atlantique dont 3 sur 5 à Nantes (Cf. carte p.12). Toutes sont des structures privées et but non lucratif constituées en association loi 1901 et créées après 1991.

Les chiffres-clés de la production artistique

On entend par production la fabrication d'une œuvre, la mise en forme de l'idée.

Parmi les structures de création observées, 63 % indiquent avoir produit au moins une œuvre en 2011. Il est important de noter ici que ce ne sont pas les structures de création⁴² qui produisent le plus d'œuvres, mais les structures de diffusion qui ont des budgets spécifiques consacrés à cette activité. En effet, on constate qu'en Pays de la Loire ce sont les centres d'art contemporain, le FRAC, les galeries associatives, qui participent principalement à la production via des financements publics. Il est intéressant de noter que la programmation dans ces établissements va de pair avec un temps de travail, parfois en résidence, pour l'artiste invité. Ainsi les expositions présentent majoritairement dans ces établissements des œuvres inédites, produites pour l'événement. Cette économie de projet est à rapprocher de l'évolution des pratiques artistiques qui depuis les années 1960 voient l'émergence d'œuvres in situ, c'est-à-dire d'œuvres qui tiennent compte du lieu où elles sont installées.

67 % des structures de diffusion ont produit au moins une œuvre en 2011.

Environ 400 œuvres ont été produites par les répondants en 2011, dont 70 œuvres coproduites avec une autre structure. Estimer le nombre d'œuvres produites a semblé compliqué pour les acteurs.

Sur les 39 structures de notre échantillon qui ont produit au moins une œuvre en 2011, 85 % ont reçu des subventions publiques. Parmi elles, une sur deux a perçu plus de 13 750 euros. Les financements privés sont quant à eux encore peu répandus en région : 36 % en ont touché, pour un montant moyen de 5 400 euros par structure.

Au niveau national et international, de nouveaux acteurs apparaissent depuis quelques années : les collectionneurs privés, les fonds de dotation, les mécènes, les clubs d'entreprises. Sur le territoire régional, les entreprises mécènes de la manifestation *Estuaire Nantes <> Saint-Nazaire* sont les principaux acteurs privés de la production. Il n'existe pas en région de fond de dotation ou de mécènes visibles spécifiquement liés aux arts visuels. Ils fournissent souvent des aides transversales basées sur une économie de projets, comme la fondation *Mécènes et Loire* qui peut soutenir des projets culturels faisant appel à des pratiques plastiques.

Dans de nombreuses structures, la production d'œuvres constitue rarement la seule activité. Elle est souvent complémentaire à la programmation d'expositions, à la réalisation d'éditions et l'accueil en résidences, notamment dans les centres d'art contemporain.

Focus sur la production artistique dans l'espace public Les Nouveaux commanditaires

L'association *Entre-deux* basée à Nantes, est spécialisée et engagée dans la production d'œuvres dans l'espace public et mène l'action des *Nouveaux commanditaires* depuis 2009. Cette action s'attache à « donner à toute personne, sans distinction et en tout lieu, les moyens d'assumer la responsabilité de commander une œuvre à un artiste dans l'intérêt et à l'usage de tous »⁴³ et ce dans toutes les disciplines artistiques. 275 œuvres ont été produites ou sont en cours de production en France. Par exemple en Pays de la Loire, l'œuvre réalisée par Bruno Peinado (*Sans titre, le jardin aux sentiers qui bifurquent*) à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest René Gauducheau a été pensée avec les commanditaires (patients, soignants, médiateurs, direction générale) « afin de créer un espace apaisé et stimulant au niveau des soins de support et de consultations ».

41 D'après l'INSEE, le nombre d'habitants de plus de 15 ans en Pays de la Loire s'élève à 2 903 337 en 2011.

42 Collectifs d'artistes, lieux de travail et de production.

43 Source : <http://www.nouveauxcommanditaires.eu/>

44 Une étude sur les lieux de travail, individuels et collectifs, des artistes plasticiens, menée par amac en 2010-2011 pour la Région des Pays de la Loire, souligne cet aspect et dresse un état des lieux de la situation. En 2012 de nouvelles aides sont créées par la Région pour la création et l'aménagement des ateliers : <http://www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/aides-regionales/aides-regionales-themes/culture-et-sports/culture/>

45 Op.cit., étude téléchargeable en ligne sur le site internet d'amac : <http://amac-web.com/informations-professionnelles/>

46 Op.cit.

47 Les pratiques des artistes ont été regroupées entre elles selon les réponses cochées lors du remplissage du questionnaire, et des recherches parallèles ont été effectuées quand cela s'est avéré nécessaire.

Estuaire Nantes <> Saint-Nazaire

La manifestation *Estuaire Nantes <> Saint-Nazaire* est une initiative politique liée à l'aménagement et l'attractivité de la métropole nantaise. Imaginée sur trois éditions (en 2007, 2009 et 2012) par Jean Blaise, la biennale *Estuaire* est un parcours d'art contemporain pérenne qui s'étend de Nantes à Saint-Nazaire, avec pour objectif le développement territorial à travers la valorisation de la création contemporaine et du patrimoine. La dernière édition s'est déroulée en 2012, et a été préparée sur trois exercices : en 2010 au sein du CRDC-lieu unique puis en 2011 et 2012 au sein de la société publique locale (SPL) *Le Voyage à Nantes* qui gère *Estuaire* depuis le 18 janvier 2011. Il nous semblait inévitable de parler de cette manifestation importante dans le paysage régional, constituée actuellement de 28 œuvres pérennes sur 22 sites. Son budget pour l'édition 2012 s'élève à 7,5 millions d'euros, financé à 79 % par les collectivités locales, 13 % par des partenariats privés et 8 % par des recettes propres. Nous ne pouvons estimer le nombre de salariés car ils sont mutualisés entre les différentes activités gérées par la SPL.

La mise à disposition de lieux de production comme dispositif de soutien à la création

L'accueil en résidence et la mise à disposition d'ateliers pour les artistes constituent, en plus des aides financières à la création proposées par les institutions publiques, un dispositif précieux de soutien à la création, sachant que peu d'artistes bénéficient d'un lieu de travail réellement approprié à l'exercice de leur activité⁴⁴. L'atelier, en plus d'un lieu de production est un lieu de recherche, de stockage, d'échanges, qui doit s'adapter aux évolutions des pratiques artistiques. La résidence d'artiste est un dispositif aux modalités très variables et qui se module en fonction du projet porté par la structure.

L'étude d'amac⁴⁵ mise à jour en novembre 2012 a recensé 52 lieux de travail individuels et collectifs en région, dont la majorité situés en Loire-Atlantique (recensement non-exhaustif).

La mise à disposition de lieux de production lors de l'accueil en résidence permet aux artistes de bénéficier d'un espace-temps donné pour se consacrer à leur travail de création, où les contraintes financières, techniques et matérielles qu'ils peuvent rencontrer en travaillant seul dans leur atelier, sont réduites.

Dans notre échantillon de structures, 37 % indiquent avoir accueilli au moins un artiste en résidence en 2011 :

- 27 % en résidence sur invitation, selon des conditions d'accueil très variables.
- 10 % se font sur appel à projet. En général, la structure octroie dans ce cas un lieu de travail et prévoit une participation aux frais de production.

Les artistes résidents en 2011 ont donc été le plus souvent invités : le choix de tel ou tel artiste est déterminé à l'avance par une ou plusieurs personnes, dans le cadre de la programmation artistique d'un lieu. La résidence aboutit souvent à une exposition du travail réalisé.

Parmi les résidences sur invitation, 56 % mettent à disposition des artistes les moyens suivants : hébergement, frais de production, lieu de travail et défraiements (pour les déplacements et la restauration) ; 22 % ne proposent pas de frais de production mais un espace de travail (et des défraiements pour la moitié d'entre eux) ; 11 % pas de lieu de travail mais des moyens techniques et humains dans le cadre de réalisations in situ.

Au total, parmi les structures observées, 187 artistes plasticiens ont été accueillis en résidence en 2011 dans 36 structures de la région. En moyenne, 5 artistes sont accueillis par structure (comme pour le spectacle vivant, 1 structure sur 2 accueille 3 artistes) et la moitié des structures accueille en résidence pour une durée supérieure à 2 mois.

Focus sur l'évolution des résidences d'artiste

Depuis les années 1980 la résidence d'artiste s'inscrit dans une politique de développement culturel. L'État décide d'accentuer la promotion de la création contemporaine en développant la formule des résidences, qui prennent des formes multiples pour « accompagner les artistes, renforcer l'action des structures, offrir au public une diversité de propositions artistiques ou critiques, ancrer le travail artistique dans une réalité territoriale »⁴⁶. Bon nombre de résidences artistiques aujourd'hui dépassent la frontière de la seule production plastique et proposent des actions de médiation avec les habitants, projets participatifs, installations...

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET DU TEMPS DE CRÉATION ARTISTIQUE

Cette partie s'attache à prendre en compte les artistes plasticiens individuels du point de vue de leurs pratiques artistiques et de l'organisation de leur temps de création. Quelles sont les activités exercées par les artistes-auteurs ? Leurs pratiques artistiques ? Comment se répartissent-elles ?

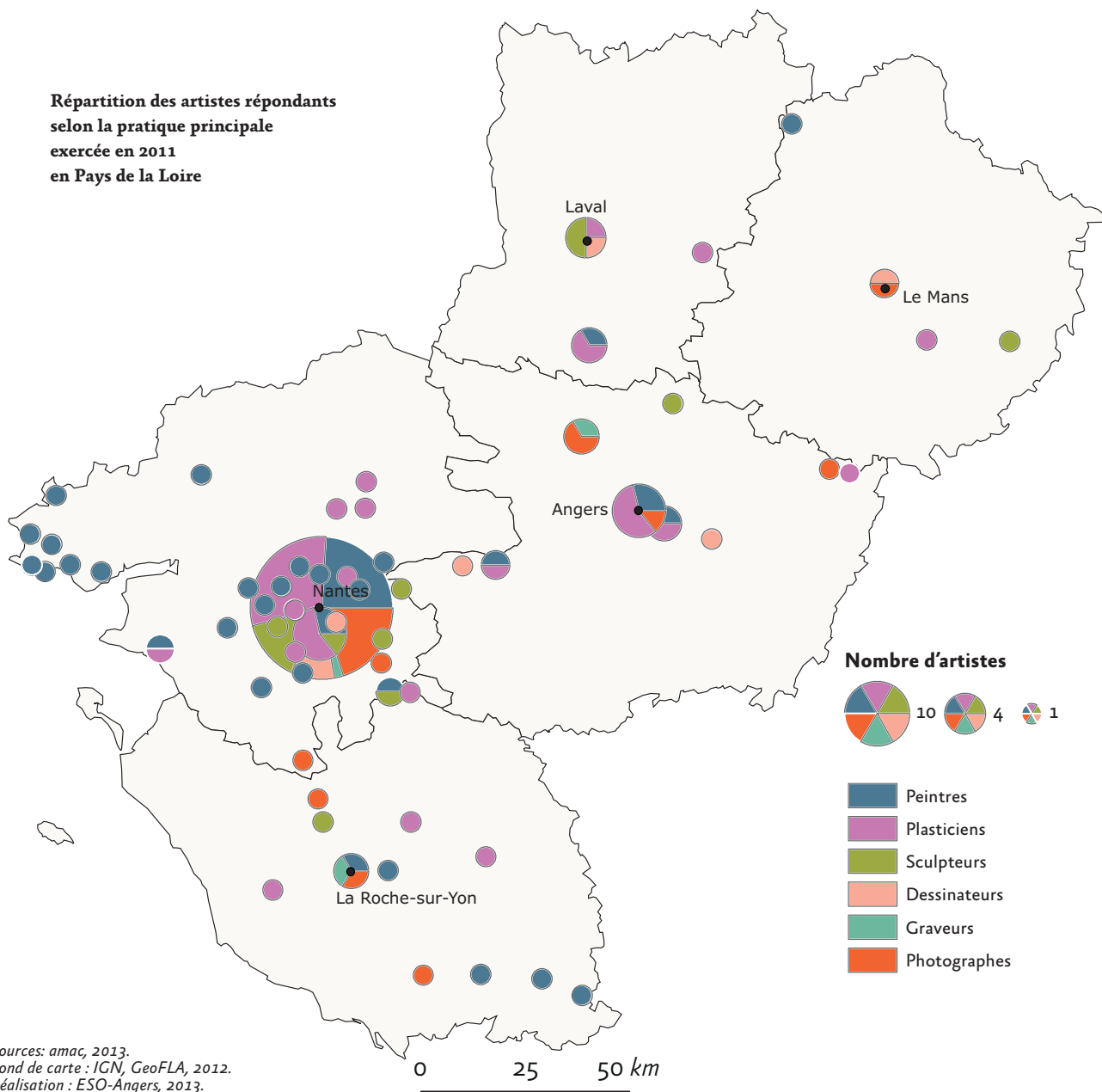
La multiplicité des pratiques et activités artistiques

Notre échantillon d'artistes est constitué ainsi : 45 peintres, 42 plasticiens, 20 photographes, 17 sculpteurs, 11 dessinateurs et 3 graveurs. Les pratiques artistiques principales et secondaires ont été regroupées⁴⁷ sous cette typologie pour pouvoir comparer les résultats avec ceux de la MDA (Cf. annexe 4, tests de représentativité).

Sont considérés comme plasticiens les artistes ayant une pratique liée à l'expression d'une démarche artistique singulière, qui s'inscrit dans la recherche, l'expérimentation de pratiques traditionnelles ou nouvelles, ces dernières pouvant être la photographie, la vidéo, le son, les arts numériques, la performance, les installations/techniques mixtes, les pratiques corporelles, etc.

La prédominance dans notre échantillon des peintres coïncide avec les résultats tirés de l'enquête de la FRAAP en 2008, qui s'élève à 41 %, suivi de près par les arts plastiques à 37 %. Même si les items utilisés sont différents, on note une proportion cohérente entre les pratiques. Parmi nos répondants, 73 % ont fait le choix d'indiquer une seconde pratique artistique. Dans l'enquête de la FRAAP, les artistes répondants ont coché en moyenne entre 2 à 3 pratiques.

**Répartition des artistes répondants
selon la pratique principale
exercée en 2011
en Pays de la Loire**



Sources: amac, 2013.
Fond de carte : IGN, GeoFLA, 2012.
Réalisation : ESO-Angers, 2013.

Parmi les artistes répondants, 67 % se situent en Loire-Atlantique, 15 % en Maine-et-Loire, 5 % en Mayenne, 4 % en Sarthe et 10 % en Vendée.
Source : données 2011, amac/OPP AV.

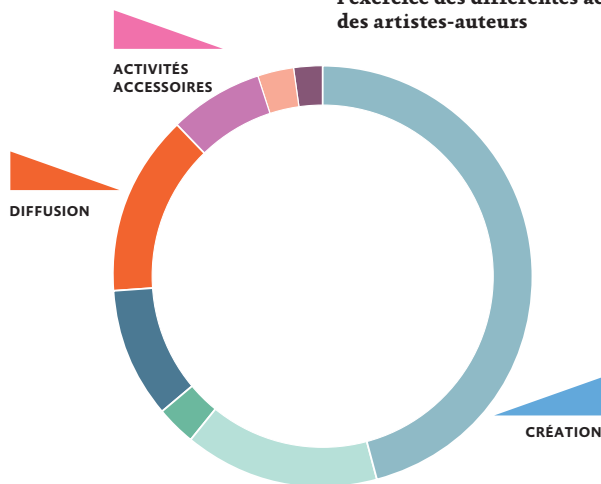
En comparant cette répartition avec celle des structures (Cf. carte p.12), on constate que les artistes se situent majoritairement près des structures, en particulier près des structures de diffusion. On remarque également que sur le littoral de la Loire-Atlantique les artistes sont en grande majorité des peintres, situés à proximité des galeries d'art privées axées sur les pratiques traditionnelles. Comme pour les structures, on constate de manière générale une inégale répartition entre le milieu rural et les plus grandes villes.

L'organisation du temps de travail artistique des artistes-auteurs⁴⁸

Les artistes répondants indiquent consacrer en moyenne 74 % de leur temps à la création, 14 % à la distribution/diffusion et 12 % à l'exercice d'activités accessoires qui relèvent principalement de l'animation d'ateliers de pratiques artistiques. En se focalisant sur les résultats médians, on note qu'un artiste sur deux dédie la moitié de son temps de travail à la recherche personnelle. La moitié des artistes répondants n'est pas du tout concernée par les activités suivantes : création en résidence, participation à des événements pluridisciplinaires, exercice d'activités accessoires.

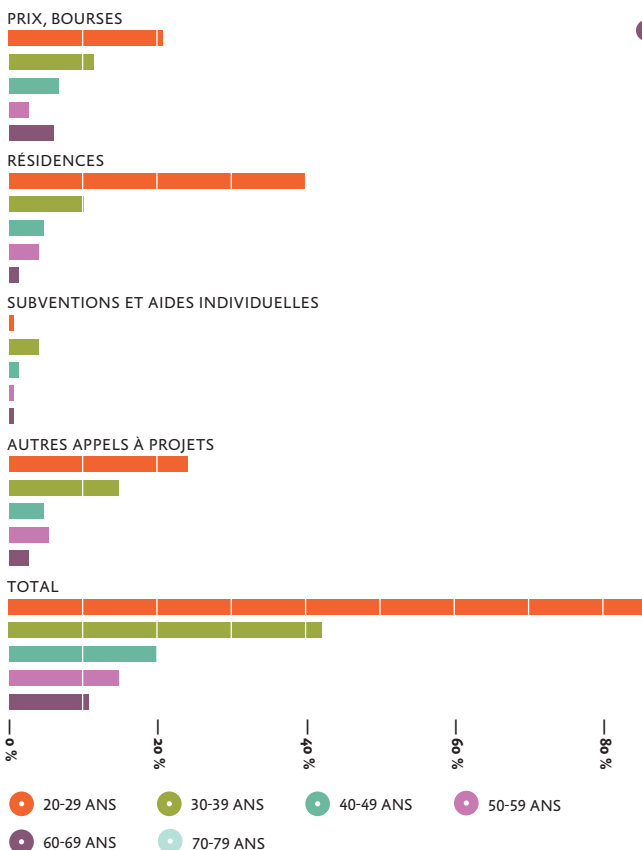
Cette répartition du temps lié à l'exercice du métier d'artiste-auteur ne s'explique ni par les pratiques artistiques, ni par les tranches d'âge des répondants. On peut seulement noter une légère augmentation du temps de travail consacré à la création et une baisse pour les activités accessoires et la diffusion, de manière relativement proportionnelle avec l'avancée en âge.

Temps de travail moyen (en %) consacré à l'exercice des différentes activités possibles des artistes-auteurs



- 46 % / RECHERCHE ET PRODUCTION EN ATELIER
- 15 % / CRÉATION EN RÉSIDENCE OU SUR APPEL À PROJETS
- 3 % / CRÉATION ET PARTICIPATION À DES ÉVÈNEMENTS PLURIDISCIPLINAIRES
- 10 % / CRÉATION ET PARTICIPATION À DES SALONS OU EXPOSITIONS EN ARTS VISUELS
- 14 % / DIFFUSION ET PROMOTION (COMMUNICATION, PROSPECTION, DOSSIERS ARTISTIQUES, BOOKS, ETC.)
- 7 % / ATELIERS DE PRATIQUES ARTISTIQUES (COURS, WORKSHOPS)
- 3 % / ASSISTANT D'ARTISTE (MISE EN ŒUVRE OU EN ESPACE D'UNE ŒUVRE OU D'UN ARTISTE)
- 2 % / PARTICIPATION À DES CONFÉRENCES, RENCONTRES

Nombre de dossiers de candidature envoyés (selon les tranches d'âges des artistes répondants, en moyenne)



Dans notre échantillon, les 20-29 ans ont adressé en moyenne 13 dossiers de candidature chacun, plus de 6 pour les 30-39 ans, 3 pour les 40-49 ans, 2 pour les 50-59 ans, entre 1 et 2 pour les 60-69 ans et aucun pour les 70-79 ans. Source : données 2011, amac/OPP AV.

Nos répondants consacrent en moyenne 46 % de leur temps à la création en recherche et production, 15 % à la création en résidence ou sur appel à projet et 14 % à la diffusion de leur travail. Taux de réponse : 95 %. Source : données 2011, amac/OPP AV.

En effet, en observant le graphique ci-contre on s'aperçoit que parmi nos répondants, les 20-29 ans ont adressé en moyenne le plus grand nombre de dossier de candidature (près de 13 par artiste) en 2011 et en majorité pour répondre à des appels à résidence (6 en moyenne). Ce qui montre une évolution des manières d'envisager sa production : répondre à des appels d'offre fait partie du temps de travail artistique.

Les autres appels à projets concernent les appels à création hors du cadre des résidences pour des événements, festivals pluridisciplinaires, symposiums, concours, workshops, programmes de recherche, etc. Ce sont principalement les 30-39 ans qui ont adressé des demandes, tout comme pour les subventions et aides individuelles (aide à la création, à l'équipement, aux ateliers individuels ou collectifs, à la monographie, à l'achat de matériel, allocation exceptionnelle, etc.). Les 60-69 ans quant à eux ont en majorité fait des demandes de prix et de bourses. Plus les artistes de l'échantillon sont âgés, moins ils répondent à des appels à projets.

⁴⁸ Une étude est actuellement en cours sur la question des temps de travail des artistes plasticiens et des musiciens. Elle s'inscrit dans le cadre d'une recherche universitaire en sociologie réalisée par des chercheurs rattachés au laboratoire CNRS « Sociétés, acteurs, et gouvernement en Europe » de l'Université de Strasbourg.

2.3 LA DIFFUSION DES ŒUVRES DANS LE SECTEUR NON MARCHAND

Dans les arts visuels, la diffusion des œuvres se fait principalement par la programmation d'événements au sein des structures ou à l'initiative des artistes, lors desquelles des ventes peuvent s'opérer. Ces événements en arts visuels peuvent prendre la forme d'expositions temporaires, d'installations pérennes, de performances, lors de manifestations, de festivals, ou au sein de la programmation annuelle des structures.

LA PROGRAMMATION D'EXPOSITIONS ET D'ÉVÈNEMENTS ARTISTIQUES

83 % des structures répondantes indiquent avoir programmé au moins 1 événement artistique au cours de l'année 2011.

Au total parmi nos répondants, 443 événements ont été programmés par des structures de la région Pays de la Loire, dont 150 hors les murs (une exposition peut être diffusée dans un autre lieu, culturel ou non). À noter ici que nous ne connaissons pas la part programmée hors Pays de la Loire. On ne peut donc pas en déduire le nombre exact d'événements en région.

1 structure sur 2 a programmé au total plus de 3 événements ou expositions, ponctuelles ou permanentes, en 2011. On dénombre au total plus de 839 000 visiteurs et 95 000 scolaires qui y ont participé. La moitié des structures ont accueilli plus de 1 600 visiteurs et 150 scolaires.

Chiffres clés : répartition par fonction principale dans la filière et par département

Au total, les structures de diffusion ont programmé 307 événements (en moyenne 8 par structure), les structures de création 65 (4 en moyenne). Ces dernières sont gérées pour la plupart par des artistes qui se chargent de leur la diffusion via la programmation d'événements artistiques. Sur le schéma de la filière (Cf. p.8), elles passent par le circuit de l'autodiffusion.

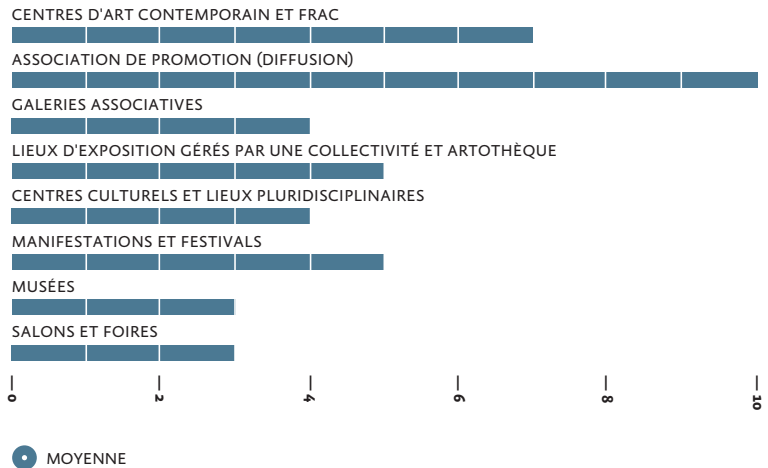
Les structures de formation (écoles d'art territoriales non diplômantes et écoles supérieures des Beaux-arts) ont programmé en tout 52 événements, soit 7 en moyenne par structure, contre un total de 19 pour les intermédiaires.

Pour plus de détails sur ces chiffres, se référer au tableau en annexe 7 présentant la répartition des événements artistiques programmés en 2011 par les structures de l'échantillon selon la fonction principale exercée dans la filière.

Les principaux acteurs de la diffusion du secteur non marchand en région

Le graphique suivant s'attache à présenter les données des principales structures de diffusion qui proposent des événements artistiques.

Nombre moyen d'événements programmés selon le type de structure en 2011



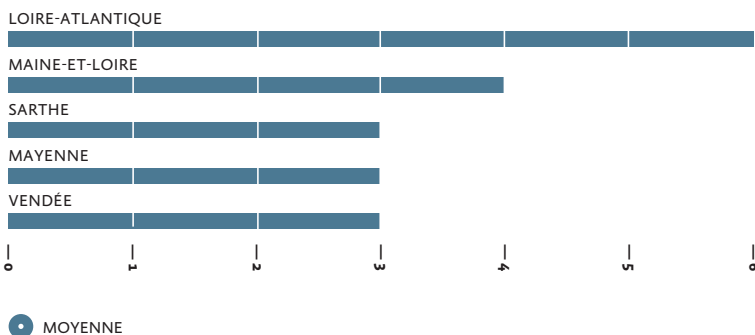
Les principaux programmeurs en Pays de la Loire sont en premier lieu les structures parapubliques (FRAC, centres d'art contemporain et centres culturels). En 2011, elles consacrent en moyenne près de la moitié de leur budget global à la diffusion et la programmation (hors médiation). 1 structure sur 2 à un budget total supérieur à 137 000 euros.

Parmi nos répondants, les centres d'art contemporain et le FRAC ont organisé en moyenne 7 événements artistiques en 2011. Source : données 2011, amac/OPP AV.

En second lieu les structures publiques (lieux d'expositions, musées, centres d'art contemporain) consacrent en moyenne 62 % de leur budget total à la diffusion. La moitié des structures publiques de diffusion ont en 2011 un budget supérieur à 114 000 euros.

Enfin, les structures d'intérêt général (galeries associatives, associations de promotion, manifestations, etc.) se révèlent très actives dans la programmation d'événements : 65 % du budget total est en moyenne consacré à la diffusion. 1 structure sur 2 a un budget supérieur à 24 000 euros.

Nombre moyen d'événements programmés par département en 2011



Parmi nos répondants, 4 événements en moyenne sont programmés par des structures du Maine-et-Loire en 2011. Source : données 2011, amac/OPP AV.

2.3 LES INTERMÉDIAIRES AU SERVICE DES ARTISTES ET DES STRUCTURES

LA PARTICIPATION DES ARTISTES EN RÉGION À DES ÉVÈNEMENTS ARTISTIQUES ET LA DIFFUSION DE LEURS ŒUVRES

91 % de nos répondants indiquent avoir participé à au moins un évènement artistique en 2011 et 1 artiste sur 2 a participé à plus de 3 évènements ou expositions.

En croisant le nombre de participation à des expositions et les revenus perçus en tant qu'artiste-auteur, on constate en règle générale, que moins les artistes participent à des évènements, moins ils perçoivent de revenus. L'inverse n'est pas forcément vrai. 45 % des artistes précisent avoir touché une rémunération liée directement à la participation à des évènements artistiques.

Les principales sources de revenus perçus dans ces conditions sont issues à :

- 20 % d'honoraires
- 18 % de la vente d'œuvres lors d'expositions
- 11 % de droits d'auteurs

(Le total est supérieur à 45 % car les répondants avaient la possibilité de cocher plusieurs choix)

54 % des artistes répondants ont indiqué avoir adressé au moins un dossier de candidature pour participer à une exposition en 2011.

On constate logiquement que dans notre échantillon, plus les artistes adressent de dossiers de candidatures, plus ils participent à des expositions, démontrant ainsi que le travail de communication et de diffusion des artistes est prépondérant pour leur développement.

Les 20-29 ans sont la catégorie qui a envoyé le plus de demandes en 2011 pour participer à une exposition (plus de 10 en moyenne). Pour les artistes âgés de plus de 30 ans, le nombre de demandes adressées est plutôt stable : entre 2 et 3 en moyenne, sauf pour les 70-79 ans qui n'en n'ont adressés aucun.

Dans le champ libre disponible à la fin du questionnaire artiste, les répondants ont soulevé un manque de lieux de diffusion au niveau local, et d'application des règles professionnelles (droit de représentation, contractualisation, assurance...) qui sont sans doute à rapprocher de l'insuffisance d'informations sur l'exercice de ces métiers que ce soit pour les artistes ou les diffuseurs.

Selon un répondant, « Il est encore très difficile de faire accepter le droit de présentation publique, d'être rémunéré (comme un musicien ou un artiste du spectacle) lors d'une exposition. Il est aussi très difficile et je parle là, de mon domaine qu'est la peinture d'exposer dans des lieux décents en dehors des cafés, des restaurants, des salons (qui demandent pour la plupart de payer pour avoir quelques murs !) et surtout d'exposer dans des structures institutionnelles lorsqu'on ne fait pas partie de l'art contemporain ».

Les 3 structures de l'échantillon appartenant à la catégorie des intermédiaires sont présentes en Loire-Atlantique. 2 sont à l'initiative d'artistes et toutes œuvrent dans la mise en réseau, la communication ou l'environnement professionnel des artistes plasticiens.

Cette catégorie prend en compte les indépendants (commissaires d'exposition, critiques d'art, assistants d'artistes) ; mais ces derniers difficiles à repérer et mobiliser, étant donné qu'aucun statut ad hoc n'existe pour ces métiers, n'ont pas répondu. De plus, même s'il semble exister peu de commissaires d'exposition ou de critiques d'art en région exerçant en tant que travailleur indépendant, cela ne signifie pas une absence de ces activités qu'ils pratiquent en parallèle d'une autre : artiste-auteur, ou en tant que salarié (directeur d'un centre d'art par exemple).

Les professions intermédiaires relatives au commissariat et à la critique d'art, qui font le pont entre artistes et structures sont traitées dans cette partie en s'appuyant sur des sources autres que les questionnaires. Le métier d'assistant d'artiste est abordé dans la partie concernant les différentes sources de revenus des artistes-auteurs.

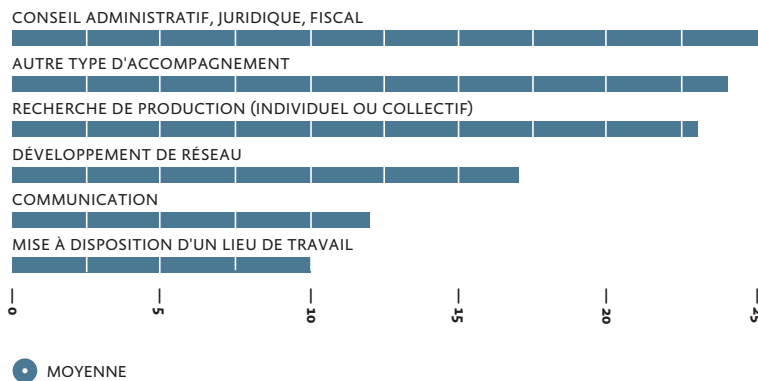
L'ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES PLASTICIENS

L'accompagnement des artistes plasticiens est l'activité commune à toutes les structures intermédiaires de notre échantillon. On entend par accompagnement les offres suivantes : le développement de la communication et du réseau, l'aide à la recherche de production, la mise à disposition d'un lieu de travail et/ou de production, des conseils administratifs, juridiques et fiscaux.

Quelle que soit la fonction principale exercée par les structures, **30 % de notre échantillon indiquent avoir accompagné au moins 1 artiste en 2011. Au total, 423 artistes ont été accompagnés par des structures en 2011.**

Parmi les structures accompagnatrices, 27 % indiquent toucher des aides publiques ou privées pour mener à bien ce type d'initiatives, ce qui leur permet de suivre deux fois plus d'artistes que celles qui n'en bénéficient pas : en moyenne 24 artistes pour une structure subventionnée.

Nombre d'artistes accompagnés selon le type d'offre proposé en 2011



Parmi nos répondants, 25 artistes en moyenne ont été accompagnés en 2011 sur des conseils administratifs, juridiques et fiscaux. Source : données 2011, amac/OPP AV.

En 2011 plusieurs structures en Pays de la Loire proposent un accompagnement spécifique pour les artistes plasticiens bénéficiaires du RSA socle. Tous les départements à l'exception de la Vendée, offrent aux artistes un accompagnement dans le cadre des minimas sociaux ; les structures chargées de cet accompagnement sont financées par les conseils généraux dans le cadre de leur compétence en matière d'action sociale. Seule une structure est spécialisée en arts visuels et intègre la population mère de cette étude.

LES INDÉPENDANTS

Il semble exister peu de travailleurs indépendants dans la filière des arts visuels en région, mis à part les artistes plasticiens. La difficulté rencontrée lors du travail de recensement rend compte de l'impossible différenciation des travailleurs indépendants par statut juridique puisqu'ils ont le même que les artistes individuels (travailleur indépendant non salarié, code NAF 90.03 A). Les fichiers qui peuvent être transmis par l'INSEE s'appuient sur ces seuls critères et ne sont donc pas exploitables.

Les commissaires d'exposition

Cette partie s'appuie sur une étude nationale réalisée par l'association les Commissaires d'exposition associés (C-E-A) de 2008 à 2012, et d'une rencontre avec une des auteurs, Séverine Sofio, en mars 2013 à Paris. Le premier volet est une enquête sociologique quantitative menée par elle-même et Laurent Jeanpierre, suivie d'une seconde partie qualitative basée sur une série d'entretiens menés par Isabelle Mayaux (en cours).

Le premier rapport d'enquête *Les commissaires d'exposition d'art contemporain en France. Portrait social* a été remis en septembre 2009 au C-E-A. Il cherche à révéler les caractéristiques sociales, statutaires et juridiques des commissaires via la diffusion d'un questionnaire auprès de toutes les personnes qui ont eu une activité de commissariat d'exposition en 2008 : 800 contacts ont ainsi été rassemblés compte tenu de la difficulté à identifier cette population sans statut juridique. 400 réponses ont été reçues. D'après l'enquête, il y aurait en France presque autant de commissaires que de conservateurs du patrimoine. « Elle confirme ainsi l'inflation du nombre des intermédiaires dans le monde de l'art contemporain français depuis les années 1980 et le développement d'une position nouvelle dans le champ de l'art contemporain. Malgré cette importance croissante, l'activité reste méconnue »⁴⁹. Cette inflation va de pair avec l'évolution de la politique culturelle issue des lois de décentralisation où les activités de création et de diffusion se développent fortement.

Le commissaire d'exposition est chargé « de concevoir et organiser une exposition temporaire d'œuvres d'art, monographique ou collective. Le commissaire détermine le choix de l'artiste ou des artistes ainsi que des œuvres, la problématique de l'exposition, la mise en espace des œuvres dans le(s) lieu(x) accueillant le projet, la tenue d'événements ponctuels qui y sont rattachés, ainsi que les modalités de leur diffusion et de leur médiation auprès des publics »⁵⁰. Concevoir une exposition consiste pour le commissaire à faire des choix de sélection des artistes et des œuvres en fonction de la thématique, de mise en espace des travaux choisis et des supports de communication qui accompagnent le visiteur tout au long de l'exposition. « [...] tout ceci relève d'une écriture qui exprime la sensibilité du commissaire, que l'on peut dès lors considérer comme un "auteur" ». Il intervient dès la conception du budget prévisionnel jusqu'à la communication. Il est vecteur de lien entre les artistes, leurs œuvres, l'espace, le projet et le public.

Le commissaire d'exposition exerce son activité soit en tant que salarié d'une structure, soit en tant qu'indépendant (1 sur 2) qui autofinance en général ses projets. Il travaille le plus souvent pour des collectivités territoriales et des institutions publiques telles que les centres d'art, FRAC, musées, festivals ou biennales. Cette spécificité est valable en Pays de la Loire où les commissaires semblent exercer en majorité en tant que salarié d'une institution, au poste de directeur ou de chargé de programmation.

L'activité de commissaire lorsqu'elle est indépendante est caractérisée par une forte précarité et une intermittence des périodes de travail. La difficulté rencontrée par les commissaires est liée à la question de la rémunération. D'après l'enquête du C-E-A, 75 % d'entre eux tirent en effet 50 % de leurs revenus d'une autre activité (artiste-auteur, enseignants-chercheurs, galeristes, critiques d'art, conservateurs, etc.). D'ailleurs, peu se rattachent avant tout au titre de commissaire (parmi les répondants à notre enquête d'observation, une artiste a précisé exercer cette activité en complément).

Focus sur les conditions d'exercice du métier de critique d'art en région

D'après un entretien avec Eva Prouteau, critique indépendante à Nantes.

Depuis 2007, Eva Prouteau exerce le métier de critique d'art après avoir suivi une formation littéraire supérieure et des cours du soir théoriques aux Beaux-arts de Nantes. Son activité se décline entre l'écriture de textes pour 75 % de son temps de travail (commandes d'artistes et d'institutions présents en région Pays de la Loire principalement dans le cadre d'expositions temporaires), et l'animation de conférences. Cette dernière est exercée en tant qu'intervenante ou salariée. Son statut spécifique d'artiste-auteur (déclaration en BNC, code NAF 90.03 A), ne lui permet pas encore de bénéficier d'une couverture sociale, mais son affiliation à l'AGESSA est en cours. Ses revenus sont issus à 50 % de la perception des droits d'auteurs et d'honoraires rétribués par les commanditaires. À noter qu'il existe une grille tarifaire pour les critiques d'art en France⁵¹ rarement respectée, les tarifs pour un feuillet (1 500 signes) pouvant aller de 50 euros à 120 euros à Paris ou à l'étranger. Un réel « brouillard tarifaire » existe pour les métiers de l'écriture, entre les secteurs du journalisme et de l'édition.

Il existe en région Pays de la Loire peu de critiques d'art indépendants. Tout comme les commissaires d'exposition, bon nombre de critiques cumulent cette activité de recherche considérée comme un « hobby » (terme utilisé par Eva Prouteau) avec un métier d'enseignant ou de salarié, à temps complet ou mi-temps. De plus, ce sont souvent les commissaires eux-mêmes qui écrivent les textes de présentation des expositions. Activité précaire et peu reconnue comme métier à part entière, la critique d'art se révèle être « un interstice essentiel pour le public au même titre que la médiation artistique, et une interface importante pour les artistes » qui ont souvent besoin d'avoir ce regard critique sur leur travail pour pouvoir avancer. Rarement enseignée à l'école mise à part à l'université, l'analyse du propos d'une exposition ou de ses propres œuvres de manière sensible s'avère complexe pour les étudiants. Il n'existe pas de formation spécifique à l'exercice de ce métier : comme pour les artistes, c'est la pratique qui forme et favorise une progression.

49 *Exposer l'art contemporain, les commissaires comme intermédiaires*, journée nationale itinérante organisée par l'association C-E-A à l'automne 2012.

50 Op.cit.

51 Pour consulter les recommandations tarifaires de l'AICA, association internationale pour les critiques d'art, se référer à leur site internet [en ligne] : <http://www.aica-france.org/recommandations-tarifaires.html>

Dans le cadre de l'étude, 1 commissaire sur 2 perçoit moins de 500 euros par an. Majoritairement âgés de moins de 45 ans, ils sont issus de formations initiales en arts plastiques et en histoire de l'art. 80 % sont titulaires d'un diplôme de niveau BAC + 4 minimum. Les plus jeunes de leur côté sont diplômés de formations universitaires spécialisées dans les métiers d'exposition et le management culturel. Il n'existe pas de formation curatoriale en région Pays de la Loire, la plus proche se trouvant à l'université de Rennes 2 en Bretagne. Des formations professionnelles sont en plus proposées par des organismes comme le CIPAC (fédération des professionnels de l'art contemporain) sur la régie des œuvres (accrochage, mise en lumière), la médiation, la communication, l'édition...

Le métier de commissaire n'est pas encore reconnu juridiquement ni structuré, ce qui favorise comme chez les artistes plasticiens une forte précarité. L'absence de statut juridique ne leur permet pas de bénéficier d'un statut social et fiscal spécifique à leur activité. Une étude juridique lancée en mai 2012 est actuellement en cours sur cette question. Elle est menée par Agnès Tricoire pour le C-E-A, avocate spécialiste du droit d'auteur.

Les critiques d'art

Pour ne pas exclure de l'observation ce métier étant donné la difficulté pour les indépendants à remplir le questionnaire « structure », un entretien a été réalisé avec Eva Prouteau, critique d'art indépendante à Nantes, dans le but de préciser les conditions d'exercice de ce métier en région. Il aurait été intéressant de corrélérer ces propos avec des données quantitatives, mais à notre connaissance aucune étude sociologique sur les critiques d'art n'existe.

D'autres métiers liés à la promotion des artistes existent et voient le jour, comme les assistants ou les agents artistiques, qui ne bénéficient pas non plus de statuts juridiques spécifiques. Cela a été constaté plus récemment en région. Un assistant d'artiste a d'ailleurs répondu au questionnaire destiné aux artistes individuels.

Les travailleurs indépendants, artistes plasticiens, critiques d'art ou commissaires d'exposition partagent beaucoup de caractéristiques au niveau personnel et professionnel, sociologique et économique : précarité, intermittence des périodes d'emploi, pluriactivité, haut niveau de formation, indépendance dans la création, pas de statut permettant de les repérer.

Cette dernière partie s'intéresse aux autres aspects de la structuration dans la filière des arts visuels, par l'étude de l'adhésion à un réseau, une fédération professionnelle ou un syndicat d'employeurs, la mutualisation des ressources des acteurs (artistes et structures) et l'application d'une convention collective.

UNE ADHÉSION FAIBLE À DES RÉSEAUX

Pour les artistes

Seuls **13 % des artistes déclarent être membres de fédérations et/ou de réseaux professionnels**, pour lesquels ils ont réglé une cotisation en 2011 (FRAAP, CAAP, CEA, UPP, la Maison des artistes association et Manifestampes). On peut se poser la question de l'isolement qui semble concerner la grande majorité des artistes de notre échantillon.

Quelles que soient les caractéristiques socio-économiques des artistes (type de formation, âge, revenus liés aux arts visuels) – et c'est la même chose pour le niveau d'étude, le département, le statut juridique ou le régime social – la mise en réseau s'avère rare chez les artistes plasticiens.

On peut quand même noter que 25 % des photographes sont membres de réseaux, même si chacun l'est d'un réseau différent. Comme nous l'avons déjà soulevé lors de l'analyse des formations initiales, la pratique de la photographie semble un peu mieux structurée.

Dans notre échantillon, tous les artistes adhérents appartiennent à des réseaux nationaux. Il est néanmoins important de souligner la présence d'une antenne syndicale du SNAP - CGT en région, et des représentants de fédérations professionnelles (CAAP et association de la Maison des artistes). Par contre, il n'existe pas de centre ressource⁵² spécialisé en arts visuels et très peu de mise en réseau.

Pour les structures

Dans notre échantillon de structures, 27 % précisent être membre d'au moins un réseau ou fédération professionnelle en 2011 - contre près de la moitié des structures du spectacle vivant en 2010. Parmi elles, 16 % règlent une cotisation pour appartenir à un réseau spécifique aux arts visuels.

18 % des structures appartiennent à un réseau national.

5 associations sont adhérentes à la FRAAP, réseau national lié aux arts visuels le plus souvent cité. On note que les acteurs publics et parapublics comme le FRAC, les centres d'art, artothèques, les amis des musées, les scènes nationales sont automatiquement affiliés à des réseaux nationaux regroupant les structures entre elles :

- réseau PLATEFORM (qui regroupe les FRAC)
- ADRA (association de développement et de recherche sur les artothèques)
- DCA (association française de développement des centres d'art)
- ANDEA (association nationale des directeurs des écoles supérieures d'art)
- association des Scènes nationales
- FFSAM (fédération française des amis des musées)

⁵² Un centre ressource est un lieu qui centralise un certain nombre de ressources professionnelles pouvant prendre différentes formes (documents consultables sur place ou en ligne, informations, rencontres, actions pédagogiques, accompagnement, conseil individualisé), et susceptible de favoriser le développement individualisé de compétences. « Le centre de ressources serait donc une réponse en termes de nouvelle structuration de la formation qui tient compte de la diversité des besoins, et qui va générer un dispositif complexe permettant l'autoformation des usagers ». Source : <http://www.cedip.equipement.gouv.fr/centres-de-ressources-a217.html>

MUTUALISATION DES MOYENS

62 % des artistes indiquent ne jamais mutualiser⁵³ leurs moyens avec des structures ou d'autres travailleurs indépendants. 8 % mutualisent de manière fréquente et systématique. Ce sont le plus souvent des plasticiens (40 %), des sculpteurs (22 %) et des peintres (17 %), généralement diplômés d'une école supérieure d'art.

28 % des structures mutualisent leurs moyens de manière fréquente ou systématique. Pour la moitié d'entre elles, leur fonction principale s'articule autour de la diffusion. Tout comme les artistes plasticiens, la majorité des structures (40 %) précisent ne jamais avoir recours à la mutualisation

PEU DE SYNDICATS ET DE RECOURS À UNE CONVENTION COLLECTIVE AU SEIN DES STRUCTURES

Dans notre échantillon, seules 8 % des structures sont adhérentes à un syndicat d'employeurs en 2011 (18 % dans le spectacle vivant l'année d'avant). Elles emploient en moyenne 21 salariés contre 7 pour les non-adhérentes.

44 % des structures de l'échantillon indiquent se référer à une convention collective (73 % dans le spectacle vivant). Parmi elles :

- 18 % appliquent la convention collective (CC) de la Fonction publique territoriale
- 12 % la CC Animation
- 9 % la CC Entreprise artistique et culturelle (dite SYNDEAC)
- 4 % la CC Commerce de détail non alimentaire (il s'agit des galeries d'art privées)
- 1 % la CC Production audiovisuelle

On remarque qu'il n'existe pas de convention collective spécifique aux arts visuels. Le CIPAC (fédération des professionnels de l'art contemporain) avait déjà amorcé le projet d'élaboration d'une convention collective en arts plastiques, à Nantes en 1998. Il semble important de rappeler que la convention collective est le « résultat d'une négociation collective entre salariés et employeurs traitant de l'ensemble du droit du travail (contrat de travail, hygiène, congés, salaires, classification, licenciements...) et ayant pour objectif d'en améliorer certains aspects par rapport à la loi en vigueur (le Code du travail). La convention collective peut être conclue à un niveau géographique (national, régional, départemental) ou professionnel (interprofessionnel, branche, entreprise) [...]. En France, les conventions collectives ont été mises en place à partir de 1919 »⁵⁴.

Lors du chantier professionnel *Une convention collective pour le secteur des arts plastiques ?* organisé par le CIPAC en 2007, Annie Chevretil-Desbiolles⁵⁵ et Agnès Tricoire⁵⁶ mettent en avant les questions et problèmes engendrés par la création d'une convention collective.

On ne peut pas parler d'« entreprise » au sujet des structures culturelles ni d'« employés » au sujet des artistes. Aussi, la diversité des structures et de leurs statuts ainsi que des métiers qui y sont exercés permet-elle de réunir leurs intérêts dans une même convention ? Questions auxquelles s'ajoutent les injonctions d'Agnès Tricoire qui souligne les différentes réalités économiques qui opposent par exemple la galerie privée et le centre d'art. Enfin, peut-être faudrait-il ici considérer les paradoxes qu'engagerait la réglementation du travail de l'artiste (sur la base des 35 heures par exemple) ? Il s'agirait donc de mettre à plat ces données spécifiques et d'entamer un véritable « chantier professionnel » pour résoudre les lacunes juridiques d'un champ d'activité où fleurissent des contrats de travail « bricolés » et où l'exception du CDD est devenue la règle par l'usage, car « c'est possible ! », s'exclame l'avocate. Enfin, c'est peut-être la faiblesse du syndicalisme qui est en cause comme le sous-entend une représentante de la DRAC Bretagne dans la salle : « Nous avons déjà une convention collective ! » réplique-t-elle en se référant à la « convention de l'animation culturelle » qui, à défaut d'avoir été actualisée par des renégociations, est laissée de côté au profit d'une indexation des contrats à la convention du spectacle vivant, secteur historiquement mieux organisé.

Le rapport d'information de l'Assemblée Nationale sur les Conditions d'emploi dans les métiers artistiques s'intéresse aux filières culturelles et propose des préconisations pour favoriser la structuration des arts visuels, via « l'élaboration d'une convention collective des arts visuels » et la création d'un centre ressource. La recommandation n°23 de ce rapport indique également qu'il est nécessaire de « poursuivre la structuration professionnelle du secteur artistique :

- aboutir à l'élaboration d'une convention collective des arts visuels [...], par une impulsion du ministère en charge de la culture et du ministère en charge du travail ;
- créer une instance ad hoc ou élargir le périmètre du Conseil national des professions du spectacle afin de créer un lieu de dialogue et un centre de ressources dans le secteur des arts visuels et plus généralement dans le champ des métiers artistiques non salariés. »⁵⁷

À propos de la création d'un centre ressource et d'un lieu de dialogue, le constat est également fait par les répondants de notre échantillon, d'un réel manque pour la profession d'un interlocuteur visible pour toutes les questions relatives au conseil juridique, fiscal et social des travailleurs indépendants (pas seulement des artistes plasticiens, mais aussi des critiques d'art ou commissaires d'exposition), qui pourrait servir de relais entre les acteurs en région Pays de la Loire.

« Le premier manque est celui d'accéder à un atelier, notamment pour avoir un espace à pas cher et rencontrer d'autres artistes, se faire un réseau de contact. Ensuite, il manque une certaine visibilité des appels à création, à projet, entre les structures publiques (État et collectivités) et privés. Répondre aux appels à projet et résidence est un travail rigoureux pour ne pas louper les dates d'inscription. Un listing avec réception d'appel par mail et d'alertes à participation serait bénéfique ».

53 On entend par mutualisation, « le partage par des individus ou groupe d'individus, de biens, de logements, d'équipements (ménagers, outils, moyens informatiques, etc.) ou de moyens de transport (1^{er} poste d'émission de gaz à effet de serre dans les ménages en France) de manière à optimiser l'accès à ces ressources et leur rentabilité (par le partage des coûts, frais d'entretien, assurance, réparation, etc.) ». Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Mutualisation_des_services

54 Lexique de sociologie, définition de « Convention collective », éditions Dalloz 2010, p.63-64.

55 Inspectrice de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle au Ministère de la Culture et de la Communication.

56 Avocate à la cour spécialiste en propriété intellectuelle.

57 Rapport d'information sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques, par la Mission d'information commune de l'Assemblée Nationale, enregistré le 17 avril 2013.




SYNTHÈSE

On observe une multiplicité des pratiques et des activités des acteurs en arts visuels dans les domaines de la formation, de la création et de la diffusion. Par conséquent, différentes sources de revenus et ressources budgétaires sont mobilisées par les artistes, les indépendants et les structures pour continuer à exercer et à créer. Les structures associatives et les travailleurs indépendants, majoritaires au sein de la filière des arts visuels se caractérisent en effet par une économie de projets. Ces derniers prennent souvent un axe d'intervention spécifique qui peut être relatif à la formation (mise en place d'actions d'éducation culturelle), à la création (mise à disposition de lieux de travail, accueil d'artiste en résidence, accompagnement des artistes au RSA socle), à la diffusion (expositions d'œuvres, événements artistiques).

Peu de structures en région Pays de la Loire ont une seule fonction spécifique revendiquée, et ce foisonnement hétérogène ne favorise pas la compréhension d'une filière en manque de structuration (pas de convention collective, pas de réseaux ni de fédérations en région, peu de mutualisation des moyens entre les acteurs, statut juridique complexe de l'artiste-auteur..).

Le rapport d'information de l'Assemblée Nationale sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques, rendu public en avril 2013 souligne cette absence : « La poursuite des efforts de structuration collective du secteur artistique doit être accompagnée par un renforcement de l'accompagnement individuel des professionnels. Il convient donc d'accroître le recours aux dispositifs de formation et améliorer l'accompagnement des reconversions professionnelles ».



LES RESSOURCES HUMAINES

CHIFFRES CLÉS

61 %

des structures répondantes ont recours à l'emploi aidé en 2011.

576

salariés sont comptabilisés chez nos répondants en 2011 dont

52 %

dans des structures de formation.

23 %

des structures répondantes fonctionnent uniquement grâce au bénévolat.

Cette partie cherche à évaluer en termes de volumes et de qualité, les ressources humaines mobilisées au sein des structures des arts visuels en Pays de la Loire (salariés, non-salariés, autres ressources humaines comme le bénévolat). Les données suivantes sont issues de l'exploitation des questionnaires remplis par les 97 structures de notre échantillon.

3.1 L'EMPLOI SALARIÉ ET NON-SALARIÉ

Dans notre échantillon, **61 % des structures indiquent avoir eu recours à l'emploi salarié** en 2011 (92 % dans le spectacle vivant en 2010). La moitié d'entre elles ont employé moins d'un salarié.

Au total, les répondants emploient **576 salariés en 2011**. Ce chiffre correspond au nombre cumulé de salariés indiqué par les structures lors du remplissage du questionnaire. Il prend en compte tous les statuts et régimes confondus : CDI, CDD, CDDU, quel que soit le temps de travail (temps plein, temps partiel), le recours à l'emploi aidé.

45 % des salariés sont situés en Loire-Atlantique, 35 % en Maine-et-Loire, 10 % en Sarthe, 6 % en Mayenne et 4 % en Vendée.

52 % des postes (permanents et non permanents) **sont concentrés dans les structures de formation**, 41 % dans les structures de diffusion et 6 % dans les structures de création.

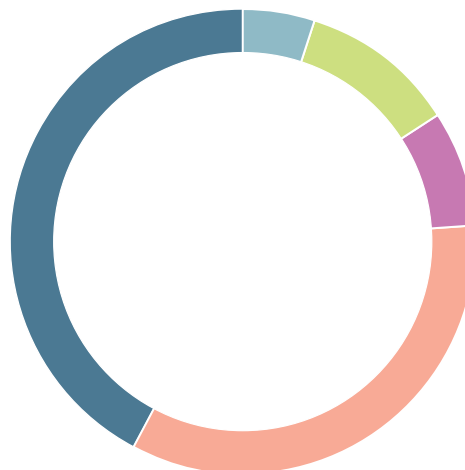
À noter que parmi les 576 salariés, 121 sont employés par l'École supérieure des Beaux-arts TALM sur les sites d'Angers et du Mans (+ 46 salariés sur le site de Tours). Étant donnée la difficulté, en général, pour les structures relevant du secteur public à estimer le nombre d'heures travaillées par chaque salarié (ou ETP⁵⁸), les chiffres de l'EPCC ESBA TALM ne sont pas pris en compte dans la suite du rapport. Nous préférons en effet analyser le nombre d'ETP, indication qui nous semble plus significative de la réalité de l'emploi.

LES VOLUMES D'EMPLOI MOYENS

Lecture de l'emploi à travers la grille d'analyse « initiative privée, intérêt général, service public »

La répartition en fonction de ces cinq catégories⁵⁹ permet de mettre en avant la prédominance de l'emploi dans les établissements relevant du secteur public et parapublic. Ils concentrent en effet 76 % des emplois

Répartition des emplois de l'échantillon entre initiative privée, intérêt général et service public



Parmi nos répondants, **42 % de l'emploi rapporté en Equivalents Temps Plein est détenu par les structures parapubliques**.
Source : données 2011, amac/OPP AV.

- 5 % / INITIATIVE PRIVÉE ARTISANALE
- 11 % / INITIATIVE PRIVÉE DE GRANDE ÉCHELLE
- 8 % / INTÉRÊT GÉNÉRAL
- 34 % / SERVICE PUBLIC
- 42 % / SERVICE PARAPUBLIC

alors qu'ils ne représentent que 31 % des structures de l'échantillon. A contrario, les structures relevant de l'intérêt général majoritaires au sein de notre échantillon (37 %), ne constituent que 8 % du volume d'emploi. **L'emploi dans la filière des arts visuels est porté principalement par le service public et parapublic.**

Lecture de l'emploi (salarié et non salarié) selon le type de structures

Volume d'emploi moyen par type de structures, en Equivalents Temps Plein (ETP) en 2011

GALERIES ASSOCIATIVES	0,18
ÉVÈNEMENTIEL (MANIFESTATIONS, FESTIVALS, SALONS)	0,38
ASSOCIATION DE PROMOTION, COLLECTIFS D'ARTISTES, LIEUX DE TRAVAIL ET DE PRODUCTION	1,2
GALERIES PRIVÉES ⁶⁰	1,28
CENTRES D'ART CONTEMPORAIN, FRAC, LIEUX D'EXPOSITION, ARTOTHÈQUE	5,37
CENTRES CULTURELS ET LIEUX PLURIDISCIPLINAIRES	7,11
FORMATION ET ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ⁶¹	17,82

Le nombre total d'emplois au sein des structures en arts visuels se situe en moyenne entre 0,18 et 17,82 (en ETP en 2011), selon les types de structures⁶². Ces chiffres confirment que l'emploi est concentré sur quelques structures. Les établissements d'enseignement artistique (écoles municipales et école supérieure des Beaux-arts) sont les plus gros employeurs de la région, avec en moyenne près de 18 ETP. Parmi nos répondants, les plus petits employeurs sont les galeries associatives qui ne peuvent rémunérer en moyenne que 328 heures déclarées par an. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'elles ont d'abord pour objectif de soutenir la création émergente, plus que commercialiser des

œuvres. Elles fonctionnent toutes grâce à des bénévoles (0,64 ETP en moyenne) : qu'ils soient programmeurs, commissaires, régisseurs, etc.

Au niveau national, « les moyens humains dont disposent FRAC et centres d'art font apparaître une grande hétérogénéité : le nombre moyens d'agents pour les FRAC est de 9,26 agents en 2011, mais varie de 1,5 ETP à la Réunion à 14,2 ETP en Rhône-Alpes. La moyenne pour les centres d'art est de 5,28 agents, ce qui prend en compte des réalités très diverses allant de 1,5 ETP (centre d'art photographique de Niort) à 20,21 ETP (collection Lambert en Avignon) »⁶³.

58 Equivalents Temps Pleins : 1 ETP correspond à 1 820 heures annuelles, soit 35 heures hebdomadaires. Ce mode de calcul concerne tous les types de contrats salariés du CDDU au CDI, ainsi que les autres ressources humaines.

59 Cf. définitions des catégories p.15.

60 En considérant qu'un gérant (emploi non salarié mais rémunéré) correspond à 1 ETP.

61 Sans l'EPCC ESBA TALM.

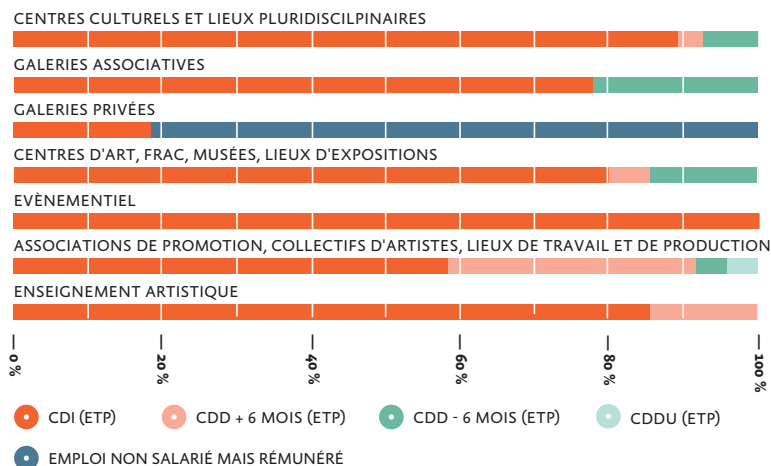
62 Cette typologie est issue de la p.11 présentant le détail des structures composant l'échantillon. Compte tenu du faible échantillon d'intermédiaires, nous ne pourrions pas les traiter ici.

63 Source : Projet de loi de finances pour 2013 : Culture : création, cinéma, spectacle, vivant, arts visuels, disponible sur : <http://www.senat.fr/rap/a12-152-2-2/a12-152-2-21.html>

LA COMPOSITION DE L'EMPLOI

Il est important de préciser que les données ci-dessous sont à relativiser en prenant en compte que dans notre échantillon, 23 % des structures ne fonctionnent que grâce à du bénévolat.

La structuration de l'emploi en 2011 selon les types de structure En moyenne, rapportés en Equivalents Temps Plein (ETP)



Dans les galeries associatives, 78 % des emplois sont des CDI, 22 % des CDD de moins de 6 mois. Source : données 2011, amac/OPP AV.

L'emploi permanent

Sont compris dans l'emploi permanent les CDI et les CDD de plus de 6 mois, qui représentent 93 % du volume d'emploi salarié rapporté en Equivalents Temps Plein. L'ensemble de notre échantillon emploie 297 salariés en CDI, ce qui correspond à 229 ETP (dont 65 CDD de plus de 6 mois équivalents à 35 ETP).

Les CDI représentent en moyenne 70 % du volume d'heures travaillées en 2011 (55 % dans le spectacle vivant en 2010). Sur l'ensemble de la population active française, le contrat à durée indéterminée reste la forme d'emploi salarié la plus répandue (à 86,8 %), comme dans notre échantillon.

En regardant la composition de l'emploi, on constate que les CDI sont majoritaires dans le service public (environ 85 % du volume des ETP), le parapublic (80 %) et les structures d'intérêt général (65 %). Pour les initiatives privées (de grande échelle ou artisanale), ce sont les emplois non-salariés qui prédominent. Les salariés en contrat à durée déterminée restent en général minoritaires au sein de l'échantillon, et le recours au CDD d'usage est assez rare.

On observe que le CDI constitue le type de contrat le plus répandu dans l'évènementiel, contrairement au spectacle vivant où l'emploi non permanent prédomine. Ces structures étant composées d'associations ou de structures publiques, la majorité de leur activité se réalise lors d'une programmation ponctuelle, ce qui ne veut pas dire qu'en dehors de la mise en place d'une manifestation elles n'ont plus d'activité. En moyenne, un salarié en CDI dans ces structures correspond à 0,38 ETP.

L'emploi non permanent : CDD de moins de 6 mois et CDD d'usage (régime de l'intermittence)

L'emploi en CDD de moins de 6 mois est peu utilisé dans la filière des arts visuels. Dans notre échantillon, 108 salariés bénéficient de ce type de contrat, pour environ 17 ETP. Il prédomine dans les structures publiques. Au total, les CDD de moins de 6 mois constituent 6 % du volume d'emploi salarié rapporté en ETP.

Alors que le CDDU est très répandu dans les emplois du spectacle vivant, de l'audio-visuel ou de la production cinématographique en raison de sa grande flexibilité, on dénombre dans notre échantillon 32 salariés en CDDU en 2011, pour moins de 2 ETP (soit 1 % de l'emploi salarié en ETP). Le CDDU s'applique aux « secteurs d'activités dans lesquels des contrats à durée déterminée peuvent être conclus pour les emplois pour lesquels il est d'usage constant de ne pas recourir au contrat à durée indéterminée en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère par nature temporaire de ces emplois »⁶⁴. Dans les arts visuels, l'emploi en CDDU concerne les structures qui font appel à des techniciens pour du montage d'expositions (régie), de manière ponctuelle.

L'emploi non salarié

Parmi nos répondants, 25 % indiquent avoir recours en 2011 à l'emploi non salarié mais rémunéré (8 % pour le spectacle vivant en 2010). Il s'agit quasi exclusivement de gérants de galeries d'art privées constituées en SARL. Leur activité s'articule entre exposition et vente d'œuvres, et nécessite des compétences artistiques et commerciales pour présenter des artistes.

Certaines associations ont indiqué avoir eu recours en 2011 à l'emploi non salarié mais rémunéré, souvent pour des prestations de service. Elles font appel dans ce sens à des graphistes, artistes-auteurs, auto-entrepreneur, critiques, scénographes, etc. Ce type de travail est trop ponctuel pour estimer le nombre d'heures effectuées en 2011.

LA QUALITÉ DE L'EMPLOI

Un recours élevé au temps partiel dans l'emploi permanent

Pour évaluer la part des structures ayant recours au temps partiel au sein de l'échantillon, on rapporte le nombre d'Equivalents Temps Plein au nombre de salariés. « Plus ce résultat est proche de 1, plus nous nous trouvons dans la configuration 1 personne = 1 emploi [...]. À l'échelle de la population active française, le résultat est égal à 0.85⁶⁵. »

En effectuant ce calcul pour chaque type de contrat⁶⁶, on obtient l'indice de temps partiel suivant :

- 0,77 pour les emplois en CDI
- 0,54 pour les emplois en CDD + de 6 mois soit 0,73 pour l'emploi permanent (0,77 dans le spectacle vivant en 2010)

Le recours au temps partiel est plus fréquent parmi nos répondants qu'au niveau national sur l'ensemble

L'indice de temps partiel de l'emploi permanent selon le type de structures en 2011⁶⁷

GALERIES ASSOCIATIVES	0,71
ÉVÈNEMENTIEL (MANIFESTATIONS, FESTIVALS, SALONS)	0,48
ASSOCIATION DE PROMOTION, COLLECTIFS D'ARTISTES, LIEUX DE TRAVAIL ET DE PRODUCTION	0,75
CENTRES D'ART CONTEMPORAIN, FRAC, LIEUX D'EXPOSITION, ARTOTHÈQUE	0,92
FORMATION ET ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0,65

Dans notre échantillon, les galeries associatives ont toujours recours à l'emploi aidé quel que soit le type de contrat (CDD ou CDI). Source : données 2011, amac/OPP AV.

des secteurs, mais ces informations peuvent être nuancées en les croisant avec le type de structures, par exemple la moitié des salariés des galeries associatives sont à temps partiel.

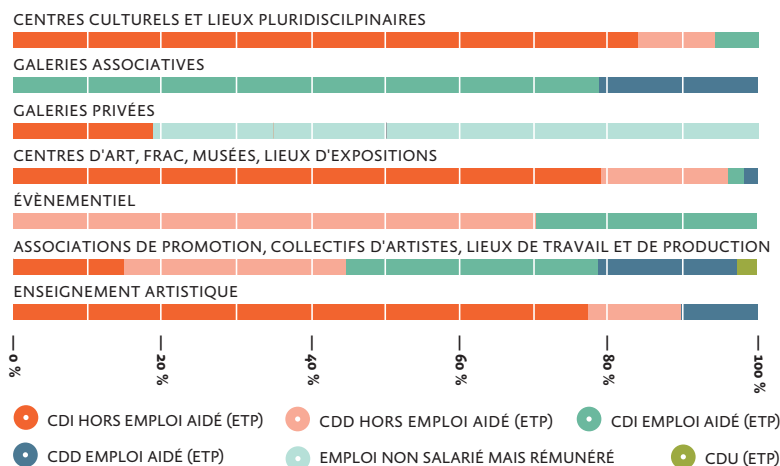
Dans notre échantillon, 22 structures indiquent avoir recours à l'emploi aidé en 2011. Ceci concerne 41 salariés (soit 8 %). Dans l'enquête de 2008 sur *Les associations culturelles employeurs en France*, les contrats aidés représentent 17 %⁶⁸ de l'ensemble des personnes employées par des associations.

Plusieurs types de contrats aidés sont proposés par les collectivités locales qui cofinancent ces dispositifs d'aides :

- l'emploi tremplin en CDI qui représente 54 % du nombre total d'emploi aidés
- le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) en CDD : 34 %
- le contrat d'apprentissage en CDD : 10 %
- le contrat d'avenir en CDD : 2 %

La majorité des structures qui emploient en contrat aidé sont des initiatives d'intérêt général (74 %) qui œuvrent dans la création et la diffusion.

Taux de recours à l'emploi aidé selon les types de structure (échantillon) En moyenne, Equivalents Temps Plein 2011



Le recours à l'emploi aidé fait partie du modèle économique de certaines structures dont le fonctionnement est dépendant des aides à l'emploi pour maintenir un poste salarié. Dans notre échantillon, les galeries associatives emploient à 100 % des contrats aidés en 2011 (dont près de 80 % en CDI). 65 % des associations de promotion, lieux de travail et collectifs d'artistes ont recours à l'emploi aidé en 2011, surtout pour des contrats en CDI. Au contraire, les centres d'art, musées, FRAC et lieux d'exposition ont rarement recours à ces dispositifs (moins de 5 %) en 2011.

Tout comme pour les compagnies du spectacle vivant en 2010, « les contributions recueillies lors de l'enquête placent la question de la non-reconduction des emplois aidés, par manque de ressources financières pour pérenniser les postes, comme une difficulté récurrente »⁶⁹ au sein des associations loi 1901.

65 A. Bruneau et E. Parent, *Observation Participative et Partagée du Spectacle Vivant en Pays de la Loire*, Le Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, Nantes, sept. 2012, p.31.

66 Sans les données de l'EPCC ESBA TALM. Sans les centres culturels et lieux pluridisciplinaires, étant donné que les ETP ont déjà été proratisés selon la part du temps de travail consacré aux arts visuels.

67 Sans l'EPCC ESBA TALM.

68 *Les associations culturelles employeurs en France*, enquête nationale 2008, par l'association OPALE.

69 A. Bruneau et E. Parent, *Observation Participative et Partagée du Spectacle Vivant en Pays de la Loire*, Le Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, Nantes, sept. 2012, p. 31.

3.2 LES AUTRES RESSOURCES HUMAINES

Dans notre échantillon, 54 % des structures indiquent avoir eu recours à des ressources humaines autres que l'emploi rémunéré en 2011. On dénombre 940 personnes ayant travaillé au sein des structures en tant que bénévoles, stagiaires rémunérés, personnes mises à disposition ou services civiques.

LE BÉNÉVOLAT, RESSOURCE NON NÉGLIGEABLE DANS LES MICROSTRUCTURES

Le bénévolat constitue 90 % des autres ressources humaines en 2011. Les structures de droit privé non lucratif de notre échantillon ont eu recours cette même année à 846 bénévoles au total (pour 30 ETP). Cet investissement est valorisé à hauteur de 860 000 euros⁷⁰.

69 % des structures qui ont recours à ce type de ressources humaines en 2011 ont des budgets⁷¹ inférieurs à 50 000 euros. Ces microstructures font appel en moyenne à 12 bénévoles pour 1 mi-temps.

23 % des structures de l'échantillon fonctionnent seulement grâce au bénévolat.

PEU DE RECOURS AUX AUTRES TYPES DE RESSOURCES HUMAINES

La mise à disposition de personnels, l'emploi de stagiaires rémunérés, le recours au service civique est peu répandu dans notre échantillon en 2011.

Au total, on dénombre **56 personnes mises à disposition** par les collectivités pour des projets, dans des structures publiques ou parapubliques et des associations d'intérêt général. La mise à disposition représente seulement 5 ETP en 2011. **35 stagiaires** (pour 15 ETP environ) ont été rémunérés dans les structures de notre échantillon – *pour un stage d'une durée supérieure à 2 mois* – principalement au sein de structures parapubliques et ce, quel que soit leur budget. Le service civique est quant à lui peu existant parmi nos répondants en 2011 : au total 2 volontaires ont été engagés via ce dispositif.

70 « Afin de valoriser le bénévolat, nous appliquons la méthode du coût de remplacement, qui consiste à remplacer fictivement le travail bénévole par un travail salarié en attribuant une rémunération horaire », op.cit. p.34.

Nous prenons comme référence les niveaux moyens de rémunération des associations culturelles en France, globalement situés entre 1,5 et 2 SMIC (d'après les données OPALE, 2008). Le calcul de la rémunération moyenne des salariés en CDI et en CDD dans notre échantillon rejoint ces chiffres, puisqu'elle représente 1,7 SMIC. On considère que 1 SMIC équivaut à 16 756 euros brut annuel en 2011.

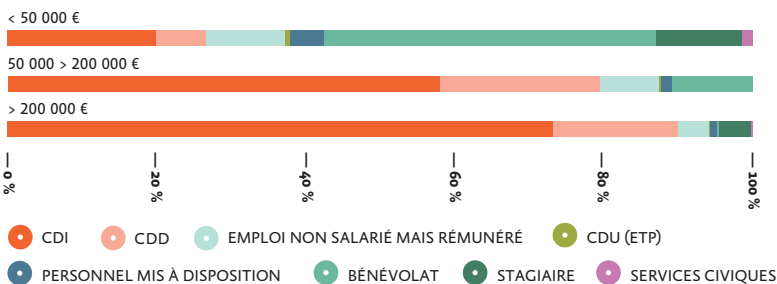
71 Total des produits.

3.3 LA COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

Nous nous intéressons ici à l'évolution de la composition d'une équipe en fonction du budget annuel de la structure (soit le total des produits). De fait nous avons choisi de répartir les structures de notre échantillon en fonction de 3 strates budgétaires principales, déterminées en fonction de nos résultats : moins de 50 000 euros ; 50 000 euros > 200 000 euros ; plus de 200 000 euros. La première regroupe 47 % des structures de l'échantillon, la seconde en concerne 29 % et la troisième 24 %. Il est également intéressant de noter que 7 % des structures ont un budget supérieur à 1 000 000 d'euros en 2011.

La composition d'une équipe selon la strate budgétaire

Valeurs absolues des répondants, en Equivalents Temps Plein, 2011



En observant la composition des équipes selon les budgets des structures, on constate que plus le budget augmente plus le recours à l'emploi permanent salarié est important. On assiste également à un recul progressif du bénévolat, prédominant dans les structures dont le budget est inférieur à 50 000 euros. Le passage au-delà des 200 000 euros de budget est un seuil important, ce après quoi on constate une augmentation de l'emploi permanent ainsi qu'un recul des CDD et des autres ressources humaines non salariées.

SYNTHÈSE

L'emploi est détenu dans le secteur des arts visuels en grande majorité par les structures publiques et parapubliques, et plus précisément par les structures de formation (ou d'enseignement artistique) qui concentrent plus de la moitié de l'emploi salarié. L'emploi permanent salarié prédomine en règle générale, et ce quel que soit le type de structure, à l'exception des galeries privées (emploi non salarié en gérance).

Certaines structures bénéficient d'aides à l'emploi qui leur assurent la possibilité de créer un ou plusieurs emplois, mais ce de manière temporaire. La pérennisation de ces emplois alimentés par les collectivités territoriales s'avère en pratique difficile : les structures doivent alors trouver d'autres sources de financement pour maintenir leurs emplois. L'emploi aidé et le bénévolat se révèlent être des ressources indispensables pour certaines catégories de structures, notamment les structures dont les budgets sont inférieurs à 50 000 euros, comme les galeries associatives. 23 % des structures répondantes fonctionnent uniquement grâce à l'investissement de bénévoles. Le recours au temps partiel est également présent dans la filière des arts visuels (parmi nos répondants, l'indice de temps partiel est de 0,77 pour les CDI), en particulier dans les structures d'enseignement artistique, l'évènementiel et les galeries associatives.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

CHIFFRES CLÉS

Plus de

28 700 000 euros

il s'agit du montant des budgets cumulés des structures répondantes.

Au sein des structures de l'échantillon, les charges de personnel représentent en moyenne

32 %

du budget total des charges.

44 %

des répondants sont des microstructures et leur volume financier pèse **0,2 %** du volume total.

29 %

des structures ne perçoivent pas d'aides publiques, au sein de notre échantillon.

50 %

des ressources publiques perçues par les structures répondantes proviennent des communes.

20 %

des artistes indiquent ne pas percevoir de revenus liés à leur pratique artistique et **73%** ont perçu des revenus inférieurs au SMIC.

Dans notre échantillon,

12 %

des artistes vivent de leur pratique en 2011 pour des revenus moyens bruts annuels équivalents à

13 841 euros

Cette dernière partie se concentre sur les ressources financières mobilisées en 2011 par les acteurs de l'échantillon. Les données présentées ci-après s'appuient sur les réponses fournies lors du remplissage des questionnaires par les 138 artistes et les 97 structures.

4.1 RÉPARTITION DES MOYENS FINANCIERS DES STRUCTURES EN ARTS VISUELS

APPROCHE PAR TYPE DE STRUCTURE ⁷²

Budgets cumulés des répondants (artistes et structures) selon le type d'acteurs

Total des produits de l'année 2011, en euros



Le budget cumulé des 18 galeries privées répondantes s'élève à plus de 5 millions d'euros en 2011. Source : données 2011, amac/OPP AV.

On constate que les structures qui pèsent le plus dans les ressources financières des acteurs en arts visuels sont celles œuvrant dans la formation et l'enseignement artistique. Les 8 écoles pèsent 13 277 649 euros en 2011. Parmi elles, les écoles supérieures d'art représentent 84 % de ces budgets cumulés. Il est nécessaire de souligner ici la surreprésentation des écoles d'arts dans notre échantillon qui biaise ces chiffres (Cf. tests de représentativité en annexe). Les galeries associatives et les structures proposant une programmation ponctuelle d'événements (festivals, manifestations, salons) ont un budget moyen équivalent à 24 236 euros en 2011.

À noter que le budget de la manifestation Estuaire n'est pas compris ici (Cf. données p.23).

Au total, les moyens financiers cumulés (total des produits) de notre échantillon s'élèvent à 28 703 505 euros, réparti ainsi au sein des trois fonctions principales de la filière arts visuels :

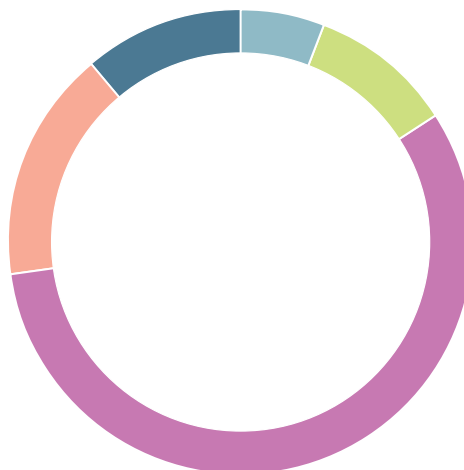
- 46 % est détenu par les structures de formation
- 4,5 % par les structures de création
- 49 % par les structures de diffusion
- 0,5 % par les intermédiaires (pas détaillés dans le graphique ci-dessus étant donné leur faible nombre)

APPROCHE PAR LA GRILLE « INITIATIVE PRIVÉE, INTÉRÊT GÉNÉRAL, SERVICE PUBLIC » ⁷³

Budgets cumulés des 97 structures de l'échantillon en 2011 : 28 703 505 euros.

Alors que les structures publiques ou parapubliques constituent seulement 31 % des structures répondantes (Cf. graphique p.14), leurs budgets cumulés constituent environ les trois quarts des ressources financières globales. A contrario, le secteur de l'initiative privée (artisanale et d'intérêt général) majoritaire au sein de notre échantillon à hauteur de 67 %, pèse 16 % des volumes budgétaires. L'initiative privée de grande échelle (galeries privées) concentre 11 % des moyens alors qu'elle ne constitue que 2 % des répondants.

Répartition des budgets cumulés des structures de l'échantillon entre initiative privée, intérêt général et service public



Lecture : les structures relevant du service public représentent 22 % des répondants mais concentrent 57 % des budgets cumulés de l'échantillon.

Source : données 2011, amac/OPP AV.

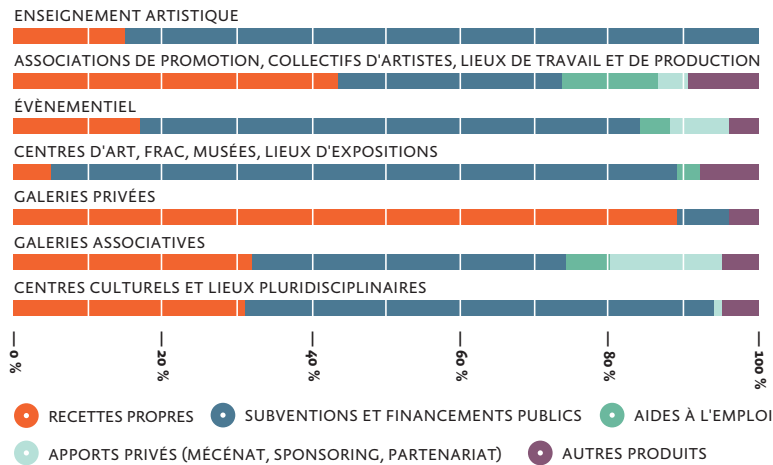
- 6 % / INITIATIVE PRIVÉE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
- 10 % / INITIATIVE PRIVÉE ARTISANALE
- 57 % / SERVICE PUBLIC
- 16 % / SERVICE PARAPUBLIC
- 11 % / INITIATIVE PRIVÉE DE GRANDE ÉCHELLE

⁷² Comme pour la partie sur les ressources humaines, cette typologie est issue du graphique p.11 présentant le détail des structures composant l'échantillon.

⁷³ Cf. définitions des catégories p.15.

4.2 LES MODÈLES ÉCONOMIQUES DES STRUCTURES DE L'ÉCHANTILLON

Les modèles économiques des différents types de structures de l'échantillon en 2011
En moyenne, part (en %) des ressources financières dans le budget global (total des produits)



Dans notre échantillon, les budgets des galeries associatives se répartissent ainsi : 32 % proviennent des ressources propres, 48 % de financements publics, 15 % d'apports privés et 5 % d'autres produits. Source : données 2011, amac/OPP AV.

LE SECTEUR NON MARCHAND

En règle générale, les structures des arts visuels ne tirent pas la majorité de leurs revenus de la vente de marchandises et de prestations de services, et restent dépendantes des financements publics (subventions et aides à l'emploi). C'est le cas notamment des galeries associatives, des structures événementielles, des associations, collectifs d'artistes et lieux de travail, toutes constituées en association loi 1901. En 2011, en moyenne 35 % de leur budget annuel est issu de leurs ressources propres. Ces structures sont amenées à trouver d'autres sources de financements en cumulant apports publics (subventions publiques et aides à l'emploi qui représentent en moyenne 48 % du budget), apports privés (7 %), et autres produits (produits exceptionnels, produits issus des organismes professionnels et sociétés civiles). En 2011, 1 association sur 2 a un budget inférieur à 52 000 euros. Ce sont donc principalement des microstructures. Le budget minimum de ces structures est de 1 000 euros et le budget maximum de 400 000 euros en 2011.

Les apports privés constituent proportionnellement une part non négligeable des ressources financières des galeries associatives et des structures événementielles. Rapportés au montant total des produits, ils représentent presque 10 % du volume budgétaire total de ce type de structures.

À noter que dans notre échantillon, seul un collectif d'artiste indique percevoir des revenus issus des droits d'auteurs en 2011.

Les structures d'enseignement artistique sont uniquement des structures publiques, ce qui explique le taux élevé de financements publics qui constitue la grande majorité de leur budget. Leurs ressources propres sont en moyenne de 15 % et proviennent principalement des frais de scolarité pour les écoles supérieures et des abonnements aux cours d'arts plastiques pour les écoles municipales. La moitié des structures de formation ont un budget supérieur à 89 293 euros en 2011.

Les charges de personnel représentent environ 80 % de leur budget : elles sont le premier poste de dépense des écoles d'art, du fait du nombre élevé de salariés.

De même, les centres d'art contemporains, le FRAC, lieux d'expositions publics, musées et artothèques appartiennent à la catégorie du service public et parapublic, et bénéficient de fait d'un apport financier public qui s'élève en moyenne à 87 %. 5 % de leurs budgets sont issus des ressources propres. Par opposition au spectacle vivant et au cinéma, où le public paie pour aller voir un spectacle ou une projection, la billetterie n'existe que très rarement dans les arts visuels, au niveau régional et national. Les visites d'exposition sont généralement gratuites. Les ressources propres de ces structures résultent de la vente de catalogues d'exposition, de la billetterie lors de visites guidées ou d'événements ponctuels payants, comme les conférences et rencontres. Les structures de cette catégorie ont un budget moyen de 290 000 euros en 2011, et les charges de personnel en constituent près de la moitié.

Dans notre échantillon, les lieux pluridisciplinaires ou centres culturels multiplient les esthétiques et les pratiques artistiques sans se concentrer spécifiquement sur les arts visuels. On pense notamment à *Stereolux*, *l'Entracte*, *l'Espal*, *le Lieu Unique*, *Le Carré*, *Le Kiosque...* Leur activité principale est souvent constituée autour du spectacle vivant (musiques actuelles, théâtre, danse...). Lors du remplissage du questionnaire, ces structures ont indiqué un prorata pour évaluer la part de leur budget consacré aux arts visuels, qui s'élève en moyenne à 5 % en 2011⁷⁴. Le total des produits arts visuels est deux fois inférieur au montant des charges et s'équilibre grâce aux autres activités de la structure. L'activité liée au spectacle vivant leur permet d'entreprendre et de financer des projets dans les arts visuels. Le budget médian dédié aux arts plastiques des lieux pluridisciplinaires est de 53 200 euros, et les charges de personnel représentent environ 30 % des dépenses.

⁷⁴ L'Abbaye de Fontevraud n'a pas été intégrée à cette donnée étant donné la difficulté rencontrée à proratiser les activités liées aux arts visuels.

LE SECTEUR MARCHAND

Les galeries d'art privées, seule catégorie du secteur marchand présente parmi nos répondants (outre une agence constituée en SARL dans les intermédiaires), se distinguent des autres structures par leur modèle économique. En 2011, elles ont peu recours à des financements publics (7 % en moyenne). Leurs ressources propres représentent presque la totalité de leurs produits (près de 90 %). Les charges de personnel demeurent relativement faibles (16 %), quel que soit le budget total. Le salariat est en effet peu développé dans les galeries privées qui privilégient le système de gérance.

Les galeries privées sont les principaux acteurs de l'économie des œuvres, autour desquelles gravitent les sociétés de ventes publiques, les salons et les foires qui « constituent des modes de diffusion complémentaires ou alternatifs quand l'artiste n'en est pas réduit à vendre directement en atelier »⁷⁵. La Maison des artistes recense environ 65 diffuseurs d'art inscrits en 2011 en région Pays de la Loire, soit 3 % du nombre total en France. Dans notre échantillon, ces derniers ont un chiffre d'affaire (CA) moyen équivalent à 350 000 euros. En revanche, il est important de noter pour les galeries privées qu'une sur deux a un CA inférieur à 64 207 euros.

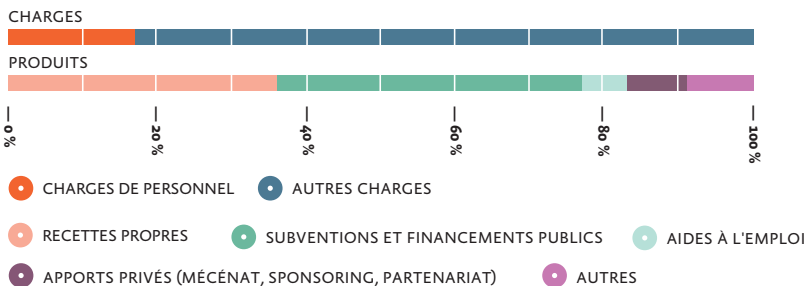
Pour plus de détails sur les commerces d'art en France et en région, se référer au cahier pratique en annexe 1.

LES MICROSTRUCTURES

Les microstructures rassemblent l'ensemble des structures ayant un budget global inférieur à 50 000 euros en 2011. Elles représentent 44 % de l'échantillon. À titre comparatif, ces microstructures constituent 27 % de la population des entrepreneurs du spectacle vivant en 2010⁷⁶ et 41 % des associations culturelles étudiées par OPALE en 2008⁷⁷.

La répartition des charges et des produits des microstructures de l'échantillon

En moyenne, rapporté en %



Les microstructures tirent 36 % de leurs produits des ressources propres.

Source : données 2011, amac/OPP AV.

Les microstructures pèsent environ 0,2 % du volume financier total dans notre échantillon. Les charges de personnel ne constituent pas la part majoritaire des dépenses dans le budget total (17 % en moyenne). Sur près d'1 Equivalent Temps Plein, 60 % du temps de travail moyen est effectué par un salarié et le reste principalement par du bénévolat. La plupart des microstructures indiquent mutualiser leurs ressources en 2011. Le recours à des solutions solidaires comme le bénévolat, les ressources non monétaires (mutualisation de services, échange de compétences), les apports privés (mécénat, sponsoring), ou encore les financements participatifs (« crowdfunding »⁷⁸ en anglais) est de mise.

75 Diffusion et valorisation de l'art actuel en région, une étude des agglomérations du Havre, de Lyon, de Montpellier, Nantes et Rouen, DEPS, Ministère de la culture et de la communication, 2011.

76 A. Bruneau et E. Parent, *Observation Participative et Partagée du Spectacle Vivant en Pays de la Loire*, Le Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, Nantes, sept. 2012, p.31.

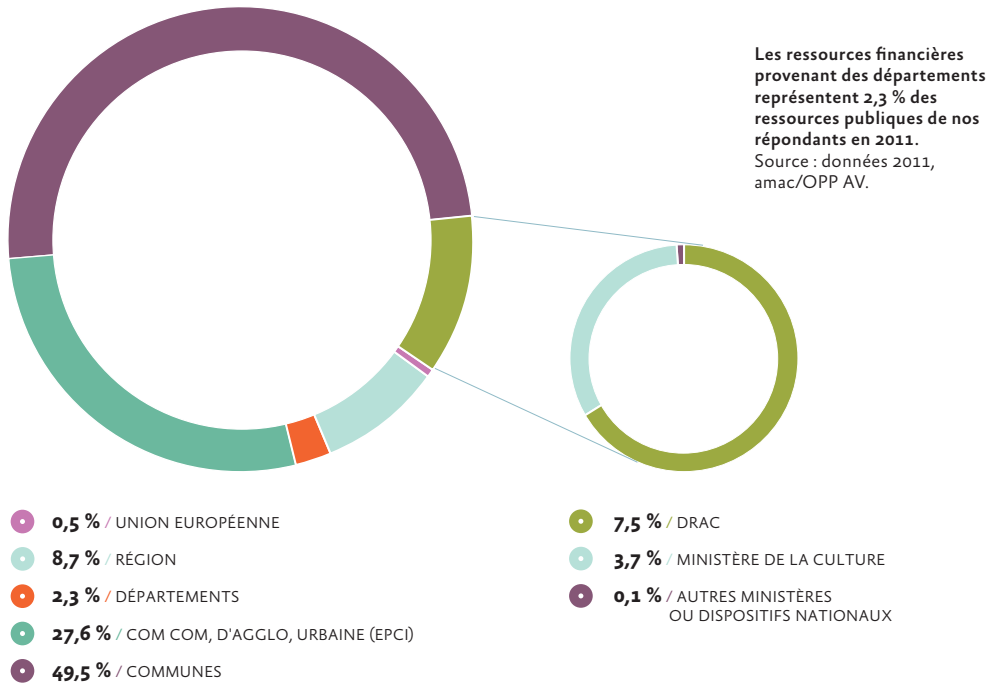
77 B. Colin et G. Bouron, *Les associations culturelles employeurs en France*, enquête nationale 2008, Association OPALE, pour le Ministère de la culture et de la communication, novembre 2008.

78 Il s'agit d'« une méthode de production de contenu par un très grand nombre de personnes. La mise en commun des apports individuels est facilitée par le développement des réseaux sociaux et des communautés sur internet ». Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Production_communautaire

4.3 LES RESSOURCES PUBLIQUES

Dans notre échantillon, 29 % des structures ne perçoivent pas d'aides publiques (subventions et/ou aides à l'emploi) en 2011. Parmi les structures de l'échantillon qui bénéficient d'aides publiques, ces aides représentent en moyenne 50 % de leurs budgets.

LES PARTENAIRES PUBLICS EN PAYS DE LA LOIRE



Depuis le mouvement de décentralisation des années 1980, le soutien public aux arts visuels relève des politiques culturelles de l'État comme des collectivités. La répartition des subventions allouées aux arts visuels se révèle alors très variable d'une collectivité à l'autre. En Pays de la Loire, les collectivités sont les principaux financeurs des arts visuels à près de 71 % (83 % pour le spectacle vivant en 2010).

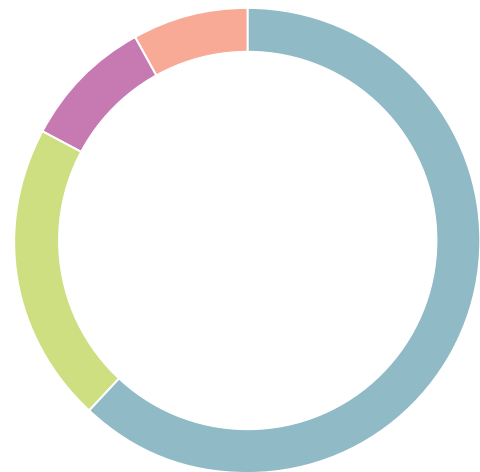
Dans notre échantillon, il est important de préciser que 9 structures publiques sont financées à 100 % par des collectivités locales (départements, communes, EPCI, EPIC, syndicat mixte).

Sur le territoire régional, près de la moitié des ressources publiques est issue des communes, 28 % des communautés de communes, 8,7 % de la Région et 2,3 % des Départements.

La politique des communes « est moins ciblée et offre un soutien à l'ensemble des acteurs, qu'ils soient engagés ou non dans un art de recherche »⁷⁹, ce qui explique la forte proportion de structures bénéficiant de ressources municipales. Dans notre échantillon, 47 structures mobilisent des ressources publiques des villes.

Le Conseil régional « privilégie les institutions à rayonnement régional, notamment le Frac autour duquel se structure une partie de [sa] politique culturelle de diffusion »⁸⁰. Il accompagne également une dynamique en faveur de la diversité de la création et de la diffusion. Il propose ainsi des aides au fonctionnement et à l'investissement des institutions régionales (Frac et centres d'art) des aides à la création, aux manifestations, à l'installation, à la structuration. Dans notre échantillon, 31 structures bénéficient de ressources de la Région.

« L'action des Départements est globalement plus différenciée : certains privilégient l'aspect éducatif, d'autres le soutien à la profession »⁸¹. Leurs budgets en faveur des arts visuels sont très variables d'un Département à l'autre. Dans notre échantillon, 34 structures bénéficient de ressources financières provenant des Conseils généraux.



6 % des subventions publiques perçues par nos répondants proviennent des Départements. 62 % de ces aides sont versées par le Conseil général de Loire-Atlantique. Source : données 2011, amac/OPP AV.

⁷⁹ Diffusion et valorisation de l'art actuel en région, une étude des agglomérations du Havre, de Lyon, de Montpellier, Nantes et Rouen, DEPS, Ministère de la culture et de la communication, 2011.

⁸⁰ Op.cit.

⁸¹ Op.cit.

Les communautés de communes et communautés d'agglomération participent notamment à l'aménagement et au développement économique du territoire, la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, par la conduite d'actions d'intérêt communautaire. Parmi nos répondants, 20 structures mobilisent des ressources financières provenant des EPCI en 2011.

Au niveau national, les ressources publiques provenant de l'État constituent 11 % des ressources financières en 2011. Parmi les structures répondantes, 6 ont été aidées financièrement par le Ministère de la culture et 5 par d'autres dispositifs nationaux ou autres ministères. Il s'agit d'associations et de structures reconnues sur le territoire, qui s'appuient sur une dimension de recherche, d'innovation et d'expérimentation.

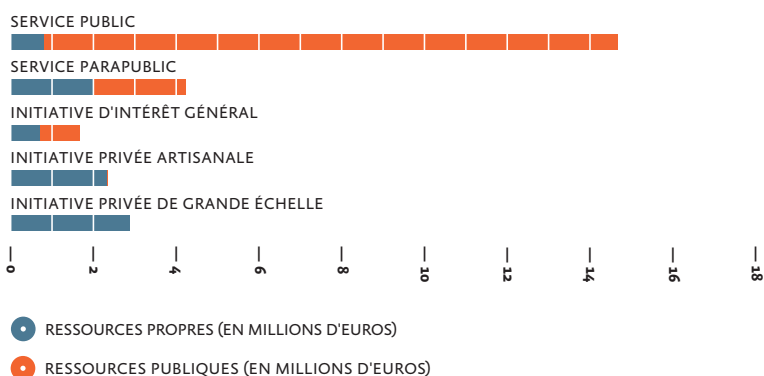
En règle générale, « les DRAC favorisent le soutien au réseau institutionnel et valorisent un art de recherche, que ce soit à travers l'aide directe aux artistes (aide individuelle à la création, à l'installation, interlocuteur de la commande publique) ou l'aide aux structures (écoles supérieures des Beaux-arts, musées, FRAC et quelques associations et centres d'art) »⁸². La politique arts plastiques de la DRAC s'articule autour de trois objectifs : développer et soutenir la création contemporaine, favoriser la diffusion de la création et des œuvres, et former à la création. Parmi nos répondants, 27 structures indiquent avoir mobilisé des ressources financières de la DRAC en 2011.

À l'échelle européenne, les financements sont quasi inexistant au sein de notre échantillon. Ils concernent 7 structures en 2011. L'Union européenne, a adopté pour la période 2007-2013 le programme culture : un budget de 408 millions d'euros qui permet de financer la coopération culturelle dans tous les domaines artistiques excepté l'audiovisuel (dans le programme média). Le but du programme est de « mettre en valeur l'espace culturel partagé par les européens et fondé sur un héritage culturel commun par le développement de la coopération culturelle entre les créateurs, les acteurs culturels et les institutions culturelles des pays participant au programme, en vue de favoriser l'émergence d'une citoyenneté européenne »⁸³. L'UE soutien dans ce cadre des projets culturels, organismes européens, travaux d'analyse. Deux fonds structurels existent également pour « contribuer au développement régional et à son rééquilibrage » : FEDER (Fonds européen de développement régional) et FSE (Fonds social européen). Un dernier fonds, le FEADR (Fonds européen agricole de développement rural) favorise la mise en œuvre de projets structurants et innovants au niveau local. Par exemple dans le département de la Sarthe en 2011, un projet d'accueil de trois artistes en résidence dans plusieurs lieux de diffusion du territoire, a été financé dans le cadre du projet LEADER par le FEADR.

APPROCHE SELON LA GRILLE « INITIATIVE PRIVÉE, INTÉRÊT GÉNÉRAL ET SERVICE PUBLIC »

Répartition des ressources des répondants entre ressources propres et aides publiques

Budgets cumulés en valeurs absolues



Parmi nos répondants, les ressources au sein des structures du service parapublic se répartissent ainsi : 2,2 millions d'euros de ressources propres, 3,2 millions d'euros de ressources publiques. Source : données 2011, amac/OPP AV.

Les structures publiques ou parapubliques sont dotées de moyens financiers par les collectivités pour mener à bien leurs missions de service public, ce qui explique logiquement la forte proportion de ressources issues des budgets des collectivités (entre 18 et 19 millions d'euros).

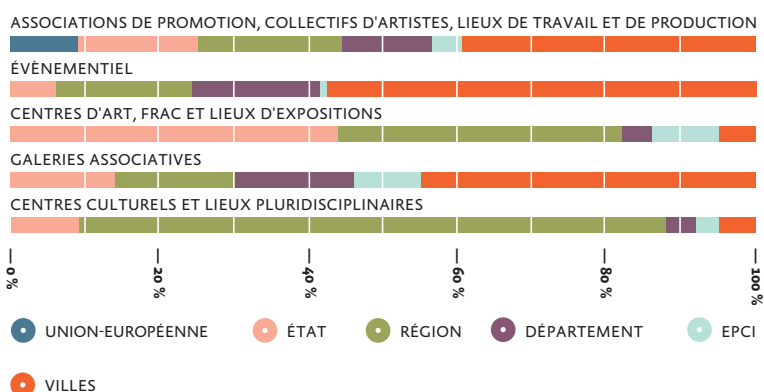
Les budgets des structures d'intérêt général sont composés à parts équivalentes de ressources propres et de financements publics. Leur fonctionnement paraît donc dépendant de la perception d'aides à l'emploi et de subventions publiques (plus d'1 million d'euros).

Sans surprise, les ressources propres constituent la grande majorité des budgets des structures d'initiative privée artisanale et de grande échelle (près de 6 millions d'euros), qui sont principalement des galeries d'art privées.

PROVENANCE DES SUBVENTIONS SELON LE TYPE DE STRUCTURE

Provenance des subventions perçues en 2011 par les structures de l'échantillon selon le type de structure

Sans le service public



40 % des subventions attribuées aux associations de promotion, collectifs d'artistes et lieux de travail et de production proviennent des villes.

Source : données 2011, amac/OPP AV.

⁸² Diffusion et valorisation de l'art actuel en région, une étude des agglomérations du Havre, de Lyon, de Montpellier, Nantes et Rouen, DEPS, Ministère de la culture et de la communication, 2011.

⁸³ Source : <http://www.irma.asso.fr>

Les associations de promotion, les collectifs d'artistes et les lieux de travail multiplient les sources de subventions. 39 % provient des Villes, 4 % des EPCI et le reste se répartit de manière assez égale entre Union-européenne (UE), État, Région et Département. Le schéma est le même pour les structures relevant de l'événementiel et les galeries associatives, sauf qu'elles ne bénéficient pas de financements de l'UE. Les centres culturels, lieux pluridisciplinaires et centres d'art contemporain, bénéficient en majorité de subventions issues de la Région et de l'État.

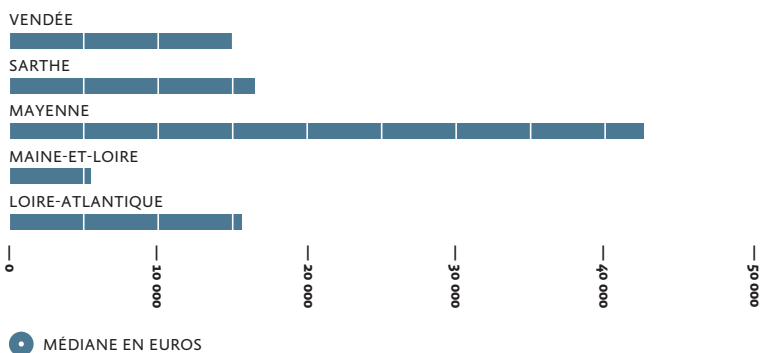
On note que si les subventions proviennent le plus souvent des budgets alloués à la culture, la création artistique peut être soutenue par des secteurs divers : jeunesse, éducation, aménagement du territoire, économie sociale et solidaire...

APPROCHE GÉOGRAPHIQUE :
RÉPARTITION DES SUBVENTIONS
PERÇUES PAR DÉPARTEMENT

Les données suivantes portent sur les structures de l'échantillon subventionnées en 2011. Elles ne tiennent pas compte des aides à l'emploi et des 9 structures publiques financées à 100 % par les collectivités, pour ne pas biaiser les résultats.

Les montants cumulés des subventions publiques de nos répondants s'élève à plus de 8 000 000 d'euros en 2011. Les structures ont perçu en moyenne 142 000 euros et 1 structure sur 2 a touché moins de 15 000 euros en 2011. « On peut rappeler que plus moyenne et médiane sont proches, plus les montants de subventions perçues sont homogènes. À l'inverse, une moyenne très forte et une médiane faible témoignent d'un double mouvement de concentration et d'émiettement des aides publiques »⁸⁴. Dans notre échantillon, quelques structures détiennent la plus grosse part des subventions publiques allouées.

Montant des subventions publiques perçues (médiane) par les structures répondantes selon le département en 2011



En Mayenne, 1 structure sur 2 perçoit plus de 33 000 euros en 2011. Source : données 2011, amac/OPP AV.

⁸⁴ A. Bruneau et E. Parent, *Observation Participative et Partagée du Spectacle Vivant en Pays de la Loire*, Le Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, Nantes, sept. 2012, p.44.

4.4 LA MULTIPLICATION DES SOURCES DE REVENUS DES ARTISTES PLASTICIENS

La filière des arts visuels se caractérise par une multiplicité des pratiques et une pluriactivité des acteurs, que ce soit au niveau des structures ou des artistes. Il est nécessaire de préciser qu'une année n'est pas représentative de l'activité des artistes individuels, comme les répondants ont pu le faire remarquer dans le champ libre en fin de questionnaire. Les données ci-dessous sont une indication de l'activité des 138 répondants en 2011.

LES REVENUS DES ARTISTES DE L'ÉCHANTILLON

Chiffres clés : les revenus globaux

20 % des artistes répondants n'ont pas perçu en 2011 de revenus liés à l'exercice de leur activité artistique. Dans notre échantillon, les répondants indiquent **en moyenne avoir perçu 5 062 euros**, tous revenus artistiques confondus (hors taxe ou brut si salaire). **73 % des répondants ont un revenu artistique inférieur au SMIC en 2011.**

Les revenus déclarés peuvent être issus de trois types d'activités, tous liés à la pratique artistique des répondants :

- **Activités d'artiste-auteur** : vente, commande, aides, bourses, droits d'auteurs et honoraires
- **Activités accessoires** : animation d'ateliers de pratiques artistiques, participation à des conférences ou rencontres, mise en espace ou en forme d'une œuvre d'un autre artiste
- **Activités complémentaires liées aux arts visuels** : enseignement, commissariat d'exposition, scénographie, assistant d'artiste...

Revenus cumulés perçus par les artistes répondants⁸⁵ en 2011 : 1 031 630 euros, répartis ainsi :

- 637 811 euros pour les activités d'artiste-auteur
- 92 006 euros pour les activités accessoires
- 372 813 euros pour les activités complémentaires liées aux arts visuels

Au niveau national, l'étude du DEPS *Peintres, graphistes, sculpteurs...* Les artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes en 2009 souligne que « conformément à une caractéristique répandue parmi les professions artistiques, les revenus artistiques sont très concentrés : la moitié des auteurs cumulent 15 % des revenus, tandis que les 10 % d'artistes les mieux rémunérés en captent à eux seuls 43 % », ce qui rejoint les chiffres de notre échantillon. 50 % des répondants rassemblent 7 % des revenus cumulés et les 10 % les mieux rémunérés en concentrent 46 %.

Les revenus spécifiques des artistes-auteurs

Part des revenus liés aux arts visuels

Parmi nos répondants, 4 artistes n'ont pas souhaité communiquer cette information. Cette sous-partie s'appuie sur les données de 134 répondants.

En 2011, les artistes de notre échantillon indiquent percevoir **en moyenne 1/3 de leurs revenus de leur activité d'artiste-auteur**. Pour la moitié des artistes répondants, la part des revenus d'artiste-auteur représente moins de 15 % de l'ensemble de leurs revenus.

Seulement **12 % des artistes de notre échantillon vivent de leur art en 2011, pour des revenus moyens bruts annuels équivalents à 13 841 euros** (soit 1 153 euros mensuel). Dans l'enquête menée par la FRAAP en 2008, cette proportion est de presque 30 %. Ce sont en général des plasticiens qui exercent en tant que travailleurs indépendants affiliés à la Maison des artistes. On y retrouve également les salariés. Par comparaison, le salaire moyen brut des actifs en Pays de la Loire s'élève à 1 700 euros.⁸⁶

D'après le dossier « Les artistes plasticiens en France aujourd'hui »⁸⁷, on compte entre 100 000 et 150 000 artistes en France. Seulement 5 % d'entre eux gagneraient leur vie via leur production.

Françoise Liot a réalisé une étude sur 100 artistes plasticiens aquitains de 1992 à 1996, où elle propose comme dans notre enquête, une répartition des répondants en fonction de la part des revenus artistiques perçus, ce qui permet de faire une comparaison.

La part des revenus artistiques issus de l'activité d'artiste-auteur

	ENQUÊTE FRANÇOISE LIOT DE 1992 À 1996	ECHANTILLON 2011 AMAC/OPP AV
MOINS DE 25 %	54 %	54 %
DE 25 À 75 %	23 %	13 %
PLUS DE 75 %	8 %	
100 %	12 %	22 %
NON RÉPONSE	3 %	11 %
TOTAL	100 %	100 %

22 % des artistes répondants à l'enquête de Françoise Liot vivent uniquement de leur travail artistique, contre 12 % dans notre échantillon. Si notre échantillon est surreprésenté pour les artistes dont les revenus artistiques sont faibles, les deux enquêtes arrivent au même résultat : pour 54 % des artistes, moins d'un quart est issu de l'exercice de leur activité d'artiste-auteur.

Raymonde Moulin montrait dans une autre enquête datant de 1992, que « 9 % seulement des artistes ont pu vivre toujours exclusivement de leur art, 10 % des artistes ont pu vivre exclusivement de leur art pendant une période, et 81 % des artistes n'ont pu vivre exclusivement de leur activité à aucune période depuis le début de leur engagement artistique »⁸⁸. Il serait intéressant d'envisager par la suite une enquête portant sur plusieurs années d'exercice, pour évaluer l'évolution des revenus des artistes. On constate néanmoins des similitudes entre les études de Françoise Liot (1992), du DEPS (2009) et les résultats de l'OPP qui mettent toutes en avant la précarité générale des artistes des arts visuels.

⁸⁵ Sur 128 artistes. Dans notre échantillon, 10 n'ont pas indiqué le montant de leurs revenus.

⁸⁶ Source INSEE, 2008.

⁸⁷ « Les artistes plasticiens aujourd'hui », dossier de l'ADDC en prélude du colloque « Art contemporain et département » (en 2006 à Périgueux) : estime entre 100 000 et 150 000 le nombre d'artistes plasticiens en France.

⁸⁸ R. Moulin, J.-Cl. Passeron et al, *Les Artistes : essai de morphologie sociale*, Paris, 1985.

Approche par activité principale et secondaire

10 artistes n'ont pas souhaité communiquer leurs revenus. À partir de cette partie, les données suivantes se basent sur les réponses de 128 répondants.

Répartition des revenus liés à l'activité d'artiste-auteur perçus en 2011 par les répondants selon le type d'activité

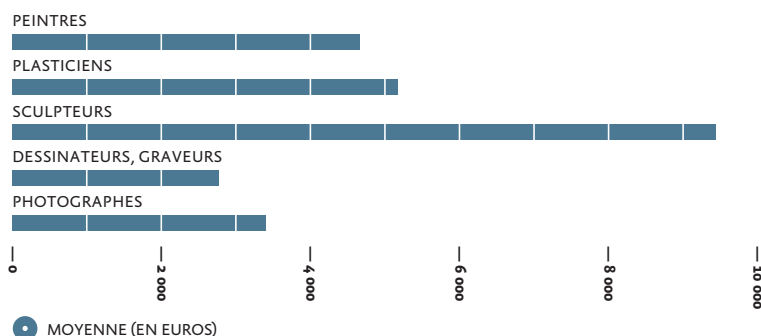


Parmi nos répondants, les artistes qui exercent leur activité à titre secondaire perçoivent en moyenne 1 203 euros bruts en 2011. Source : données 2011, amac/OPP AV.

Les artistes qui exercent leur activité à titre principal en 2011 gagnent en moyenne 6 666 euros sur l'année (soit environ 550 euros par mois). Au sein de l'échantillon, les montants s'échelonnent de 0 à 50 000 euros, et aucun critère – mise à part cette distinction entre activité principale/secondaire – ne permet d'expliquer plus précisément ces différences de revenus (âge, sexe, pratique, date de déclaration, formation, niveau d'études, régime, statut, département de résidence, etc.). En complément, il nous semblait pertinent d'indiquer le montant total des revenus artistiques en fonction de la pratique principale exercée.

Approche par pratique artistique principale

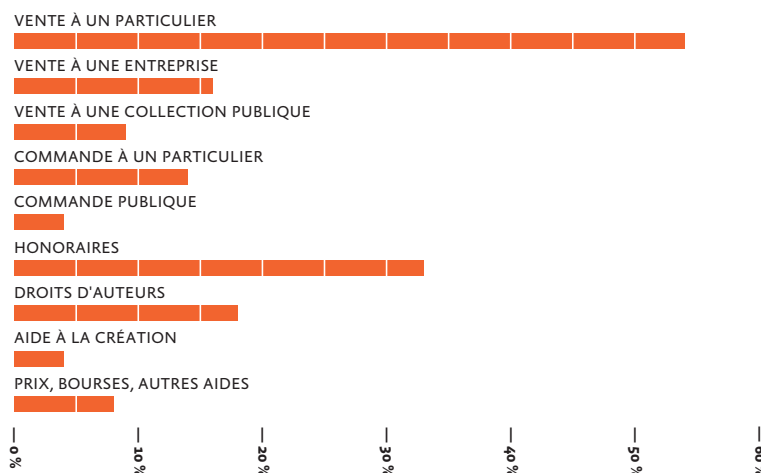
Répartition des revenus liés à l'activité d'artiste-auteur perçus en 2011 par nos répondants, selon leur pratique artistique principale



Dans notre échantillon, les dessinateurs et graveurs perçoivent en moyenne 2 800 euros bruts en 2011. Source : données 2011, amac/OPP AV.

Les principales sources de revenus liées à l'activité d'artiste-auteur cochées par les répondants

Chaque artiste peut avoir plusieurs sources de revenus.



Lecture : parmi nos répondants, 54 % ont indiqué percevoir des revenus issus de la vente à un particulier. Source : données 2011, amac/OPP AV.

Dans notre échantillon, on constate que la vente à un particulier est la principale source de revenus des artistes, et ce quelle que soit leur pratique artistique, même si les peintres prédominent avec les dessinateurs et les graveurs. 33 % des répondants tirent des revenus de la perception d'honoraires, 8 % de la commande publique et d'aides à la création. Les plasticiens y sont majoritaires. Les photographes de leur côté sont les plus nombreux à percevoir des droits d'auteurs. 16 % indiquent également vendre à une entreprise en 2011, et ce sont en général surtout des peintres.

Les revenus accessoires : animation d'ateliers, rencontres publiques, mise en œuvre ou en espace d'une œuvre ou d'un artiste

Pour les artistes-auteurs, les activités accessoires sont autorisées uniquement lorsque l'artiste est affilié⁸⁹, 18 artistes indiquent tirer des revenus de l'animation d'atelier, interventions, workshop, leurs revenus moyens s'élèvent à 4 840 euros.

Les revenus complémentaires liés aux arts visuels

Parmi nos répondants, 20 % indiquent percevoir des revenus liés à d'autres activités issues des arts visuels. Ils touchent en moyenne 12 860 euros bruts en 2011. Les activités complémentaires indiquées sont principalement l'enseignement (pour 84% des artistes).

Les autres sources de revenus

Lors du remplissage du questionnaire les répondants ont pu indiquer des revenus complémentaires, extérieurs à leur activité artistique, tels que :

- des indemnités chômage
- une pension, allocation ou rente (retraite, invalidité)
- RSA socle ou activité (Revenu de Solidarité Active)
- soutien familial (conjoint, famille, proche)

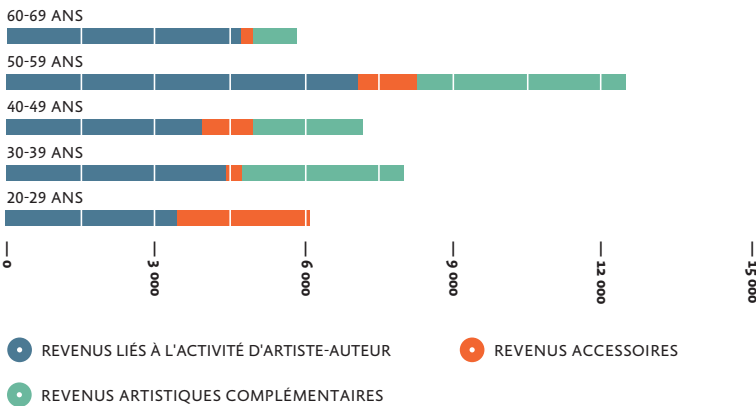
60 % des artistes de notre échantillon indiquent percevoir des revenus complémentaires non liés aux arts visuels (chaque artiste peut avoir plusieurs sources de revenus complémentaires).

Parmi nos répondants, 17 % des artistes reçoivent des indemnités chômage en 2011 et 19 % des artistes répondants sont allocataires du RSA (activité ou socle) en 2011. L'INSEE dénombre 77 765 bénéficiaires du RSA en 2010 en région Pays de la Loire, ce qui représente environ 2 % de la population active du territoire. Le RSA s'avère être une ressource indispensable pour les artistes qui ne parviennent pas à tirer des revenus suffisants du travail artistique.

21 % (soit 29 artistes) précisent avoir une pension, une allocation ou une rente en 2011, taux largement supérieur au pourcentage national (2 %)⁹².

Le soutien familial concerne 17 % des répondants de notre échantillon en 2011, ce qui rejoint exactement le taux de l'enquête nationale de la FRAAP. Comme on le constate dans notre échantillon et de manière plus générale au niveau national, la population des artistes se caractérise par une forte précarité, comme le souligne Françoise Liot : « le métier d'artiste se situe dans un espace impur où se combine une multiplicité des ressources (second métier, allocation du [RSA], petits métiers occasionnels, revenus du conjoint ou de la famille). Cette variabilité des statuts morcelle une identité d'artiste qui n'existe que prise en étau entre des positions et des rôles qui viennent nourrir ou au contraire contrarier l'existence sociale de l'artiste »⁹².

Les revenus artistiques moyens des répondants selon leur âge
Évolution de la composition des revenus des artistes selon leur tranche d'âge



Dans notre échantillon, les revenus bruts en 2011 des 30-39 ans se composent ainsi : en moyenne 4 400 euros sont issus des activités d'artiste-auteur, 310 euros des revenus accessoires et 3 280 euros des activités complémentaires. Source : données 2011, amac/OPP AV.

Au sortir de l'école ou en début de carrière, les 20-29 ans de notre échantillon perçoivent en moyenne 6 113 euros bruts annuels, soit un peu plus de 500 euros par mois. Leurs activités se répartissent principalement entre la vente, la perception de droits d'auteurs et d'honoraires lors de représentations publiques et d'animations d'ateliers d'expression plastique, « souvent à la frontière entre l'animation et la pédagogie »⁹³. Ils exercent leur activité à titre principal. Au contraire, les revenus des 50-59 ans s'élèvent en moyenne à 1 000 euros bruts par mois. Ce sont surtout des revenus liés à l'activité d'artiste-auteur complétés par l'enseignement ou la participation à des conférences.

Comme le remarque Françoise Liot, « la pluriactivité n'a pas de configuration unique. Elle prend la forme de petits "boulots" pour les jeunes ou de l'installation dans un second métier pour les plus âgés. Elle est parfois proche de l'activité artistique, parfois éloignée. Ses significations divergent selon l'implication des artistes dans une carrière artistique, le prestige et les revenus qu'ils retirent de leur activité [d'artiste] »⁹⁴.

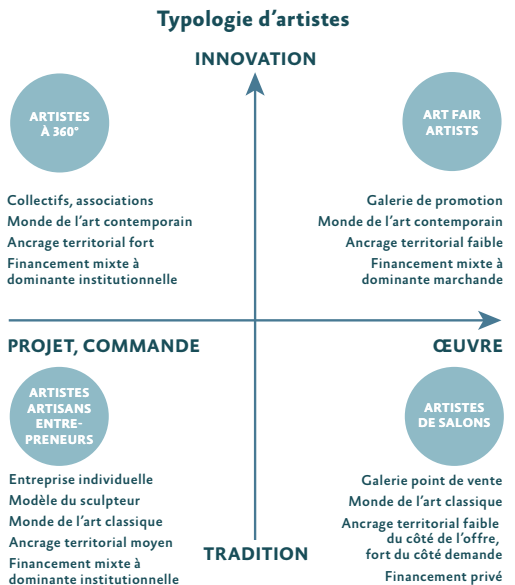
La situation sociale des artistes est une réalité difficile à évaluer, tant les possibilités au niveau des statuts et des sources de revenus sont diverses et multiples⁹⁵. Dans notre échantillon, la précarité économique des artistes est une caractéristique importante qu'il est nécessaire de souligner. Ceci n'est d'ailleurs pas qu'une spécificité régionale, mais est valable au niveau national.

LES MODÈLES ÉCONOMIQUES DES ARTISTES RÉPONDANTS

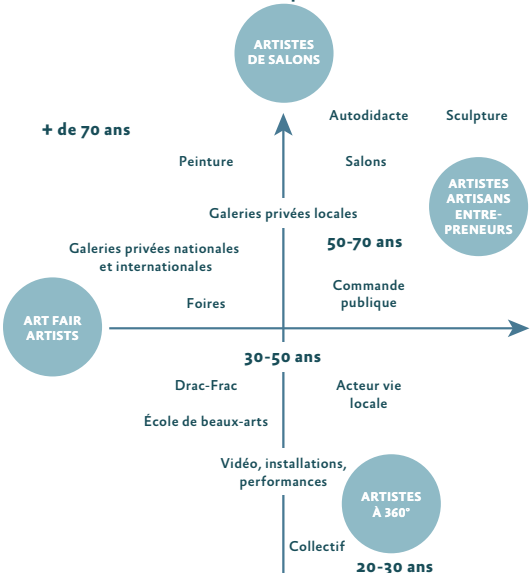
Dans son étude⁹⁶, le DEPS met en évidence une typologie dressant quatre profils d'artistes. Il nous a semblé intéressant de croiser les données de notre échantillon avec les critères utilisés afin de classer les artistes parmi les quatre catégories suivantes :

- L'artiste de salon
- L'artiste artisan-entrepreneur
- L'artiste à 360°
- L'Art Fair artist

Les différents profils d'artistes



Analyse factorielle permettant de caractériser les profils d'artistes



89 Pour plus d'informations se référer au cahier pratique en annexe 1.

90 Pour comparaison, le taux de chômage des actifs en région Pays de la Loire est de 7,9 % cette même année (source : INSEE), et s'élève à 13 % dans l'enquête nationale de la FRAAP en 2008.

91 Cf. enquête de la FRAAP sur la formation professionnelle des artistes plasticiens, 2008.

92 F. Liot, *Le Métier d'artiste*, L'Harmattan, Logiques sociales, Paris, 2004, p.40.

93 Op.cit., p.45

94 Op.cit., p.43

95 Source : amac, *Étude sur les lieux de travail individuels et collectifs des artistes plasticiens*, rapport pour la Région Pays de la Loire, 2011.

96 *Diffusion et valorisation de l'art actuel en région, une étude des agglomération du Havre, de Lyon, de Montpellier, Nantes et Rouen*, DEPS, Ministère de la culture et de la communication, 2011.

Ces « quatre profils d'artistes se dégagent en fonction de deux critères principaux : d'un côté, l'inscription de l'œuvre dans la tradition ou dans l'innovation, de l'autre, le degré d'autonomie dans la réalisation de l'œuvre (commande ou non) » et « diffèrent selon plusieurs critères : la formation des artistes, les lieux de diffusion, les modes de valorisation, les critères de réussite durant leur parcours, leurs sources de revenus, leurs activités complémentaires, l'intermédiation (marchande/institutionnelle) et le rôle des collectivités publiques ».

À travers l'utilisation de cette typologie, nous cherchons à voir comment ces quatre modèles économiques sont présents parmi nos répondants à l'échelle du territoire ligérien. En les répartissant ainsi, on remarque en 2011 une prédominance des artistes à 360° (63) et des artistes de salon (59). Les artistes artisans entrepreneurs (11) et les Art Fair artist (4) restent minoritaires au sein de notre échantillon.

Dans notre échantillon, **73 artistes se situent du côté de l'économie de projet** (artistes à 360° et artistes artisans entrepreneurs). Leur modèle se base sur la commande, les appels à projets et plus largement sur l'action artistique (interventions, résidences...) qui associe artistes, opérateurs et médiateurs, et dont la finalité n'est pas seulement artistique mais aussi sociale et politique. Leurs revenus cumulés représentent 66 % des revenus totaux.

64 artistes sont du côté de l'économie d'œuvre (art fair artists et artistes de salon) ; leurs revenus constituent 33 % des revenus cumulés globaux. Ils s'appuient sur la vente directe en atelier, complétée pour certains par la vente en galerie ou lors de participations à des foires ou des salons.

« Deux modèles complémentaires permettent d'organiser les activités des diffuseurs et des artistes, l'un orienté vers les œuvres et l'autre vers les projets. Dans le premier, c'est l'œuvre qui est évaluée, soumise au jugement et dont la transaction reste la sanction finale. Dans le second, fondé sur une économie de projets, l'évaluation a trait au processus créatif et c'est la démarche qui est jugée et qui donne droit à des aides à la production, le plus souvent sous forme de subventions. Économie d'œuvres et économie de projets ne sont pas exclusives l'une de l'autre, certains acteurs valorisent leur travail en mêlant ces deux modèles »⁹⁷.




SYNTHÈSE

La filière des arts visuels se caractérise par une économie de projet et une économie d'œuvre où les ressources financières des acteurs proviennent d'horizons multiples, caractéristiques de la pluriactivité des pratiques artistiques des créateurs et des structures.

Le rôle des collectivités s'est accru depuis quelques dizaines d'années en matière culturelle : le secteur public est en 2011 le principal financeur de la filière. Parmi nos répondants, 71 % des structures perçoivent des subventions, qui représentent en moyenne la moitié de leur budget. La majorité des budgets cumulés est détenue par deux catégories de structures : celles relevant de la formation et de l'enseignement artistique (50 %) et les galeries privées à hauteur de 20 %. Les microstructures majoritaires au sein de notre échantillon (44 %) n'en représentent que 0,2 %.

Alors que les structures en arts visuels sont marquées par une certaine dépendance aux aides publiques, il est difficile pour les artistes individuels de vivre de leur art, que ce soit en région ou au niveau national : quelle que soit leur pratique, ils démultiplient leur activité, sollicitent des compléments de revenus auprès de la famille ou des aides publiques. Parmi les artistes auteurs de notre échantillon, 73 % ont un revenu inférieur au SMIC et 20 % n'ont pas perçu de revenus en 2011. L'approche comparative avec les études antérieures sur les conditions d'exercice des artistes auteurs des arts visuels, indique clairement que la situation économique des artistes a peu évolué depuis ces deux dernières décennies.

La complexité de l'environnement social et fiscal, l'augmentation continue du nombre d'artistes (+ 17 % entre 2008 et 2012⁹⁸), la structuration récente des acteurs et le manque d'application des droits d'auteur par les diffuseurs, sont parmi les éléments que nous pouvons citer pour expliquer que cette situation précaire perdure.



97 Op.cit.

98 Chiffres de la Maison des artistes. À noter : alors que le nombre d'assujettis augmente chaque année, le nombre d'affiliés a baissé de 12 % entre 2011 et 2012.

CONCLUSION

Le secteur des arts visuels en région des Pays de la Loire est constitué d'un tissu d'acteurs composé de 178 structures et d'un nombre d'artistes estimé entre 2 900 et 3 600.

Ces 178 structures constituent un maillage sur tout le territoire régional (avec une concentration en Loire-Atlantique) où, à l'exception des foires, toutes les activités de la filière sont représentées. La formation, qui recouvre l'enseignement supérieur, l'éducation artistique et les ateliers de pratiques, est le maillon qui génère le plus d'emplois en son sein. Cependant, la grande majorité des structures de la filière ont pour principale fonction la diffusion que ce soit à travers l'exposition d'œuvres, l'édition, ou la médiation... On y retrouve les institutions nées dans les années 1980 et de nombreuses jeunes initiatives privées. L'économie de ces dernières est souvent précaire et fragile, avec un fort recours au bénévolat et aux aides à l'emploi. Leurs ressources proviennent essentiellement des financements publics (parmi les structures qui bénéficient d'aides publiques, ces aides représentent en moyenne 50 % de leurs budgets), et leur modèle économique se maintient aujourd'hui par le développement d'une polyvalence d'activités : formation, production et diffusion.

Le nombre d'artistes estimé en 2011 se situe entre 2 900 et 3 600, chiffre qui croît continuellement depuis plus de 30 ans. Ainsi, entre 2008 et 2012, la Maison des artistes (organisme de gestion de la sécurité sociale des artistes auteurs plasticiens) indique une augmentation de 16 % du nombre d'artistes (assujettis et affiliés) en France. Cette évolution croissante va de pair avec une progression de la précarité des artistes : taux élevé de chômage, recours aux minima sociaux et aux soutiens des proches, et des inégalités entre eux. Ce phénomène n'est pas propre à la France, comme en témoignent les études produites récemment en Europe⁹⁹.

Pour que les conditions de vie et de travail des artistes plasticiens changent, la place de l'artiste dans nos sociétés et nos imaginaires doit être réévaluée. La façon dont est pensée et conçu l'accès aux œuvres ne doit plus systématiquement être associée à des principes de gratuité comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui. Sans cela, sans une réelle reconnaissance d'un statut professionnel et donc d'une rémunération comme d'un accompagnement à la formation professionnelle, seule une minorité d'artistes plasticiens¹⁰⁰ trouvera des ressources suffisantes via leur activité.

Mais la question de la « profession d'artiste » n'est pas simple. D'une part, la complexité du statut existant, défini en creux par les textes du Code de la Propriété Intellectuelle, du Code Général des Impôts et de la sécurité sociale, ne facilite pas la déclaration et le développement de l'activité artistique. D'autre part, les valeurs symboliques de liberté, d'indépendance voire de marginalité véhiculées depuis le XIX^e siècle ne favorisent pas l'ancrage des artistes dans une sphère professionnelle régie par des cadres administratifs, juridiques... et « on peut se demander, si les valeurs associées à l'autonomie de l'artiste ne se retournent pas aujourd'hui contre lui et n'empêchent pas la création d'un réel statut. »¹⁰¹

Le marché des arts visuels est encore très centralisé à Paris¹⁰². En France, 42 % des diffuseurs sont situés en Île-de-France et concentrent 78 % du chiffre d'affaire total de cette activité¹⁰³. En région, « une part importante de l'économie artistique locale s'effectue en dehors du « système galerie », comme par exemple dans le département de la Loire-Atlantique où les trois quarts des artistes recensés par le Conseil général ne sont représentés par aucune galerie »¹⁰⁴.

Ces constats (importance des fonds publics dans le soutien de la filière arts visuels pour les structures, précarité de l'activité pour les artistes et faible présence d'un marché privé), amènent plusieurs questions et pistes de réflexions.

Concernant l'amélioration de l'activité du métier d'artiste, il semble urgent d'appliquer les droits patrimoniaux du Code de la Propriété Intellectuelle, cadre légal permettant la rémunération des artistes qui sont rarement appliqués par les professionnels du secteur, publics comme privés. Méconnaissance de l'environnement légal de la part des professionnels (artistes et structures), faible revendication des artistes et budgets parfois insuffisants pour que les structures appliquent ces droits en cohérence avec leurs fonctionnements actuels, sont autant d'explications quant à cette situation.

D'autre part, les artistes manifestent un besoin en accompagnement et/ou de formation aux outils périphériques à leurs activités, en particulier sur les questions juridiques, économiques, de gestion ou tout simplement d'une meilleure connaissance de leur contexte professionnel. Ces dimensions pédagogiques pourraient être dispensées à la fois en formation initiale (École supérieure des Beaux-arts) et continue (avec le droit individuel à la formation professionnelle et continue auquel ont accès les artistes depuis 2012¹⁰⁵).

99 « En dépit de l'essor extraordinaire des marchés des industries culturelles et des médias, les activités de création artistique sont exercées dans des conditions nettement plus précaires que les autres professions. Des emplois atypiques (basés sur des projets) et de courte durée, des revenus irréguliers et imprévisibles, un travail consacré à la recherche et au développement non rémunéré, (...) un haut niveau de mobilité et l'existence de petites entreprises tentant de valoriser des produits prototypiques, représentent les caractéristiques clés de ces métiers que les structures légales, de sécurité sociale ou de taxation ignorent généralement. » Suzanne Capiou et Andreas Johannes Wiesand pour l'European Institute for Comparative Cultural Research – ERICarts, *La situation des professionnels de la création artistique en Europe*, Bruxelles, Parlement européen, 2006. Cités par Cathy Becq et Rachel Brahy dans *L'artiste et ses intermédiaires*, SMartBe, 2010.

100 Artistes qui par ailleurs se mobilisent encore peu pour faire évoluer ces conditions (13 % des artistes sont membres d'une fédération et/ou d'un réseau professionnel).

101 *Les artistes plasticiens en France aujourd'hui*, Françoise Liot, dossier de l'ADDC, 2006.

102 À l'exception de la métropole lyonnaise qui est la seule ayant réussi à faire émerger un véritable marché de l'art contemporain au-delà de Paris selon l'étude de DEPS Diffusion et valorisation de l'art actuel en région.

103 Source : *Portrait économique des diffuseurs d'art actuel inscrits à la Maison des artistes*, Ministère de la Culture et de la communication, Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS), janvier 2011.

104 *Diffusion et valorisation de l'art actuel en région*, Ministère de la Culture et de la communication, Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS), janvier 2011.

105 Voir les formations pour les artistes plasticiens sur le site internet de l'AFDAS.

CONCLUSION

Pour les structures du champ des arts visuels, l'absence de convention collective adaptée à leurs activités et l'inexistence de codes NAF appropriés, conjuguées à une reconnaissance débutante des métiers qui constituent son organisation (commissaire d'exposition, critique d'art, régisseur, médiateur..) témoignent d'une certaine méconnaissance des métiers qui constituent la filière des arts visuels et d'une structuration qui peine aussi à être entendue.

À ce jour, comme pour les artistes, une minorité de structures (centres d'art, FRAC...) commencent à se fédérer à une échelle nationale, pour revendiquer leurs droits et faire prendre conscience des difficultés auxquelles elles sont confrontées auprès de l'État et des administrations centrales.

Mais qu'en est-il de la coopération à l'échelle régionale des acteurs de la filière ? Les artistes et les structures ont-ils les moyens de porter une parole collective ?

Car, si les 3 fonctions principales de la filière (création, formation et diffusion) sont bien présentes, il manque en revanche en région une fonction ressource. Un centre ressource spécialisé en arts visuels constituerait un des leviers de la structuration de la filière. Ce dernier pouvant avoir différentes missions (espace de documentation, accompagnement individuel, rencontres professionnelles, développement des réseaux...). Il permettrait d'accompagner les professionnels dans le développement de leur activité, de pouvoir répondre à des problématiques transversales : économie, emploi, formation... et d'être en mesure d'échanger avec des professionnels ou institutionnels en dehors du champ de la culture. Il existe des exemples en région de centres ressources généralistes et spécialisés. Il serait intéressant de réfléchir avec les acteurs des arts visuels à la mise en place d'un dispositif qui serait adapté à leurs besoins en région.

Le secteur artistique et culturel occupe une place essentielle dans la vie publique et personnelle de tout un chacun, les arts jouent un rôle de plus en plus large dans nos sociétés et nul ne conteste leur vitalité en terme de création de richesses matérielles et immatérielles, de participation à l'aménagement du territoire, de productions de lien social et de valeurs démocratiques. Si les politiques culturelles sont un soutien indispensable à la filière des arts visuels, elles doivent aujourd'hui être connectées aux politiques économiques ou à la formation professionnelle par exemple afin de d'œuvrer conjointement à un environnement plus stable pour les artistes et les structures. L'observation participative et partagée des arts visuels en présentant la filière grâce aux contributions de ceux qui la constituent, a permis d'identifier les enjeux essentiels à travailler et doit être maintenant réappropriée par chacun (acteurs et élus) afin de co-construire les politiques publiques de demain.

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

1 CAHIER PRATIQUE À L'USAGE DES ACTEURS DES ARTS VISUELS	<i>P. 53</i>
Les différents statuts possibles de l'artiste-auteur	53
Synthèse des différents statuts possibles	54
La formation professionnelle continue des artistes	54
Les droits d'auteurs	55
Données chiffrées sur les commerces de l'art, en France et en région	55
2 LES STRUCTURES ET LES MÉTIERS INCLUS DANS LA FILIÈRE DES ARTS VISUELS, AU NIVEAU RÉGIONAL ET NATIONAL	<i>P. 56</i>
3 RÉSULTATS DES TESTS DE REPRÉSENTATIVITÉ EFFECTUÉS POUR LES STRUCTURES	<i>P. 57</i>
4 CARACTÉRISTIQUES 2011 DE LA POPULATION DES ARTISTES INDIVIDUELS EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE ET TESTS DE REPRÉSENTATIVITÉ D'APRÈS DES DONNÉES DE CADRAGE NATIONALES	<i>P. 59</i>
5 RÉPARTITION DES STRUCTURES DE L'ÉCHANTILLON PAR ANNÉE DE CRÉATION ET DÉPARTEMENT.	<i>P. 62</i>
Pour la Maison des artistes	63
Pour l'AGESSA	63
6 LES ACTIVITÉS ARTISTIQUES ACCEPTÉES ET GÉRÉES PAR LA MAISON DES ARTISTES ET L'AGESSA	<i>P. 63</i>
7 RÉPARTITION DES ÉVÈNEMENTS ARTISTIQUES PROGRAMMÉS EN 2011 PAR LES STRUCTURES DE L'ÉCHANTILLON SELON LA FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA FILIÈRE	<i>P. 64</i>

1 CAHIER PRATIQUE À L'USAGE DES ACTEURS DES ARTS VISUELS

LES DIFFÉRENTS STATUTS POSSIBLES DE L'ARTISTE PLASTICIEN

Pour exercer son activité artistique de manière légale, il est obligatoire d'effectuer des déclarations sociales et fiscales, et ce dès le premier euro perçu : « conformément à la législation en vigueur sur le territoire français, toute personne exerçant une activité pour laquelle elle est susceptible d'en retirer des revenus a l'obligation de se déclarer socialement et fiscalement, même s'il exerce ou qu'il a exercé par ailleurs une autre activité (salarié, profession libérale, artisanale commerciale, agricole, etc. y compris retraité du secteur public ou privé) » (cf. site de la Maison des artistes). Tout d'abord il faut déclarer son activité auprès de l'URSSAF afin d'obtenir une immatriculation : un n° SIRET et un code NAF. Le n° SIRET permet de donner une valeur juridique à son activité et est nécessaire à la facturation, même occasionnelle. Pour bénéficier du régime de la micro BNC, il est nécessaire d'envoyer un courrier aux impôts afin d'en faire la demande (sinon, l'inscription à l'URSSAF déclenche automatiquement un régime en traitements et salaires). C'est la nature de l'activité principale qui détermine le statut juridique et le rattache à un organisme de sécurité sociale. Sont détaillés ci-après les statuts d'artiste-auteur et d'auto-entrepreneur.

Le statut spécifique d'artiste-auteur

Les artistes-auteurs exercent depuis 1977 (date d'application de la loi n°75-1348 du 31 décembre 1975) leur activité de création au titre de travailleurs indépendants non-salariés, et s'en distinguent grâce à un régime social particulier. Celui-ci leur permet en effet de jouir d'une protection sociale assimilable à celle du régime général des salariés. Dans ce régime, les artistes sont pris en compte comme des travailleurs et les diffuseurs comme des employeurs.

La qualité d'artiste-auteur plasticien est déterminée en référence aux textes officiels suivants :

- le Code de la Propriété Intellectuelle : article L 112-2 ou L112-3
- le Code de la Sécurité Sociale : articles L 382-1, R382-1 et R 382-2
- le Code Général des Impôts : article 98A de l'annexe III

Sont considérés comme « artistes-auteurs » les créateurs d'œuvres originales plastiques et visuelles. En fonction de l'activité exercée (plus de détails en annexe 6), ils sont rattachés à une caisse de sécurité sociale qui peut être soit la Maison des artistes (pour les arts plastiques et graphiques) soit l'AGESSA (pour les photographes, écrivains, auteurs et compositeurs de musique, auteurs du cinéma, de la télévision et du multimédia). Les listes des activités artistiques acceptées et gérées par ces deux organismes sont disponibles en annexe 6. Attention à ne pas confondre l'organisme de sécurité sociale dont nous parlons dans ce rapport et l'association la Maison des artistes qui a des missions relatives à la solidarité, l'accompagnement professionnel, le conseil et l'information pour les plasticiens.

L'œuvre plastique est une œuvre de l'esprit, unique (une idée mise en forme), réalisée à la main (par l'artiste ou un assistant sous la direction de l'artiste), sans but utilitaire et porteuse de sa propre finalité plastique. De plus, les rémunérations déclarées à la MDA doivent provenir seulement des activités tirées de la création, de la diffusion ou de la vente des œuvres.

Les artistes ne peuvent déclarer ces activités accessoires que s'ils ont atteint le seuil d'affiliation. La Maison des artistes distingue les adhérents assujettis des affiliés, alors que l'AGESSA ne gère que les affiliés.

Pour être affilié, c'est-à-dire « être cotisant et bénéficiaire de la couverture sociale du régime de sécurité sociale des artistes-auteurs », il faut déclarer un bénéfice majoré de 15 % supérieur à 900 fois le SMIC horaire (soit 8 119 euros en 2011). Les assujettis quant à eux cotisent du fait de la perception de revenus artistiques mais ne peuvent bénéficier de la couverture sociale de la MDA, et sont par conséquent rattachés à un autre organisme.

D'un point de vue fiscal, les artistes-auteurs de la MDA déclarent généralement leurs bénéfices au regard de l'impôt sur le revenu en bénéfices non commerciaux (BNC), alors que les artistes affiliés à l'AGESSA le déclarent en traitements et salaires.

Les artistes qui n'entrent pas dans ces champs d'applications ne peuvent s'inscrire à la MDA ou à l'AGESSA. Ils choisissent alors un autre statut juridique comme la SARL, le salariat au sein d'une association, et plus majoritairement l'entreprise individuelle via le statut d'auto-entrepreneur depuis 2009.

L'auto-entrepreneur

Ce régime a été mis en place le 1er janvier 2009 en particulier pour les personnes cumulant plusieurs sources de revenus (étudiants, retraités, salariés et fonctionnaires). Les artistes-auteurs ne peuvent pas utiliser ce statut pour la vente ou la diffusion d'œuvres. En revanche le statut d'auto-entrepreneur leur permet de développer des activités économiques complémentaires, notamment les activités accessoires lorsqu'ils sont assujettis. L'auto-entrepreneur bénéficie d'un allègement des formalités administratives, des modes de calcul et de paiement des cotisations et contributions sociales, et de l'impôt sur le revenu. Son chiffre d'affaire annuel doit être inférieur à 32 600 euros HT en 2011¹⁰⁶ pour les prestations de service.

¹⁰⁶ Un projet de loi est actuellement en cours pour déterminer un plafond de chiffre d'affaires au-delà duquel les auto-entrepreneurs basculeraient en régime de droit commun (entreprise classique).

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS STATUTS POSSIBLES

	TRAVAILLEUR INDÉPENDANT NON SALARIÉ			TRAVAILLEUR SALARIÉ
	TRAVAILLEUR INDÉPENDANT	ENTREPRISE INDIVIDUELLE		SALARIAT
ACTIVITE PRINCIPALE EXERCÉE (EN TERMES DE REVENUS)	Arts appliqués Métiers d'art	Peintres, sculpteurs, plasticiens, graveurs, dessinateurs, photographes, auteurs de textes écrits, etc. (cf. annexe 6)	Arts appliqués ou activités connexes aux arts visuels (ateliers pédagogiques, design d'objets, commissariat d'exposition...)	Enseignement, médiation, etc.
STATUT JURIDIQUE	Artisan et artisan commerçant <i>Immatriculation au CFE Centre des Formalité d'entreprise à la Chambre des métiers</i>	Artiste-auteur <i>Immatriculation à l'URSSAF</i>	Auto-entrepreneur <i>Immatriculation au CFE à l'URSSAF</i> • CA < 81 500 € pour les activités d'achat-revente • CA < 32 600 € pour les prestations de service	Salarié
RÉGIME SOCIAL	RSI (régime social des indépendants), via la Chambre des Métiers	Sécurité sociale de la Maison des artistes ou de l'AGESSA	Régime micro social simplifié ou RSI • Achat-revente : cotisations sociales = 14 % du CA • Prestation de service : cotisations sociales = 24,6 % du CA	Régime général
RÉGIME FISCAL	Déclarations en BIC ou BNC (bénéfices non commerciaux)	Déclarations en Traitements et salaires ou en BNC (sur demande)	Possibilité de bénéficier du versement libératoire de l'impôt sur le revenu	Déclarations en traitements et salaires et impôt sur le revenu

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES ARTISTES

Depuis le 15 avril 2013, les artistes-auteurs affiliés à la MDA et AGESSA et les assujettis qui justifient d'un montant de recettes cumulées de 9 000 euros sur leurs trois derniers exercices, peuvent désormais bénéficier du droit à la formation. Jusqu'à ce jour la catégorie des artistes-auteurs n'avait pas de droits ouverts à la formation professionnelle continue. Le fonds de formation des artistes-auteurs est géré par l'AFDAS (Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs) qui peut financer une ou plusieurs formations par personne et par an.

Se référer au site de l'AFDAS pour toute information complémentaire : <https://www.afdas.com/auteurs>

Sur la question de la formation professionnelle des artistes, une étude a été réalisée en juin 2012 par Guylaine Brelivet (amac) sur les besoins en formation des artistes des arts visuels. Cette enquête menée auprès des artistes inscrits dans le réseau du Collectif R (Nantes), « entre en résonance avec les nombreuses analyses réalisées au niveau national* voire international et relate les difficultés et la réalité de ce secteur d'activité : des artistes confrontés à des réalités sociales, économiques et institutionnelles, complexes et mouvantes, individuellement responsables de leur propre développement professionnel ». Les répondants mettent en avant le souhait de « renforcer la diffusion de leur travail artistique », « diversifier leurs activités professionnelles », « développer leurs compétences », et ce au niveau artistique, technique et professionnel.

* Cf. Enquête de la FRAAP Cahier # 3 « Les artistes plasticiens et la formation professionnelle » réalisée par la FRAAP, 2009. Disponible sur : <http://www.fraap.org/article431.html>

LES DROITS D'AUTEURS

Tout créateur d'une œuvre de l'esprit originale et unique bénéficie de droits moraux et patrimoniaux permettant de la protéger : droit de divulgation, de retrait ou de repentir, de paternité et de respect de l'œuvre ; droit de représentation appelé aussi de présentation publique, de reproduction, droit de suite. Ils permettent à l'auteur d'autoriser ou d'interdire toute utilisation de ses œuvres et de les exploiter commercialement. L'artiste plasticien est souvent le seul à ne pas être rémunéré lors de présentations de son travail (11 % d'artistes rémunérés dans notre échantillon), ce qui n'est pas le cas lorsqu'un musicien par exemple joue en public. Pour protéger ses œuvres et percevoir des droits d'auteurs il est nécessaire pour chacun des artistes individuels d'être inscrit dans une société d'auteurs (SAIF – société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe – ou ADAGP – société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques) ou la SCAM – société civile des auteurs multimédia (pour les vidéos de création). Pour plus d'informations et de détails sur ces questions, consulter la publication du CNAP « 149 questions-réponses sur l'activité des artistes plasticiens » disponible en ligne.

DONNÉES CHIFFRÉES SUR LES COMMERCES D'ART, EN FRANCE ET EN RÉGION

Les galeries d'art privées

L'étude du DEPS publiée en 2013 intitulée *Les galeries d'art contemporain en France en 2012*, s'attache à comparer les caractéristiques des galeries selon leur implantation géographique ou leur ancienneté, en multipliant les sources pour ne pas se limiter à certaines galeries comme par exemple les diffuseurs inscrits à la Maison des artistes. Sur les territoires régionaux, l'étude met en évidence un chiffre d'affaire (CA) moyen inférieur à 300 000 euros et dénombre entre 50 et 100 galeries en Pays de la Loire. En Île-de-France, les caractéristiques sont les suivantes : CA moyen supérieur à 5 millions d'euros ; présence sur les foires et les salons ; prix maximal des ventes d'œuvres d'artistes vivant : 150 000 euros ; plus de 3 salariés en CDI et plus de 3 stagiaires, soit plus de 3 Equivalents Temps Plein en 2012. À noter qu'au niveau national, 12 % des galeries concentrent 72 % du CA annuel total et 47 % n'ont aucun salarié (seules 5 % des galeries emploient plus d'une personne).

Les sociétés de ventes publiques

Le rapport d'activité 2011 des Ventes publiques en France, réalisé par le Conseil des Ventes Volontaires, propose une analyse de l'activité économique des opérateurs de ventes volontaires (OVV) au niveau national. En Pays de la Loire 16 OVV sont recensés tous secteurs confondus, contre 129 implantés à Paris et dans sa région. L'emploi est estimé à 4 salariés par structures (dont 93 % de contrats en CDI).

Le montant d'adjudication (MA) total annuel en Pays de la Loire (c'est-à-dire le montant de l'enchère la plus élevée acceptée) s'élève à 25,2 millions d'euros en 2011. Deux secteurs d'activité se partagent ce marché : le secteur « Art & Objets de collection » est le plus présent en région et pèse 18,1 millions d'euros (augmentation de 18 % par rapport à 2010), suivi par celui des « Véhicules d'occasion et Matériel industriel » (7,1 millions). On estime à environ 12 millions d'euros le MA en 2011 des sociétés en Pays de la Loire pour la vente d'œuvres d'art et d'antiquités. « Il est difficile d'identifier précisément les raisons de cette croissance des ventes aux enchères en 2011 mais on peut apporter quelques tentatives d'explications. Pour le secteur « Art & Objets de collection », il est avéré qu'il constitue, en période de crise économique, une valeur refuge destinée à diversifier le patrimoine des plus fortunés. » (cf. rapport d'activité 2011 Ventes publiques en France).

2 LES STRUCTURES ET LES MÉTIERS INCLUS DANS LA FILIÈRE DES ARTS VISUELS, CLASSÉS SELON LEUR ACTIVITÉ PRINCIPALE, AU NIVEAU RÉGIONAL ET NATIONAL

Activité ou fonction principale	LES STRUCTURES PRÉSENTES EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE	LES STRUCTURES PRÉSENTES AU NIVEAU NATIONAL	LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE DES ARTS VISUELS
FORMATION & ENSEIGNEMENT	Écoles supérieures d'art, écoles d'arts plastiques (municipales ou ateliers de pratiques amateurs), université	Écoles nationales supérieures, écoles nationales en région, écoles d'art territoriales, écoles d'arts plastiques (municipales ou ateliers de pratiques amateurs), écoles privées, universités, formation professionnelle, centres de recherche.	Enseignants, professeurs, chercheurs, intervenants en arts plastiques, directeurs d'écoles, techniciens, assistants, bibliothécaires.
CRÉATION & PRODUCTION	Collectifs d'artistes, lieux de travail et de production	Collectifs d'artistes, lieux de travail et de production, résidences d'artistes, structures et ateliers techniques de production, agences de production	Artistes plasticiens, photographes, vidéastes, peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, etc., assistants d'artistes, agents de production, artisans, scénographes, architectes, ingénieurs, urbanistes, logisticiens, etc.
DIFFUSION - SECTEUR MARCHAND	Galeries d'art privées, salons, sociétés de ventes publiques	Galeries d'art privées, salons, foires, sociétés de ventes publiques	Galeristes, commissaires-priseurs, organisateurs de salons/foires, antiquaires-brocanteurs, experts en art, collectionneurs, encadreur
DIFFUSION - SECTEUR NON MARCHAND	Galeries associatives, associations de promotion, artothèques, centres d'art, FRAC, musées, manifestations, lieux d'exposition privés, lieux d'exposition gérés par une collectivité, lieux pluridisciplinaires.	Galeries associatives, associations de promotion, artothèques, centres d'art, FNAC, FRAC, musées d'art contemporain, musées (autre), manifestations, festivals, biennales, lieux d'exposition privés, conférenciers/historiens d'art, fonds municipaux et départementaux, institutions, lieux d'exposition gérés par une collectivité, lieux pluridisciplinaires, fonds et fondations. Société de transport d'œuvres	Commissaires d'exposition, scénographes, muséographes, agents artistiques, administrateurs, secrétaires, comptables, chargés de mission, de production, de programmation, de communication, des collections, chargés du développement des publics, des relations aux entreprises, responsables, directeurs, managers culturels, assistants de direction, coordinateurs des expositions, conservateurs, documentalistes, archivistes, régisseurs, techniciens, webmasters, infographistes Transporteurs d'œuvres d'art
MÉDIATION ET ÉDUCATION ARTISTIQUE	Centres socio-culturels, maisons de quartiers, association d'éducation artistique	Associations d'éducation artistique	Médiateurs culturels, artistes médiateurs, guides, conférenciers, art thérapeute
ÉDITION, PRESSE, LIBRAIRIE	Maison d'édition, revues, revue d'art, microédition, livres d'artistes	Maisons d'édition, revues, revues d'art, livres d'artistes, microédition, revue électronique	Critiques d'art, journalistes, iconographes, maquettistes, éditeurs, éditeurs d'art, graphistes, illustrateurs.
RESSOURCES PROFESSIONNELLES (IDEM)	Réseaux locaux, agence spécialisée	Centres ressources spécialisés arts visuels, syndicats, organisations professionnelles, réseaux nationaux, européens, sociétés d'auteurs, protection sociale, agences spécialisées	Juristes, représentants et responsables syndicaux, chargés d'accompagnement

3

RÉSULTATS DES TESTS DE REPRÉSENTATIVITÉ EFFECTUÉS POUR LES STRUCTURES

Les structures de l'échantillon et de la population mère selon le département

	POPULATION MÈRE		ÉCHANTILLON	
44	59,55%	106	58,8%	57
49	17,41%	31	15,46%	15
53	6,18%	11	6,18%	6
72	8,43%	15	10,31%	10
85	8,43%	15	9,28%	9

Notre échantillon est légèrement sous-représenté en Maine-et-Loire et sous-représenté dans la Sarthe (département finalement assez loin des grandes villes de la région des Pays de la Loire, à savoir Nantes et Angers, les structures s'y sentent peut-être moins concernées par ce type d'enquête, et semblent plus proches de la Basse-Normandie)

Les structures de l'échantillon et de la population mère selon la fonction principale qu'elles occupent dans la filière

	POPULATION MÈRE		ÉCHANTILLON	
Formation	5,06%	9	8,25%	8
Création	22,47%	40	20,61%	20
Diffusion	70,22%	125	68,04%	66
Intermédiaires	2,25%	4	3,09%	3

Notre échantillon est surreprésenté pour les structures de formation (car près de 90 % ont répondu au questionnaire) et pour les intermédiaires, ce qui se répercute sur la création et la diffusion

Les structures de l'échantillon et de la population mère selon leur date de création

	POPULATION MÈRE		ÉCHANTILLON	
Avant 1982	11,80%	21	9,2%	8
1982-1990	13,48%	24	15,5%	15
1991-2000	24,16%	43	28,9%	26
2001-2011	50,56%	90	47,4%	48

Notre échantillon est légèrement sous-représenté pour les jeunes structures de moins de 10 ans et surreprésenté pour les structures créées entre 1991 et 2000.

Les structures de l'échantillon et de la population mère selon leur statut juridique

	POPULATION MÈRE		ÉCHANTILLON	
Secteur privé non lucratif	53,37%	95	57,73%	56
Secteur privé lucratif	23,60%	42	20,62%	20
Secteur public	23,03%	41	21,65%	21

Le secteur privé non lucratif est légèrement surreprésenté dans notre échantillon, en raison d'une plus grande mobilisation des associations loi 1901.

Les structures de l'échantillon et de la population mère selon leur code NAF

	POPULATION MÈRE		ÉCHANTILLON	
47.78 C GALERIES D'ART (AUTRES COMMERCES DE DÉTAIL SPÉCIALISÉS DIVERS)	14,60%	26	12,37%	12
84.11 Z ADMINISTRATION PUBLIQUE GÉNÉRALE	15,17%	27	13,40%	13
85.42 Z ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	3,37%	6	2,06%	2
85.52 Z ENSEIGNEMENT CULTUREL	1,12%	2	1,03%	1
90.03 A CRÉATION ARTISTIQUE RELEVANT DES ARTS PLASTIQUES	5,06%	9	7,22%	7
90.03 B AUTRE CRÉATION ARTISTIQUE	3,93%	7	4,12%	4
91.02 Z GESTION DES MUSÉES	1,69%	3	2,06%	2
94.99 Z AUTRES ORGANISATIONS FONCTIONNANT PAR ADHÉSION VOLONTAIRE	20,79%	37	25,77%	25
PAS DE CODE NAF	7,87%	14	3,09%	3
AUTRE CODE NAF	26,40%	47	28,87%	28

Notre échantillon est légèrement sous-représenté pour les galeries d'art privées - qui se sont avérées difficiles à mobiliser - et surreprésenté pour les codes NAF 90.03A, 90.03B et 94.99Z, la majorité d'entre elles étant des associations loi 1901 (ce qui coïncide avec le test de représentativité 4).

À noter que dans notre population mère, 6 structures ont le code NAF 85.52Z étant donné qu'ont été comptabilisées certaines universités publiques et privées de la région proposant des formations ayant attrait aux arts visuels ou à l'histoire de l'art. Deux d'entre elles ont en plus un espace proposant des expositions (galerie). Les répondantes (échantillon) sont les deux écoles supérieures des Beaux-arts.

4 CARACTÉRISTIQUES 2011 DE LA POPULATION DES ARTISTES INDIVIDUELS EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE ET TESTS DE REPRÉSENTATIVITÉ D'APRÈS DES DONNÉES DE CADRAGE NATIONALES ¹⁰⁷.

Les graphiques présentés ci-après proposent une comparaison des données des répondants avec celles de la Maison des artistes, seules données nationales existantes et communiquées, également utilisées par le milieu de la statistique (DEPS, département des études de la prospective et des statistiques, ministère de la Culture et de la communication). Ces données concernent donc seulement les artistes inscrits à la Maison des artistes, et en excluent beaucoup d'autres notamment ceux ne déclarant pas leur activité ou ayant un autre statut.

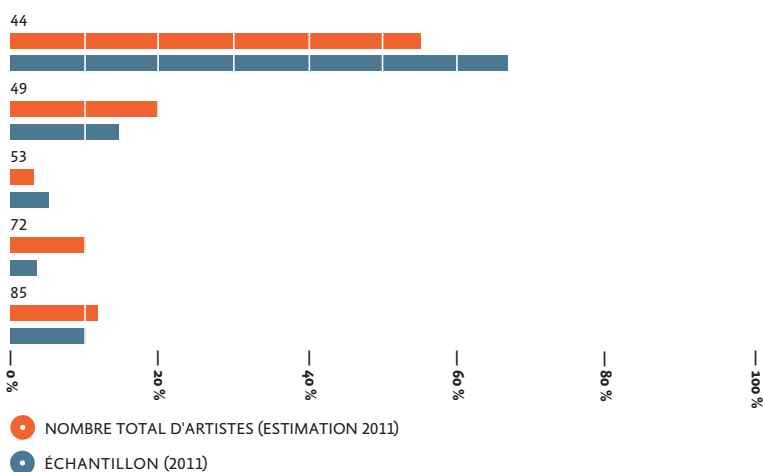
Répartition des artistes (répondants et données Maison des artistes) selon le sexe

Échantillon (2011) : Hommes 52,2% (soit 72) / Femmes 47,8 % (soit 66)

Chiffres Maison des artistes (2012) : Hommes 52,24 % / Femmes 47,74 %

On constate que la proportion d'hommes et de femmes répondants correspond tout à fait à celle des artistes inscrits à la Maison des artistes. Les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes.

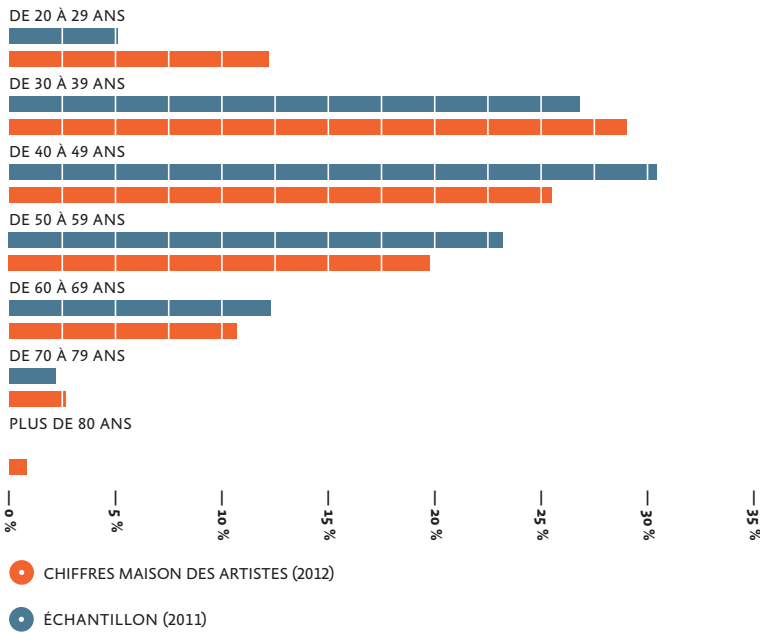
Répartition des artistes (échantillon et population-mère) par département



Parmi nos répondants, 92 artistes sont localisés en Loire-Atlantique (66,7 %), 20 en Maine-et-Loire (14,5 %), 7 en Mayenne (5,1 %), 5 en Sarthe (3,6 %) et 14 en Vendée (10,1 %).
Source : données 2011, amac/OPP AV.

Comme on peut le constater, notre échantillon d'artistes est légèrement surreprésenté en Loire-Atlantique et nettement sous-représenté dans la Sarthe.

Répartition des artistes (répondants et données Maison des artistes) selon les tranches d'âge



Le graphique ci-contre propose une répartition des artistes selon les tranches d'âge retenues par la Maison des artistes (dans un souci de comparaison). On observe que notre échantillon est nettement sous-représenté pour les artistes de moins de 29 ans et surreprésenté pour ceux de plus de 40 ans. « La profession d'artistes ne s'interrompt pas à l'âge de la retraite, au contraire on voit souvent l'activité s'intensifier et les artistes gagnent en notoriété à l'âge où la population salariée quitte le monde du travail »¹⁰⁸.

30 % des artistes de notre échantillon sont âgés de 40 à 49 ans (soit 42 artistes), 38 % de plus de 50 ans (52) et 32 % de moins de 39 ans (44). Source : données 2011, amac/OPP AV.

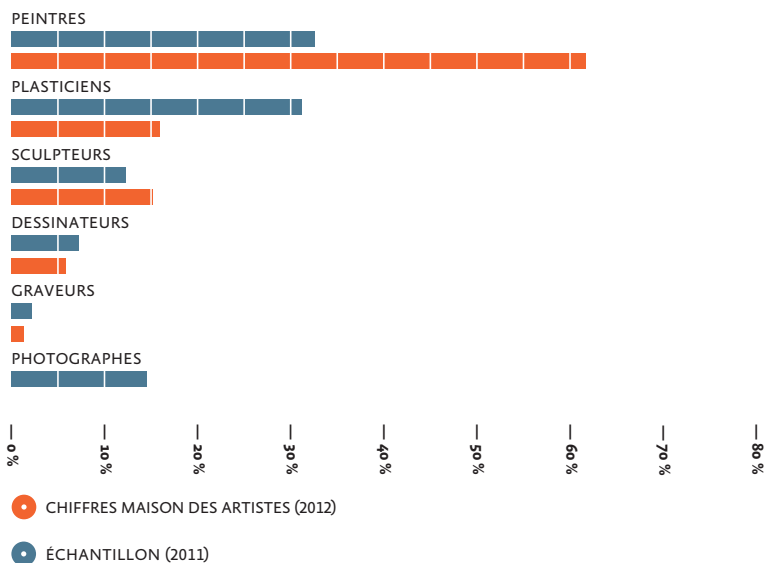
108 Françoise Liot, *Le métier d'artiste*, L'Harmattan, p.285.

Notons ici que ne sont pas pris en compte les photographes qui relèvent du régime social de l'Agessa et non de celui de la Maison des artistes (MDA). Les catégories des pratiques artistiques sont celles utilisées par la MDA. En effet, nous avons fait le choix de regrouper les artistes selon cette typologie, et non en les répartissant en fonction des pratiques artistiques utilisées dans le questionnaire¹⁰⁹, plus détaillées donc plus complexes à traiter et difficiles à comparer.

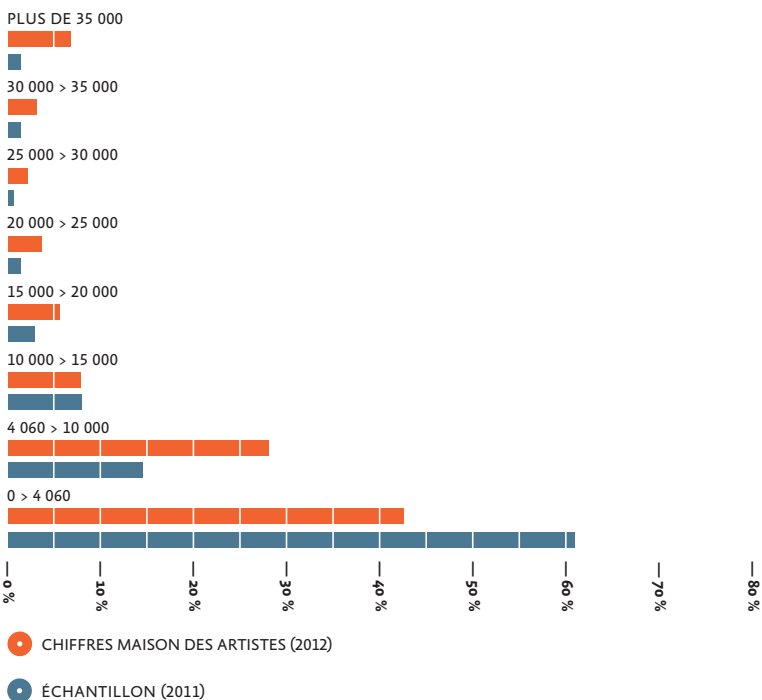
Les plasticiens sont surreprésentés dans notre échantillon et les peintres sous-représentés. Il est important ici de nuancer ces propos ici dans le sens où 72,5 % indiquent exercer une seconde pratique artistique.

Parmi nos artistes répondants, plus de 60 % sont des peintres et des plasticiens (32,6 % et 31,2 %) ; 14,5 % sont des photographes, 12,3 % des sculpteurs. Les dessinateurs et les graveurs représentent 9,4 % de l'échantillon. Source : données 2011, amac/OPP AV.

Répartition des artistes (échantillon et données Maison des artistes) selon leur pratique artistique principale en 2011



Répartition des artistes (échantillon et données Maison des artistes) selon la tranche de revenus artistiques perçus en 2011



Les artistes percevant des revenus supérieurs à 15 000 euros sont nettement sous-représentés. On note une large surreprésentation des artistes ayant perçu moins de 4 060 euros de revenus artistiques sur l'année 2011, ce qui peut s'expliquer par le fait que nous avons pris en compte dans cette étude les artistes n'ayant pas forcément déclaré leur activité en 2011. De plus comme l'ont indiqué certains artistes¹¹⁰, les revenus varient d'une année sur l'autre en fonction des activités exercées. Une année ne semble pas représentative des revenus perçus.

Parmi nos répondants, plus de 60 % ont perçu en 2011 moins de 4 060 euros de revenus liés aux arts visuels. À noter : 12 artistes (8,7 %) n'ont pas souhaité communiquer leurs revenus. Les strates utilisées sont celles de la MDA. Source : données 2011, amac/OPP AV.

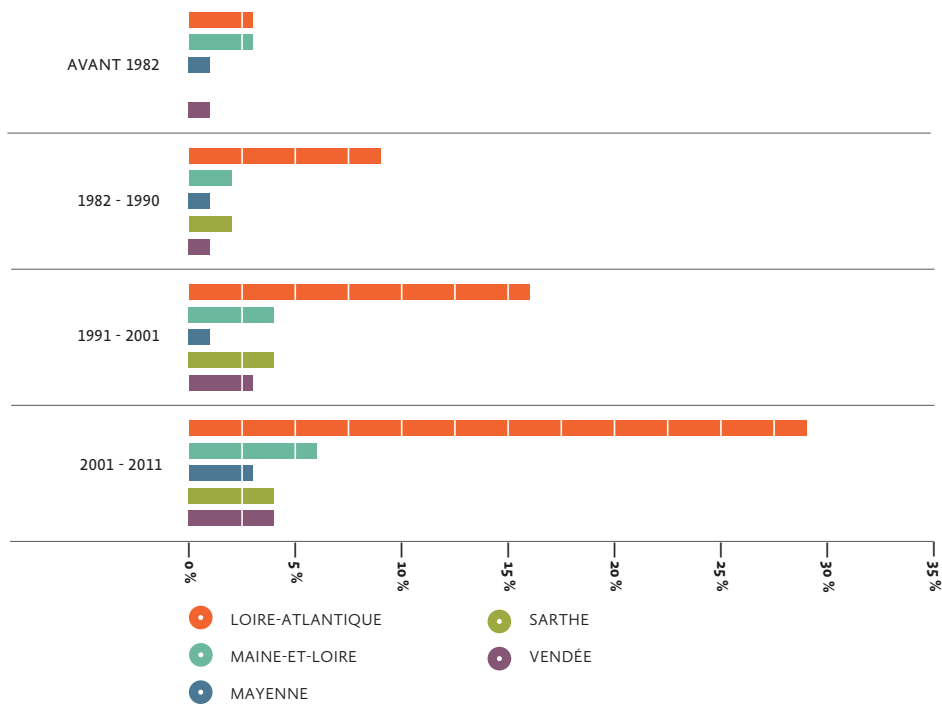
109 Lors du remplissage du questionnaire les artistes avaient à choisir une seule réponse parmi les pratiques suivantes : arts textiles, dessin, gravure/estampe/sérigraphie, installation/techniques mixtes, multimédia, peinture, photographie, performance, sculpture/volume, vidéo, autres (merci de préciser).

Ont été intégrés aux plasticiens les artistes ayant indiqué se retrouver dans les pratiques suivantes : arts textiles, installation/techniques mixtes, multimédia, performance, vidéo, autres.

110 Le questionnaire « artistes » comprenait un champ libre dans lequel les répondants pouvaient s'exprimer sur leurs activités, leurs besoins, ... La question de la représentativité de l'activité sur une année a souvent été soulevée.

5 RÉPARTITION DES STRUCTURES DE L'ÉCHANTILLON PAR ANNÉE DE CRÉATION ET DÉPARTEMENT

Répartition des structures de l'échantillon par année de création et département



30 % des structures de notre échantillon ont été créées en Loire-Atlantique entre 2001 et 2011. Source : données 2011, amac/OPP AV.

6 LES ACTIVITÉS ARTISTIQUES ACCEPTÉES ET GÉRÉES PAR LA MAISON DES ARTISTES ET L'AGESSA

POUR LA MAISON DES ARTISTES ¹¹¹

Tableaux, peintures, peintures, collages, dessins entièrement exécutés à la main par l'artiste à l'exclusion des dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres dessins industriels, des articles manufacturés décorés à la main.

Gravures, estampes, lithographies originales tirées en nombre limité d'une ou plusieurs planches entièrement exécutées à la main par l'artiste, quelles que soient la technique ou la matière employée, à l'exception de tout procédé mécanique ou photomécanique.

Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture en toutes matières exécutées entièrement par l'artiste, fontes de sculptures à tirage limité à huit exemplaires et contrôlé par l'artiste ou ses ayant droits, à l'exception des articles de bijouterie, de joaillerie ou d'orfèvrerie.

Réalisations de plasticien : installations, art vidéo...

Tapisseries et textiles muraux faits à la main, sur la base de cartons originaux fournis par l'artiste à condition qu'il n'existe pas plus de huit exemplaires de chacun d'eux.

Maquettes de fresques, mosaïques et vitraux dont la réalisation est effectuée par l'artiste ou sous sa direction.

Créations de graphistes concepteurs d'images destinées à transmettre un message visuel dans tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle.

Exemplaires uniques de céramiques, entièrement exécutés par l'artiste et signés par lui, et émaux sur cuivre, entièrement exécutés à la main dans la limite de huit exemplaires numérotés et comportant la signature de l'artiste, à l'exclusion des articles de bijouterie, d'orfèvrerie, de joaillerie, et des pièces utilitaires par nature ou fabriquées à l'unité mais ne différant les unes des autres que par des détails.

POUR L'AGESSA ¹¹²

Les écrivains : auteurs de livres, brochures et autres écrits littéraires et scientifiques, de traductions, d'adaptations et d'illustrations des œuvres précitées ; les auteurs d'œuvres dramatiques et de mises en scène d'ouvrages dramatiques, lyriques et chorégraphiques, y compris enregistrées sur un support autre que l'écrit ou le livre (tel que disque, cassette, CD-Rom, réseau câblé), auxquels sont rattachés les auteurs de logiciels exerçant leur activité à titre indépendant.

Les auteurs et compositeurs de musique : de compositions musicales avec ou sans paroles (compositeur, parolier, librettiste), d'œuvres chorégraphiques et de pantomimes.

Les auteurs du cinéma et de la télévision : auteurs d'œuvres cinématographiques, audiovisuelles (scénariste, adaptateur, dialoguiste, réalisateur, auteur de doublage et de sous-titrage) quels que soient les procédés d'enregistrement et de diffusion, les auteurs-réalisateurs d'œuvres «multimédia» exerçant leur activité à titre indépendant.

Les auteurs de la branche de la photographie : auteurs d'œuvres photographiques ou d'œuvres réalisées à l'aide de techniques analogues à la photographie (hormis les travaux réalisés pour des particuliers et qui ne donnent pas lieu à diffusion ou exploitation commerciale, telles les photos « de famille »).

¹¹¹ Source : Annexe 1 de la Notice sur les démarches à effectuer dans le cadre d'un début d'activité artistique, édition année 2011, site internet officiel de la Maison des artistes [en ligne]

¹¹² Source : site internet officiel de l'AGESSA [en ligne]. URL : http://www.agesa.org/getpage_Les-auteurs-assujettis_60.html#page-60

7 RÉPARTITION DES ÉVÈNEMENTS ARTISTIQUES PROGRAMMÉS EN 2011 PAR LES STRUCTURES DE L'ÉCHANTILLON SELON LA FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA FILIÈRE

	FORMATION	CRÉATION - PRODUCTION	DIFFUSION	INTERMÉDIAIRES
Nombre total d'évènements programmés <i>En valeurs absolues</i>	52	65	242	19
Part (en %) des évènements programmés hors les murs	33 %	63 %	25 %	100 %
Nombre moyen d'évènements programmés par structure <i>En valeurs absolues</i>	7	4	4	6
Nombre médian d'évènements programmés par structure <i>En valeurs absolues</i>	5	3	3	1
Principales structures programmatrices en 2011	- Écoles supérieures des Beaux-arts (64 %)	- Collectifs d'artistes (39 %) - Associations de promotion (26 %) - Lieux de travail et de production (20 %)	- FRAC et centres d'art contemporain (21 %) - Manifestations, festivals (20 %) - Galeries associatives (16 %) - Association de promotion (12 %) - Galeries privées (10 %) - Lieux pluridisciplinaires et centres culturels (8 %)	- Réseau (90 %)

LEXIQUE

Échantillon : sous-ensemble d'une population statistique à partir duquel on cherche à obtenir des résultats généralisables à la population de référence (population-mère).

Extrapolation : l'extrapolation est le principe par lequel on estime que les résultats d'une enquête effectuée sur un échantillon peuvent être généralisés à la population étudiée dans son ensemble. La fiabilité de la démarche d'extrapolation repose entre autres, sur la représentativité de l'échantillon retenu.

Filière : la filière désigne l'ensemble des activités complémentaires et interdépendantes qui concourt, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini. L'approche par notion de filière revient à considérer chacun des acteurs comme un maillon d'une chaîne allant de la conception à la production, jusqu'à la diffusion et à la consommation de biens/services culturels.

Critères discriminants : variables qui permettent d'établir une distinction entre plusieurs observations et d'expliquer l'appartenance à un groupe prédéfini.

Code NAF : c'est la nomenclature des activités françaises en vigueur depuis le 1er janvier 2008 (anciennement code APE, pour activité principale exercée).

Médiane : la médiane est la valeur qui partage une population statistique en deux parties égales (de même effectif). Par exemple, le salaire médian sera celui au-dessus duquel se situent 50 % des salaires, et en-dessous duquel se situent 50 % des salaires.

Moyenne : la moyenne est l'indicateur le plus simple qui est égal à la somme des données divisées par leur nombre. Elle n'est en revanche pas toujours représentative de la réalité.

N° SIRET : le Système d'Identification du Répertoire des Etablissements est un code de 14 chiffres délivré par l'INSEE à chaque entreprise créée, et permet de les suivre pendant toute leur vie juridique.

Population mère : dans le cadre d'une enquête par sondage, la population mère est constituée de la population de référence sur laquelle porte l'étude.

Tri à plat : le tri à plat consiste à indiquer la répartition des réponses obtenues selon une seule variable (exemple : hommes : 43 %, femmes : 57 %, en utilisant la variable sexe).

Tri croisé : le tri croisé est un traitement qui porte sur deux variables (exemple : homme > 25 ans, 5 %, par rapport à deux variables âge et sexe).

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

OUVRAGES

BUREAU Marie-Christine, PERRENOUD Marc, SHAPIRO Roberta
L'artiste pluriel, démultiplier l'activité pour vivre de son art, *Presses Universitaires du Septentrion, Le regard sociologique*, 2009.

CHAUDOIR Philippe (sous la direction de)
Les résidences d'artistes plasticiens en question, *collection Clef de 8, l'agence musique et danse Rhône Alpes*, avril 2005.

DONNAT Olivier
Les pratiques culturelles des français à l'ère numérique, *La Découverte, Ministère de la Culture et de la Communication*, 2009.

GRACEFFA Agnès (sous la direction de)
Vivre de son art, Histoire du statut de l'artiste XV^e-XXI^e siècle, *Hermann, SMartBE*, 2012.

LIOT Françoise
Le métier d'artiste, *L'Harmattan, Logiques sociales*, 2004.

LIZE Wenceslas, NAUDIER Delphine, ROUEFF Olivier
Intermédiaires du travail artistique, à la frontière de l'art et du commerce, *Ministère de la culture et de la communication, DEPS, La Documentation française*, 2011.

MOULIN Raymonde
L'artiste, l'institution et le marché, *Paris, Flammarion*, 1992, Rééd. *Coll. Champs Arts*, 2009.

MOULIN, PASSERON, PASQUIER, PORTO-VASQUEZ
Les Artistes, essai de morphologie sociale, *La Documentation Française*, 1985.

MOUREAU Nathalie, SAGOT-DUVAUROUX Dominique
Le marché de l'art contemporain, *La Découverte*, 2006.

URFALINO Philippe
L'invention de la politique culturelle, *Hachette Littératures*, 2004.

Travail artistique et économie de la création, *Ministère de la culture et de la communication, DEPS, La Documentation française*, 2008.

RAPPORTS, ÉTUDES ET PUBLICATIONS

AMAC

Étude sur les lieux de travail, individuels et collectifs, des artistes plasticiens : diagnostic et propositions, *rapport pour la Région des Pays de la Loire*, février 2011.

CHEVREFILS-DESBIOLLES Annie

L'amateur dans le domaine des arts plastiques. Nouvelles pratiques à l'heure du web 2.0, *Direction générale de la création artistique, Ministère de la culture et de la communication*, mars 2012.

C-E-A / Commissaires d'exposition associés

Exposer l'art contemporain : les commissaires comme intermédiaires, 2012, disponible sur : <http://c-e-a.asso.fr/journee-nationale-automne-2012/>

C-E-A / Commissaires d'exposition associés, JEANPIERRE Laurent et SOFIO Séverine

Les commissaires d'exposition d'art contemporain en France. *Portrait social*, septembre 2009, disponible sur : http://c-e-a.asso.fr/wp-content/uploads/2012/05/Rapport_CEA_Def.pdf

CNAP

196 résidences en France, 2010, disponible sur : <http://www.cnap.fr/196-r%C3%A9sidences-en-france>

CNAP

149 questions-réponses sur l'activité des plasticiens, 2010, disponible sur : <http://www.cnap.fr/149-questions-reponses-sur-lactivite-des-artistes-plasticiens>

DE VRIESE Muriel, MARTIN Bénédicte, MELIN Corinne, MOUREAU Nathalie, SAGOT-DUVAUROUX Dominique

Diffusion et valorisation de l'art actuel en région, *Ministère de la Culture et de la communication, Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS)*, janvier 2011.

DE VRIESE Muriel, MARTIN Bénédicte, MOUREAU Nathalie, SAGOT-DUVAUROUX Dominique

Portrait économique des diffuseurs d'art actuel inscrits à la Maison des artistes, *Ministère de la Culture et de la communication, Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS)*, janvier 2011.

DENIAU Marie

Les politiques des Conseils régionaux en faveur des arts plastiques, Premiers repérages, *Cahier 4 de la FRAAP - FRAAP*, 2010, disponible sur : <http://www.fraap.org/rubrique20.html>

FRAAP

Les artistes plasticiens et la formation professionnelle, *Cahier 3 de la FRAAP*, 2008, disponible sur : <http://www.fraap.org/rubrique20.html>

MENGER Pierre-Michel

Les artistes en quantité. Ce que sociologues et économistes s'apprennent sur le travail et les professions artistiques, *Dalloz, Revue d'économie politique*, 2010, vol. 120.

ROUET François

Les galeries d'art contemporain en France en 2012, *Ministère de la Culture et de la communication, Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS)*, février 2013.

L'enseignement supérieur des arts plastiques, 35 questions/réponses, *Ministère de la culture et de la communication, Département des écoles supérieures d'art et de la recherche*, novembre 2011, disponible sur : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dap/dap/pdf/enseignement-superieur-arts-plastiques.pdf>

Les artistes plasticiens aujourd'hui, *dossier de l'ADDC en prélude du colloque « Art contemporain et département » (en 2006 à Périgueux)*, disponible sur : <http://www.perigord.tm.fr/~addc/thematiques/thema-addc26.pdf>

Les collectifs d'arts plastiques et visuels, *Les repères de l'Avise, Culture n°9, en partenariat avec OPALE et la FRAAP, deuxième édition actualisée*, février 2012, disponible sur : <http://www.avise.org/spip.php?article740>

Les ventes publiques en France, rapport d'activité 2011, *Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, La Documentation Française, consultable en ligne sur : http://labonde.com/fluidbookconseil/index.html ou publication papier payante à commander sur : http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/9782110090720/index.shtml*

Résider-Résidences d'artistes plasticiens en Nord/Pas de Calais, Pays de la Loire et Dordogne, *La Pomme à tout faire*, avril 2005, disponible sur : http://espaceinfo.lamalterie.com/documentation/resider_lapomme.pdf

Propositions pour la mise en place d'un dispositif de formation continue pour les artistes auteurs, *Inspection générale des affaires culturelles, sous la direction de Gilles Butaud et de Serge Kancel*, 2010. Disponible sur : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Actualites/Missions-et-rapports/Proposition-pour-la-mise-en-place-d-un-dispositif-de-formation-continue-pour-les-artistes-auteurs2>

TRAVAUX UNIVERSITAIRES

DELAVAUD Laura, sous la direction d'Annie Collovald et Gérard Mauger

L'art et la ville, la diffusion des arts plastiques dans une métropole de province, *thèse de Doctorat de sociologie de l'Université de Nantes*, soutenue le 23 novembre 2009.

GILBERT Teoforo, sous la direction de Jean-Pierre Peyon

La géographie de l'art contemporain en France, *thèse de Doctorat de l'Université de Nantes, Géographie*, soutenue le 7 octobre 2004.

REMERCIEMENTS

*À chacun des 278 répondants pour avoir consacré une partie de leur temps à cette enquête ;
Aux membres du comité de suivi nommés ci-après pour leur mobilisation tout au long de l'enquête ;
Les associations Entre-deux et Apo33 (Nantes, 44),
Le collectif La Luna (Nantes, 44),
L'association Le CRI - Comité de réflexion sur l'image (Luçon, 85),
L'artothèque de La Roche-sur-Yon (85),
Carole Douillard, artiste plasticienne (Nantes, 44),
L'École d'arts (Saint-Nazaire, 44) ;
Merci à l'association Centrale 7, la mission Ancre, le Quartier de la Création, l'association C-E-A pour les relais opérés sur le territoire régional ;
À l'École supérieure des Beaux-arts de Nantes Métropole et à de l'École d'Arts du Choletais pour leur participation à la relecture du rapport ;
Merci aux acteurs suivants pour avoir contribué au travail de pesée économique :
l'agglomération du Choletais, les Conseils généraux de la Loire-Atlantique, Mayenne et Sarthe, la DRAC des Pays de la Loire, l'ADAGP et l'ADMICAL, carrefour du mécénat d'entreprise.
Des remerciements particuliers à Eva Prouteau, critique d'art, Séverine Sofio, sociologue chargée de recherche au CNRS, au DEPS (Département des Etudes de la Prospective et des Statistiques), à Dominique Sagot-Duvauroux, économiste du GRANEM, à Clément GOULARD, mission Emplois-Solidaires à Nantes Métropole, pour nous avoir accordé du temps ;
à Emmanuel Bioteau et Sigrid Giffon du laboratoire de géographie ESO-Angers pour la réalisation des cartographies.
Pour terminer, un grand merci à Aude Bruneau et Emmanuel Parent, du Pôle de coopération des acteurs pour les Musiques actuelles en Pays de la Loire ;
à Hyacinthe Chataigné de la Fédélima ;
et à Peggy Diverres, responsable du Pôle Arts Visuels et Actions Territoriales au sein du service de développement culturel de la Région des Pays de la Loire.
Le Pôle remercie également Philippe Courties, Planèteinsight - Institut d'études et de sondage d'opinion.
Merci à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce rapport.*

La maquette de ce document a été conçue par l'atelier de création graphique et typographique la Casse. www.la-casse.fr

La mise en page a été réalisée par l'agence de communication digitale et print Le Square D. www.lesquared.fr

Ce document a été composé en Absara, dessiné par X. Duprés.

l'esprit grand ouvert

Conférence régionale
consultative de la **culture**

